



Service : Direction Juridique  
Ref : IS  
Tél. : 43 26

RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 11 JAN. 2013

Le Président

Max ROUSTAN

C 2013.01.01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVILLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-Luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17, L5211-41-3 III et L5216-5.

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès -en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet

Et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet en date du 11 Décembre 2012.

**Considérant** que l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 a établi la liste provisoire des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives exercées par le nouvel établissement selon les dispositions L 5211-41-3 III CGCT,

**Considérant** que dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, les compétences transférées à titre optionnelles par les communes aux EPCI existants avant la fusion peuvent faire l'objet d'une restitution par l'organe délibérant,

**Considérant** que dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, les compétences transférées à titre supplémentaires par les communes aux EPCI existants avant la fusion peuvent faire l'objet d'une restitution par l'organe délibérant,

**Considérant** que dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, l'exercice des compétences du nouvel établissement public qui est subordonné à la reconnaissance d'un intérêt communautaire, doit être défini par l'organe délibérant. A défaut, le nouvel établissement exercera l'intégralité des compétences transférées.

**Considérant** que dans un souci de lisibilité et d'uniformité de l'exercice des compétences les élus communautaires ont opté pour l'adoption de statuts communs dès la mise en place d'Alès Agglomération.

**Considérant** que cette procédure de modification statutaire devra satisfaire aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et être approuvée par une majorité qualifiée de membres d'Alès Agglomération dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de l'établissement, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'établissement ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale de l'établissement, et l'accord de la commune représentant plus d'un quart de la population.

## DECIDE

1) De modifier les statuts provisoires d'Alès Agglomération tel que prévu par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 et d'approuver les statuts joints en annexes et faisant intégralement partie de la délibération.

2) De restituer aux communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de la Région autour de Vézénobres la compétence facultative : «gestion des structures à caractère social destinées aux personnes âgées et handicapées».

3) De notifier la présente délibération aux 50 maires des communes membres d'Alès Agglomération, dont les conseils municipaux disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur ces nouveaux statuts. Le défaut de délibération dans ce délai vaudra approbation des statuts.

## AUTORISE

Le président à signer tout acte nécessaire à la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics concernés par ces transferts de compétence et modification de statut.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

SOUS-PREFECTURE D'ALES
11 JAN. 2013
COURRIER REÇU

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*

**ARTICLE 1 : NOM ET COMPOSITION**

En application des articles L. 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé une Communauté d'Agglomération dénommée :

Alès Agglomération

Cette communauté est constituée par les communes désignées ci-après :

ALES  
ANDUZE  
BAGARD  
BOISSET-ET-GAUJAC  
BOUCOIRAN-ET-NOZIERES  
BOUQUET  
BRIGNON  
BROUZET LES ALES  
CASTELNAU VALENCE  
CORBES  
CRUVIERS-LASCOURS  
DEAUX  
EUZET-LES-BAINS  
GENERARGUES  
LEZAN  
MARTIGNARGUES  
MASSANES  
MASSILLARGUES-ATUECH  
MEJANNES-LES-ALES  
MIALET  
MONS  
MONTEILS  
NERS  
LES PLANS  
RIBAUTE-LES-TAVERNES  
SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE  
SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN  
SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES  
SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM  
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON  
SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES  
SAINT-JEAN-DE-SERRES  
SAINT-JEAN-DU-GARD  
SAINT-JEAN-DU-PIN  
SAINT-JUST-ET-VAQUIERES  
SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES  
SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIELLE  
SAINT-PAUL-LA-COSTE  
SAINT-PRIVAT- DES-VIEUX  
SAINT-SEBASTIEN D AIGREFEUILLE  
SAINTE-CROIX-DE-CADERLE  
SALINDRES  
SERVAS  
SEYNES  
SOUSTELLE  
THOIRAS  
TORNAC  
VABRES  
VEZENOBRES

Il est précisé que cette communauté d'agglomération est issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- Communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes
- Communauté de communes autour d'Anduze
- Communauté de commune de la région de Vézénobres
- Communauté de communes du Mont Bouquet

Et de l'adhésion des communes suivantes :

- Sainte Croix de Caderle
- Saint Bonnet de Salendrinque
- Vabres
- Massanes
- Saint Jean de Serres

**ARTICLE 2 : DUREE**

La communauté est instituée pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2013.

### **ARTICLE 3 : SIEGE**

Le siège de la Communauté est fixé, 1642 chemin de Trespeaux 30 100 Alès.

En application des dispositions de l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de communauté peut se réunir à l'Espace Alès Cazot, rue Jules Cazot à Alès ou dans tout autre lieu choisi par le conseil de communauté dans l'une des communes membres.

Le siège de la Communauté pourra être transféré à la suite d'une modification statutaire conforme aux dispositions de l'article L. 5211-20 du C.G.C.T.

### **ARTICLE 4 : COMPETENCES**

Conformément à l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération exerce des compétences obligatoires et des compétences optionnelles. Au delà de ces compétences fixées par la loi pour les communautés d'agglomération, elle exerce également des compétences que les communes ont choisi de transférer qui sont des compétences supplémentaires.

#### **4-1 Compétences obligatoires**

##### **1) En matière de développement économique :**

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.
  
- Action de développement économique d'intérêt communautaire et notamment action de développement en milieu rural.

##### **2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur,
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,
- Service de mise à disposition de bicyclettes en libre service,
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46

de cette loi.

### **3) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire:**

- Programme local de l'habitat,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

### **4) En matière de politique de la ville dans la communauté :**

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

## **4-2. Compétences optionnelles**

### **1) Voirie**

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie communautaire" et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;

### **2) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13

### **3) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

## **4-3 Compétences supplémentaires :**

### **1) Assainissement.**

Fonctionnement du service public de l'assainissement collectif et autonome sur l'ensemble du territoire y compris les réseaux unitaires, prise en charge des investissements liés à ce service à l'exception :

- des travaux de création ou d'extension de réseaux pour la desserte de nouveaux abonnés.
- des travaux de création ou d'extension d'ouvrages.

Ces travaux sont réalisés par les communes et les ouvrages remis à la communauté d'agglomération lors de la réception.

Création et gestion d'un fonds de soutien en vue de favoriser le développement de l'assainissement collectif.

### **2) Enseignement-formation:**

#### **- Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public :**

Conformément à l'article L5211-41-3 du C.G.C.T. applicable en cas de fusion, la communauté d'agglomération reprendra l'ensemble des compétences exercées en ce domaine par les 4 établissements publics de coopération intercommunale sur leurs anciens territoires respectifs pendant une durée maximum de deux ans au cours de laquelle une commission de travail sera chargée de proposer la rédaction d'une compétence communautaire pour l'ensemble du territoire. La nouvelle rédaction de cette compétence fera alors l'objet d'une modification statutaire.

#### **- Écoles de musique :**

La communauté d'agglomération prend en charge l'enseignement de la musique au niveau des communes qui la composent (fonctionnement et investissement). Lorsqu'il s'agit d'une association loi 1901 qui gère cet enseignement, elle peut aider l'association sous forme de subvention dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyens.

#### **- Enseignement du second degré**

La Communauté d'Agglomération représentera les communes dans toutes les instances de décision et de consultation en la matière (conseil d'administration des lycées, collèges, etc...).

#### **- Enseignement supérieur**

La communauté d'agglomération pourra intervenir en partenariat (participation financière) pour

accompagner et promouvoir le développement des organismes de l'enseignement supérieur de son territoire. Elle représentera les communes dans les différentes instances de l'enseignement supérieur où elle serait amenée à être représentée.

- Mission locale :

La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sans qualification (État, collectivités territoriales, associations, etc ...). Le rôle de la mission locale dans le cadre de la communauté d'agglomération sera de mettre en œuvre progressivement une politique sociale d'insertion professionnelle et sociale.

### **3) Petite Enfance, Enfance, Jeunesse**

La communauté d'agglomération est compétente pour la construction, la gestion et l'organisation de l'ensemble des structures d'accueil qui s'adressent à :

- La petite enfance (0-6 ans)
- L'enfance (6-12 ans)
- La jeunesse (12-17 ans)

Et notamment des structures suivantes :

- Toutes les structures d'accueil et de coordination liées à la petite enfance
- Les centres de loisirs sans hébergement vacances d'été
- Les centres de loisirs sans hébergement petites vacances
- Les centres de loisirs sans hébergement mercredi et week-end
- Les centres de loisirs périscolaires, l'accueil périscolaire et l'accompagnement scolaire hors temps scolaires des écoles maternelles et primaires publiques du territoire communauté d'agglomération
- Les accueils jeunes
- Les séjours vacances d'été
- Les camps adolescents

Elle assure une mission de coordination, de pilotage et de formation dans le cadre des activités proposées.

La communauté d'agglomération pourra soutenir ou subventionner les associations qui mettent en place des actions ou gèrent des structures en direction de l'enfance et de la jeunesse.

### **4) Confection et livraison de repas pour la restauration scolaire.**

Conformément à l'article L5211-41-3 du C.G.C.T. applicable en cas de fusion, la communauté d'agglomération reprendra l'ensemble des compétences exercées en ce domaine par les 4 établissements publics de coopération intercommunale sur leurs anciens territoires respectifs pendant une durée maximum de deux ans au cours de laquelle une commission de travail sera chargée de proposer la rédaction d'une compétence communautaire pour l'ensemble du territoire. La nouvelle rédaction de cette compétence fera alors l'objet d'une modification statutaire.

**5) Etude d'un projet de remontée de l'eau brute du Rhône sur Alès Agglomération ainsi que son retraitement et sa distribution principale sur le territoire.**

**6) Tourisme :**

- Activité de promotion et communication autour du développement touristique, des produits touristiques et de l'artisanat local.
- Accueil et animation touristique soit par l'organisation et la gestion de lieux d'accueil soit par un soutien aux structures gérant des offices de tourisme et/ou lieux d'accueil.
- Développement et promotion de l'activité randonnées soit par la création et/ou l'entretien de sentiers de randonnées et de voies vertes soit par le soutien à des associations ou organismes favorisant la pratique de la randonnée.
- Gestion d'équipements touristiques
- Gestion de la ligne ferroviaire touristique du train à vapeur des Cévennes comprenant voies, gare et trafic lié au transport de voyageurs y compris l'investissement.
- Organisation et soutien à des manifestations ou actions culturelles valorisant l'identité Cévennes.
- Réalisation de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques comme la Cathédrale Saint Jean Baptiste et le Fort Vauban.

**7) Travaux et urbanisme :**

- Réalisation des opérations de restructuration urbaine financées par l'Agence Nationale pour la Restructuration Urbaine.
- Gestion de l'éclairage public, les extensions ou créations de nouveaux réseaux d'éclairage restant de compétence communale.

**8) Aménagements et usages numériques.**

- Mise en place ou participation à la mise en place de réseaux de communications numériques.
- Création et gestion de Cyber-base.

**9) Développement d'une démarche territoriale de santé publique.**

**10) Gestion du système d'information géographique de la communauté d'agglomération.**

**11) Gestion et financement des manifestations artistiques dans le domaine du spectacle vivant cinéma et art plastique dans le cadre contractuel du pôle départemental culturel.**

## **12) Sécurité publique et risques majeurs :**

- prise en charge des contingents communaux versés aux centres de secours et de lutte contre les incendies.

- La communauté d'agglomération prendra en charge la mise en œuvre de mesures ou travaux relatives à la prévention des risques liés aux crues et inondations au besoin par D.U.P. et travaux de réparation éventuels qui peuvent en résulter pour:

• Les cours d'eau situés en traversée d'un centre urbain d'une commune ne faisant pas l'objet d'une adhésion à une structure intercommunale chargée de la gestion d'un bassin versant hydraulique au 1er janvier 2013 hors syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

• Les cours d'eau des communes qui n'adhèrent à aucune structure intercommunale chargée de la gestion d'un bassin versant hydraulique au 1er Janvier 2013 hors syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

- Alès Agglomération se substitue aux anciens établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant fusionnés (communauté d'agglomération et communautés des communes) dans les structures intercommunales auxquelles elles adhéraient avant le 1er Janvier 2013 pour la gestion d'un bassin versant hydraulique pour l'ensemble de la compétence hydraulique dévolue par ces anciens établissements à ses structures intercommunales.

- Mise en place et gestion d'un système d'alerte téléphonique.

## **13) Soutien aux associations œuvrant pour le contrôle du peuplement animal domestique non professionnel.**

## **14) Construction d'équipements de services publics**

Conformément à l'article L5211-41-3 du C.G.C.T., cette compétence sera exercée par la Communauté d'Agglomération en lieu et place de la Communauté de Communes autour de Vézénobres pour l'ensemble immobilier abritant gendarmerie et perception. Il est précisé que pour ces équipements, cette compétence sera exercée pendant une durée maximale de deux ans soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014, le temps de trouver un mode de gestion permettant une prise en charge de ceux-ci par les communes auxquels ils sont destinés.

## **ARTICLE 5 : LIMITES DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

Dans tous les domaines sus énumérés, seules sont dévolues à la communauté d'agglomération les attributions relevant des compétences des conseils municipaux, à l'exclusion des pouvoirs propres du Maire et des compétences relevant d'autres organismes.

Conformément aux dispositions du III de l'article L. 5216-5 du Code Général des collectivités territoriales, l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles sus énumérées,

exercées par la communauté d'agglomération, est déterminé à la majorité des deux tiers des membres du conseil de communauté, il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

## **ARTICLE 6 : MODALITES D'EXERCICE DES COMPETENCES**

### **6-1 Assistance et conseil aux communes :**

Dans le cadre de son fonctionnement, la communauté pourra accorder son aide et son assistance aux communes en matière technique, juridique et financière par la création de «services communs », conformément aux textes en vigueur.

### **6-2 Fonds de concours :**

Conformément aux dispositions du VI de l'article L. 5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération et les communes peuvent recourir à des fonds de concours, dans les limites prévues par lesdites dispositions.

### **6-3 Convention avec les tiers.**

La Communauté a la faculté de conclure, avec des tiers non membres, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou autres, pour des motifs d'intérêt public local et à titre de complément du service assuré à titre principal pour les membres de la communauté, des contrats portant notamment sur des prestations de service, à la condition que l'objet desdits contrats se limite toujours aux domaines de compétences exercés à titre principal par la communauté d'agglomération dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

### **6-4 : Convention avec les membres.**

En application des dispositions de l'article L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté a la faculté de conclure avec ses membres, des conventions en vue de l'exécution ou de la gestion de certains équipements ou services.

## **ARTICLE 7 : LE PRESIDENT**

En application de l'article L 5211-9 du CGCT, le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté.

Il est le chef des services de la communauté. Il représente celle-ci en justice.

Le Président est élu parmi les membres du Conseil communautaire.

Le mandat du Président prend fin en même temps que celui des membres du conseil communautaire.

### **ARTICLE 8 : LE BUREAU**

Le conseil de communauté élit en son sein un bureau composé d'un président, de vice-présidents et éventuellement d'autres membres.

Les membres du bureau ne disposeront pas de suppléant.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du conseil communautaire

### **ARTICLE 9 : LE REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil communautaire adoptera un règlement intérieur dans les six mois suivants son installation fixant, en particulier, les règles de fonctionnement du conseil, du bureau et des commissions, les modalités de tenue du débat d'orientation budgétaire, le régime des questions écrites ou orales en séance.

### **ARTICLE 10 : RECEVEUR**

Les fonctions de receveur sont exercées par le Comptable public d'Alès.

### **ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PATRIMONIALES**

Le transfert de compétences entraîne obligatoirement la mise à disposition des biens, d'équipement, des services nécessaires à l'exercice de ces compétences et la substitution de la communauté dans tous les droits et obligations des communes (emprunts, délégation de service public, contrats, etc...), dans les conditions et les limites prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 5211-5 et L 1321-1 et suivants, sous réserve des dispositions propres aux Z.A.C et Z.A.E.

### **ARTICLE 12 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent notamment :

- 1° Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 *nonies* C et à l'article 1609 *nonies* D du Code Général des Impôts,
- 2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération,
- 3° Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
- 4° Les subventions et dotations de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes,
- 5° Le produit des dons et legs,
- 6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- 7° Le produit des emprunts,
- 8° Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64 du CGCT.
- 9° La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle et le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources.
- 10° Toutes autres ressources auxquelles elle est ou pourrait être éligible.

ANNEXE :

ARRETE PREFECTORAL DU 11 OCTOBRE 2012



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Relations avec  
les Collectivités Territoriales

Nîmes, le 11 OCT. 2012

Bureau du Contrôle de Légalité et de  
l'Intercommunalité  
Affaire suivie par Marie-Thérèse GAILLARD  
☎ 04 66 36 42 65  
☎ 04 66 36 42 55  
Mél [marie-therese.gaillard@gard.gouv.fr](mailto:marie-therese.gaillard@gard.gouv.fr)

## ARRETE

Portant fusion d'une communauté d'agglomération,  
trois communautés de communes et extension à cinq communes  
dans le bassin d'Alès

*Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5210-1-1, L.5211-41-3 III et IV ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, notamment les articles 60 (III) et 83 de la loi RCT ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-357-007 du 23 décembre 2011 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-179-003 du 27 juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération dans le bassin d'Alès ;

VU l'avis de la Directrice Départementale des Finances Publiques du Gard ;

VU l'avis des conseils municipaux des communes concernées, se prononçant en faveur du projet de périmètre d'une communauté d'agglomération dans le bassin d'Alès :

- ALES, par délibération du 29 septembre 2012,
- ANDUZE, par délibération du 11 juillet 2012,
- BAGARD, par délibération du 26 juillet 2012,
- BOISSET-ET-GAUJAC, par délibération du 20 septembre 2012,
- BOUCOIRAN-ET-NOZIERES, par délibération du 25 septembre 2012,

- BOUQUET, par délibération du 26 juillet 2012,
- BROUZET-LES-ALES, par délibération du 24 juillet 2012,
- CASTELNAU-VALENCE, par délibération du 25 septembre 2012,
- CORBES, par délibération du 28 septembre 2012,
- CRUVIERS-LASCOURS, par délibération du 12 septembre 2012,
- EUZET, par délibération du 14 septembre 2012,
- LEZAN, par délibération du 17 septembre 2012,
- MASSANES, par délibération du 8 août 2012,
- MIALET, par délibération du 26 septembre 2012,
- MONS, par délibération du 31 juillet 2012,
- NERS, par délibération du 24 septembre 2012,
- LES PLANS, par délibération du 6 septembre 2012,
- RIBAUTE-LES-TAVERNES, par délibération du 26 septembre 2012,
- SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE, par délibération du 21 août 2012,
- SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES, par délibération du 25 septembre 2012,
- SAINT-HILAIRE-DE BRETHMAS, par délibération du 23 juillet 2012,
- SAINT-JEAN-DE-SERRES, par délibération du 6 septembre 2012,
- SAINT-JEAN-DU-GARD, par délibération du 31 juillet 2012,
- SAINT-JEAN-DU-PIN, par délibération du 20 septembre 2012,
- SAINT-JUST-ET-VACQUIERES, par délibération du 7 septembre 2012,
- SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES, par délibération du 11 septembre 2012,
- SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE, par délibération du 25 septembre 2012,
- SAINT-PAUL-LA-COSTE, par délibération du 31 août 2012,
- SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, par délibération du 19 septembre 2012,
- SAINTE-CROIX-DE-CADERLE, par délibération du 21 septembre 2012,
- SALINDRES, par délibération du 24 août 2012,
- SERVAS, par délibération du 6 juillet 2012,
- SEYNES, par délibération du 18 juillet 2012,
- SOUSTELLE, par délibération du 4 septembre 2012,
- THOIRAS, par délibération du 18 septembre 2012,
- TORNAC, par délibération du 13 septembre 2012,
- VABRES, par délibération du 6 juillet 2012,
- VEZENOBRES, par délibération du 20 septembre 2012 ;

**CONSIDERANT** que les conseils municipaux des communes de BRIGNON, DEAUX, GENERARGUES, MARTIGNARGUES, MASSILLARGUES-ATUECH, MONTEILS, SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN, SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM, SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON et SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES ont émis un avis défavorable au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération dans le bassin d'Alès ;

**CONSIDERANT** que les conseils municipaux des communes de MEJANNES-LES-ALES et SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE ont délibéré pour refuser de se prononcer sur le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération dans le bassin d'Alès ;

**CONSIDERANT** que les conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ont émis un avis favorable au projet de périmètre :

- CA du Grand Alès en Cévennes, le 27 septembre 2012,
- CC Autour d'Anduze, le 28 septembre 2012,
- CC du Mont Bouquet, le 31 juillet 2012 ;
- CC de la Région de Vézénobres, le 29 septembre 2012 ;

CONSIDERANT que les conseils municipaux des communes concernées ont donné leur accord sur le projet de périmètre dans les conditions de majorité fixées par les dispositions législatives précitées ;

CONSIDERANT que la majorité des conseils municipaux des communes membres se sont prononcés sur le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de l'EPCI fusionné ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Il est créé une nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, étendue aux communes de Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres.

### ARTICLE 2

Cet établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est composé de 50 communes, représentant une population totale de 100 090 habitants : Alès, Anduze, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran-et-Nozières, Bouquet, Brignon, Brouzet-les-Alès, Castelnaud-Valence, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Lézau, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Miallet, Mons, Montells, Ners, Les Plans, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Maurice-de-Cazeville, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Sainte-Croix-de-Caderle, Salindres, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres et Vézénobres.

### ARTICLE 3

La prise d'effet de cette nouvelle communauté d'agglomération est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### ARTICLE 4

Le présent arrêté emporte retrait des communes de :

- Massanes et Saint-Jean-de-Serres de la Communauté de Communes Autour de Lédignan ;
- Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle et Vabres de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue.

### ARTICLE 5

Concernant les anciens périmètres des EPCI fusionnés, la commune de Cardet est retirée préalablement de la Communauté de Communes Autour d'Anduze pour intégrer la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

### ARTICLE 6

Il est pris acte que, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération issue de la fusion est composé de 184 sièges répartis ainsi qu'il suit :

COMMUNES	SIEGES	COMMUNES	SIEGES
ALES	31	ANDUZE	7
BAGARD	5	BOISSET-ET-GAUJAC	5
BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	3	BOUQUET	2
BRIGNON	3	BROUZET-LES-ALES	2
CASTELNAU-VALENCE	2	CORBES	2
CRUVIERS-LASCOURS	3	DEAUX	3
EUZET	2	GENERARGUES	3
LES PLANS	2	LEZAN	4
MARTIGNARGUES	2	MASSANES	2
MASSILLARGUES-ATUECH	3	MEJANNES-LES-ALES	4
MIALET	2	MONS	3
MONTELS	3	NERES	3
RIBAUTE-LES-TAVERNES	4	SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE	2
SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN	2	SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES	7
SAINTE-CROIX-DE-CADERLE	2	SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM	2
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	6	SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON	2
SAINT-JEAN-DE-SERRES	2	SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES	2
SAINT-JEAN-DU-GARD	5	SAINT-JEAN-DU-PIN	3
SAINT-JUST-ET-VACQUERES	2	SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES	6
SAINT-MAURICE-DE-CAZEVILLE	3	SAINT-PAUL-LA-COSTE	2
SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	6	SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	3
SALINDRES	5	SERVAS	2
SEYNES	2	SOUSTELLE	2
THOIRAS	2	TORNAC	3
VABRES	2	VEZNOBRES	4

Le conseil communautaire composé des délégués désignés par chaque conseil municipal, pourra être installé dès la notification du présent arrêté et se prononcer sur les mesures d'organisation interne, notamment constitution du bureau, dénomination et siège de l'EPCI, destinées à préparer la mise en œuvre de la fusion.

#### ARTICLE 7

L'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et les Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres sont titulaires, est transférée au nouvel EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Lorsque l'exercice des compétences obligatoires ou optionnelles est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération, dans un délai de deux ans à compter de la fusion, pour être applicable sur la totalité du territoire.

Pendant cette période, ces compétences continueront d'être exercées, de manière différenciée, sur le territoire de chacun des EPCI fusionnés :

#### ➤ **Compétences obligatoires**

Détenues par la CA du Grand Alès en Cévennes :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Équilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville.

Détenues par les CC du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres :

- Aménagement de l'espace.
- Actions de développement économique,

➤ **Compétences optionnelles**

Détenues par la CA du Grand Alès en Cévennes :

- Assainissement,
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- Protection et mise en valeur de l'environnement :
  - Collecte, traitement et valorisation des DMA,
  - Construction et gestion des déchèteries,
  - Lutte contre la pollution de l'air,
  - Lutte contre les nuisances sonores,
- Construction, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Détenues par les CC Autour d'Anduze, du Mont Bouquet et de la Région de Vézénobres :

Les compétences optionnelles détenues par les communautés de communes fusionnées relèvent des groupes de compétences ci-après :

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
  - Collecte et traitement des DMA, gestion des déchèteries,
  - Gestion des cours d'eau et protection contre les inondations,
- Tout ou partie de l'assainissement,
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire,
- Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- Politique du logement social.

Des compétences transférées à titre optionnel détenues par le nouvel EPCI peuvent être restituées aux communes dans un délai de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 par délibération de l'organe délibérant dans la limite du nombre minimum de compétences que doit détenir le nouvel EPCI (article L.5216-5 du CGCT).

➤ **Compétences facultatives**

Les compétences qui ne figurent ni dans la liste des compétences obligatoires ni dans celle des compétences optionnelles telles que définies par la loi, sont qualifiées de compétences facultatives :

Détenues par la CA du Grand Alès en Cévennes :

- Enseignement et formation,
- Petite enfance, enfance, jeunesse,
- Tourisme,
- Étude pour la production et la distribution d'eau potable,
- Incendie et sécurité,
- Travaux et urbanisme,
- Nouvelles technologies et réseaux à haut débit,
- Confection et livraison de repas pour la restauration scolaire,
- Développement d'une démarche territoriale de santé publique,

Détenues par les CC Autour d'Anduze, du Mont Bouquet et de la Région de Vézénobres :

- Réseau d'assistantes maternelles,
- Petite enfance,
- Lutte contre les incendies et organisation des secours,
- Fonctionnement de l'enseignement public écoles primaires et maternelles,
- Gestion des structures à caractère social destinées aux personnes âgées ou handicapées,
- Animations culturelles et sportives,
- Création et fonctionnement d'un réseau de bibliothèques intercommunales,
- Entretien des sentiers ruraux et de grande randonnée,
- Entretien du réseau d'éclairage public,

- Participation aux travaux d'électrification,
- Construction et gestion des bâtiments à usage de services publics,
- Participation à la gestion d'un office de tourisme intercommunal,
- École des sports,
- École de musique,
- Fourrière animale.

Ces compétences peuvent être restituées aux communes dans un délai de deux ans à compter de la date d'effet du présent arrêté par délibération de l'organe délibérant. Pendant cette période, ces compétences continueront d'être exercées, de manière différenciée, sur le territoire de chacun des EPCI fusionnés.

#### ARTICLE 8

Le régime fiscal de la nouvelle communauté d'agglomération est la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### ARTICLE 9

Les fonctions de comptable sont assurées par le comptable public d'Alès Municipale.

#### ARTICLE 10

Pendant une période allant jusqu'au 31 janvier 2013, les comptables des anciens EPCI sont autorisés à passer les écritures qui auront été initiées avant le 31 décembre 2012, y compris les opérations résiduelles sur le compte disponibilités des anciens EPCI.

Il s'agit notamment :

- des opérations de régularisation comptable ;
- des opérations d'encaissement et de décaissement.

Cette période transitoire ne peut être assimilée à la période complémentaire prévue au CGCT.

#### ARTICLE 11

Le nouvel EPCI reprend les résultats de fonctionnement d'une part et les résultats d'investissement d'autre part, ces deux résultats étant constatés pour chacun des organismes fusionnés à la date d'entrée en vigueur de la fusion.

#### ARTICLE 12

La fusion des EPCI entraînant la création d'une nouvelle personne morale de droit public et la disparition des EPCI d'origine, l'ensemble des biens, droits et obligations de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et des Communautés de Communes Autour d'Anduze, du Mont Bouquet et de la Région de Vézénobres est transféré à l'établissement public issu de la fusion.

L'intégralité de l'actif et du passif de chaque organisme fusionné est attribuée au nouvel EPCI issu de la fusion.

#### ARTICLE 13

La communauté d'agglomération issue de la fusion est substituée de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

#### ARTICLE 14

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par l'établissement public issu de la fusion. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale et les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

**ARTICLE 15**

L'ensemble des personnels des EPCI fusionnés est réputé relever de l'établissement issu de la fusion dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les siennes, à l'exception du personnel occupant un emploi fonctionnel de direction.

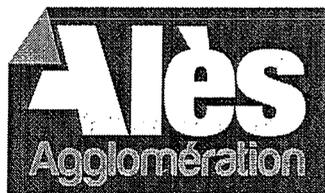
**ARTICLE 16**

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet d'Alès, le Sous-Préfet du Vigan, la Directrice Départementale des Finances Publiques du Gard, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, les Maires des communes incluses dans le périmètre de l'EPCI, la Présidente de la Communauté de Communes Autour de Lédignan, le Président de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le Préfet,

H *Bousiges* /   
HUGUES BOUSIGES

*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 11 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : Direction Juridique  
Ref : IS  
Tél. : 43 26

C 2013.01.02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'accord sur les marchés publics dits AMP découlant du traité de Marrakech du 15 avril 1994, instituant l'organisation mondiale du commerce qui ouvre à la concurrence ces marchés, des seuils de passation sont prévus auxquels les seuils communautaires fixés par les directives communautaires doivent être conformes, lesdits seuils OMC sont révisés au maximum tous les deux ans,

**Vu** la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification et à l'allègement des démarches administratives sur le droit de la commande publique,

**Vu** les décrets n°2011-1853 du 9 décembre 2011 et n°2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès -en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet

Et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 11 Décembre 2012,

**Considérant** que dans un souci de bon fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, tant en terme de continuité des activités, que d'efficacité, il convient de donner délégation à Monsieur le Président pour agir dans certains domaines ne relevant pas de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE**

De donner délégation à Monsieur le Président d'Alès Agglomération pour la durée de son mandat, dans les domaines énumérés ci-dessous :

**1- Actes portant sur les biens**

Le président est chargé de:

- De signer les conventions de mise à disposition des locaux, terrains ou tout autre élément du patrimoine.
- De décider de la conclusion et de la révision de baux et de contrat de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.  
Le montant des loyers, redevances étant défini par le conseil communautaire.
- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics de la communauté d'agglomération.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à une valeur de 4600 € H.T.
- De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine) le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- De passer les compromis de vente.
- De signer les actes nécessaires en vue de la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique.

## **2- Actes d'ordre budgétaire ou financier.**

Le président est chargé:

- De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces limites étant définies ainsi :

> Le contrat pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- La possibilité d'allonger la durée du prêt,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement,
- La faculté de prévoir un différé d'amortissement.

> Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ou de procéder à des réaménagements de prêts existants en respectant les limites ci-dessus définies.

- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil communautaire d'un montant de 10 000 000 € pour le budget principal et les budgets annexes.

## **3- Actes contractuels**

Le président est chargé:

- De signer les conventions avec les communes membres,
- De signer les conventions avec les organismes de formation,
- De prendre en tant que pouvoir adjudicateur toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de travaux d'un montant inférieur à 5 000 000 € H.T. et en matière de fournitures de services et de prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 200 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De prendre en tant qu'entité adjudicatrice toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de travaux d'un montant inférieur à 5 000 000 € H.T. et pour les marchés de fournitures ou services (dont prestations intellectuelles) d'un montant inférieur à 400 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ces montants seront réactualisés de plein droit dès la publication de nouvelles dispositions modifiant les seuils de passation sans qu'une nouvelle délégation intervienne.

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- D'autoriser au nom de la communauté d'agglomération le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De signer toutes conventions relatives à toutes servitudes et autorisations de passage pour les travaux ou prestations intervenants sur des terrains n'appartenant pas à la Communauté.

#### **4- Actes relatifs à l'urbanisme**

Le président est chargé:

- D'exercer au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans dans les limites fixées par le 7° de l'article L 5211-10 du CGCT.
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser sa participation.
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- D'exercer au nom de l'établissement public le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme.

#### **5- Action en justice**

Le Président est chargé:

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- D'intenter au nom de la communauté d'agglomération l'ensemble des actions en justice en recours comme en défense.

Cette délégation est totale, elle s'étend à l'ensemble des procédures dans lesquelles la Communauté d'agglomération est demanderesse ou défenderesse devant l'ensemble des juridictions qu'elles soient de l'ordre judiciaire civil, pénal ou administratif et ce, à chaque étape de la procédure, Première Instance, Appel et Cassation.

#### **6- Gestion du personnel et des services**

Le président est chargé:

- De la gestion des ressources humaines: adoption du tableau des effectifs, création des postes ou modifications de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel de l'établissement public, en conformité avec les autorisations budgétaires.
- D'arrêter le règlement intérieur de l'ensemble des services publics de l'établissement.

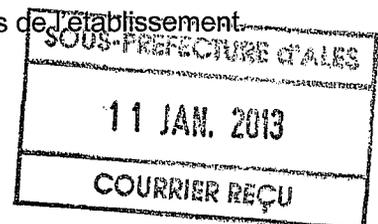
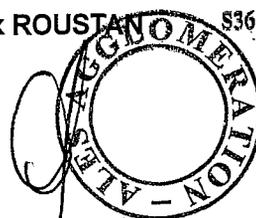
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOPTE**

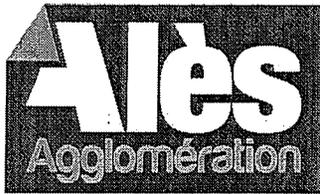
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,**

**Max ROUSTAN** 536



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 11 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : Direction Juridique  
Ref : IS  
Tél. : 43 26

C 2013.01.03

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Délégation au Bureau de Communauté**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** l'accord sur les marchés publics dits AMP découlant du traité de Marrakech du 15 avril 1994, instituant l'organisation mondiale du commerce qui ouvre à la concurrence ces marchés, des seuils de passation sont prévus auxquels les seuils communautaires fixés par les directives communautaires doivent être conformes, lesdits seuils OMC sont révisés au maximum tous les deux ans,

**Vu** la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification et à l'allégement des démarches administratives sur le droit de la commande publique,

**Vu** les décrets n°2011-1853 du 9 décembre 2011 et n°2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des Marchés Publics,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès -en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet

Et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 décembre 2012.

**Considérant** que dans un souci de bon fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, tant en terme de continuité des activités, que d'efficacité, il convient de donner délégation au bureau de Communauté pour agir dans certains domaines.

**DECIDE**

De déléguer au Bureau de Communauté ses attributions dans toutes les décisions concernant:

- Les demandes de subvention concernant le fonctionnement et l'investissement ou les demandes de subvention au profit de l'établissement public et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.
- De prendre toute décision en tant que pouvoir adjudicateur concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de travaux d'un montant supérieur à 5 000 000 € H.T. et en matière de fournitures de services et de prestations intellectuelle d'un montant supérieur à 200 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraîne une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De prendre en tant qu'entité adjudicatrice toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de travaux d'un montant supérieur à 5 000 000 € H.T. et pour les marchés de fournitures ou services (dont prestations intellectuelles) d'un montant supérieur à 400 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraîne une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ces montants seront réactualisés de plein droit dès la publication de nouvelles dispositions modifiant les seuils de passation sans qu'une nouvelle délégation intervienne.

- Les opérations immobilières consistant en l'acquisition ou la cession de biens immobiliers et fonciers, de droits réels immobiliers et fonciers en conformité avec les autorisations budgétaires.
- Les cessions et acquisitions de biens mobiliers supérieurs à une valeur de 4 600 € H.T. en conformité avec les autorisations budgétaires.

- Les conventions tarifaires avec les organismes divers et les conventions financières et administratives avec les organismes publics, parapublics ou associatifs à l'exclusion de toute institution ou fixation de taux ou de tarif de taxe ou de redevance

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,**

**Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42.82

C 2013.01.04

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean .

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES- ELECTION DES MEMBRES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**Vu** les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

**Considérant** qu' à la suite de la création de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, il convient de constituer la commission d' appel d'offres,

**Considérant** qu'outre le président de la Communauté d'Agglomération, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires lors de sa séance du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

**Article 1:** De créer une Commission d'Appel d'Offres.

**Article 2:** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux textes en vigueur:

**Sont élus :**

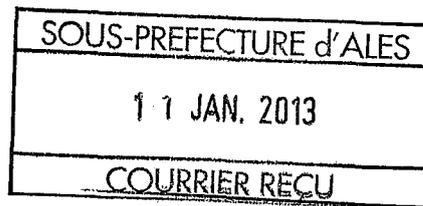
M.Max ROUSTAN : Président de la Commission d'Appel d'Offres.

**Membres titulaires:**

- M. Bonifacio IGLESIAS
- M. Guy MARROT
- M. Philippe RIBOT
- M. Gérard ROUX
- M. Jean-Marc SERODES

**Membres suppléants:**

- M. Roger BERTRAND
- M. Yves COMTE
- Mme Aurélie GENOLHER
- M. Philippe ROUX
- M. Maurice VIALA



**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Philippe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
-ELECTION DES MEMBRES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-1 et suivants, L2121-22, D1411-3 à D.1411-5 ,

**Vu** le code des marchés publics,

**Considérant** qu' à la suite de la création de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, il convient de constituer la commission de délégation de services publics,

**Considérant** qu'outre le président de la Communauté d'Agglomération, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires,

**Considérant** que l'élection des membres de la commission de délégation de service public doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires lors de sa séance du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

**Article 1:** De créer une commission de délégation de service public.

**Article 2:** De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission, conformément aux textes en vigueur :

**Sont élus :**

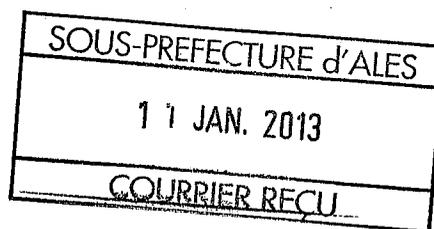
M.Max ROUSTAN :Président de la Commission de Délégation de Service Public

**Membres titulaires :**

Monsieur Jack BROUSSE  
Monsieur Guy MARROT  
Monsieur Eric MAUBERNARD  
Monsieur Philippe RIBOT  
Monsieur Gérard ROUX

**Membres suppléants :**

Monsieur Roger BERTRAND  
Madame Nadia EL-OKKI  
Monsieur Philippe ROUX  
Monsieur Bernard SALEIX  
Monsieur Jean-Marc SERODES



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1413-1,

**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**Vu** la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit,

**Considérant** la nécessité de créer une commission consultative des services publics locaux afin de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics,

**Considérant** que la Commission sera compétente pour plusieurs services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée,

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner les membres de cette commission présidée par le Président, composée comme suit :

-des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

-des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante

**Considérant** les délégués proposés par le Comité des Maires le 13 décembre 2012.

**DECIDE**

**Article 1:**

De créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux

**Article 2:**

Cette commission sera composée de **15 délégués de la Communauté d'Agglomération :**

- Monsieur Max ROUSTAN,Président

**Les Délégués sont :**

Monsieur Alain BEAUD

Monsieur Roger BERTRAND

Monsieur Jacques BOUDET

Madame Nadia EL OKKI

Monsieur Bonifacio IGLESIAS

Monsieur Thierry LECOUVREUR

Monsieur Guy MARROT

Monsieur Philippe RIBOT

Monsieur Gilbert ROUANET

Monsieur Gérard ROUX

Monsieur Philippe ROUX

Monsieur Jean-Marc SERODES

Monsieur Christian TEISSIER

Monsieur Daniel VERDELHAN

– **5 représentants d'associations locales :**

- U.F.C. Union des Consommateurs d'Alès
- Association locale de la consommation, du logement et du cadre de vie
- U.D.I.L. (Union Défense Intérêts du Locataire)
- C.L.C.V. (Consommation, Logement, Cadre de Vie)
- C.N.L. (Confédération Nationale du Logement)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

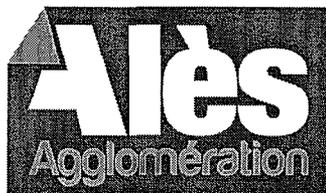
**LE PRÉSIDENT,**

**Max ROUSTAN**

SOUS-PREFECTURE d'ALES
11 JAN. 2013
COURRIER REÇU



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. :42 82

C 2013.01.07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES CHARGES  
TRANSFEREES- DESIGNATION DES MEMBRES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

**Considérant** qu' à la suite de la création de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, il convient de constituer la commission locale d'évaluation des charges transférées ,

**Considérant** que les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées sont issus de chaque commune membre qui dispose d' un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

**Considérant** que la commission rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises et peut faire appel pour l'exercice de ces missions à des experts.

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012 :

**DECIDE**

**Article 1:** De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées.

**Article 2 : Sont désignés :**

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1	Max ROUSTAN (Alès)	Bernard SALEIX (Alès)
2	Philippe ROUX (St Christol lez Alès)	Jean-Claude VEZILIER (St Christol lez Alès)
3	Gilbert MENEU (St Martin de Valgalgues)	Guy MARROT (St Martin de Valgalgues)
4	Jean-Luc EVESQUE (St Privat des Vieux)	Philippe RIBOT (St Privat des Vieux)
5	Gérard ROUX (St Hilaire de Brethmas)	Bernard VALGALIER (St Hilaire de Brethmas)
6	Daniel VERDELHAN (Salindres)	Yves COMTE (Salindres)
7	Nathalie CHANTAGREL (St Jean du Gard)	Michel ANTHERIEU (St Jean du Gard)
8	Daniel MAURIN (Bagard)	Maurice VIALA (Bagard)
9	Jack BROUSSE (Boisset et Gaujac)	Freddy PAULSEN (Boisset et Gaujac)
10	Roger BERTRAND (Mons)	Daniel PASCAL (Mons)
11	Eric MAUBERNARD (St Jean du Pin)	Jean-Marc SERODES (St Jean du Pin)
12	Jacques MASSAL (Mialet)	Gilbert ROUANET (Mialet)

13	Lionel ANDRE (Thoiras)	Jean-Philippe DIRRENBARGER (Thoiras)
14	Jean-Pierre CORDIER (St Paul La Coste)	Claude CHAPON (St Paul La Coste)
15	Stéphane SCHNEIDER (Corbès)	Jean-Louis CARDOT (Corbès)
16	André CAPDUR (Soustelle)	Dominique DELEUZE (Soustelle)
17	Jean-Luc AIGOIN (St Jean de Serres)	Claude SAVY (St Jean de Serres)
18	Alain BEAUD (St Sébastien d'Aigrefeuille)	Bruno LAPIN (St Sébastien d'Aigrefeuille)
19	Michel BENALET (Généragues)	Pierre LEGRAND (Généragues)
20	Claude BONNAFOUX (St Maurice de Cazevieille)	David GUIRAUD (St Maurice de Cazevieille)
21	Jacques BOUDET (Brouzet-les-Alès)	Sébastien BRUJAS (Brouzet-les-Alès)
22	Christophe BOUGAREL (Castelnau-Valence)	Lionel BERNARD (Castelnau-Valence)
23	Marc BRULÉ (St Etienne de l'Olm)	Jean-Pierre COLOMINA (St Etienne de l'Olm)
24	Jean-Michel BUREL (St Just et Vacquières)	Christian DEVISMES (St Just et Vacquières)
25	Josette CRUVELLIER (Massanes)	Laurent CHAPPELLIER (Massanes)
26	Michel ESCOFFIER (Brignon)	Renée TEXIER (Brignon)
27	Jacky FERNANDEZ (Boucoiran et Nozières)	Yves DREVON (Boucoiran et Nozières)
28	Robert CHAUZAL (Deaux)	François FERRIER (Deaux)
29	Patrick FONTAINE (Monteils)	Michel DUC (Monteils)
30	Patric GAUJOUX (Ribaute les Tavernes)	Jean-Marie VEZON (Ribaute les Tavernes)
31	Jacky RODIERE (Massillargues-Atuech)	Aurélie GENOLHER (Massillargues-Atuech)
32	Frédéric GRAS (St Césaire de Gauzignan)	Karine GRAS (St Césaire de Gauzignan)
33	Hervé GRIMAL (Seynes)	Raymond FOPPOLO (Seynes)
34	Laurent HUGUES (St Jean de Ceyrargues)	Patrick PELADAN (St Jean de Ceyrargues)
35	Bonifacio IGLESIAS (Anduze)	Pete KRAUSS (Anduze)
36	Edmond JULIEN (Ste Croix de Caderle)	Violette AURIOL (Ste Croix de Caderle)
37	Myriam MASSON (St Bonnet de Salendrinque)	Joël THEROND (St Bonnet de Salendrinque)

38	Jean-Pierre MAURIN (Vabres)	Jean-Noël PUDDU (Vabres)
39	Bernard MIALHE (Vézénobres)	Christian SAPEDE (Vézénobres)
40	Cyril OZIL (Euzet les Bains)	William DONZEL (Euzet les Bains)
41	Patrice PUPET (Ners)	Jean-Luc POMMIER (Ners)
42	Alain REYNAUD (Martignargues)	Martine FERNANDEZ (Martignargues)
43	Francine RIEU (Tornac)	Dominique DIESLER (Tornac)
44	Emmanuel SCHOR (Cruviers-Lascours)	Fabien FIARD (Cruviers-Lascours)
45	Jean-Pierre SÉCLÉ (Bouquet)	Serge PERLES (Bouquet)
46	Pierre SOULIER (St Hippolyte de Caton)	Véronique TISSOT (St Hippolyte de Caton)
47	Christian TEISSIER (Méjannes les Alès)	Daniel ROCHE (Méjannes les Alès)
48	Eric TORREILLES (Lézan)	Christian TRILLON (Lézan)
49	Roch VARIN D'AINVELLE (Servas)	Emile BLANCHER (Servas)
50	Alain VIGOUROUX (Les Plans)	Serge GRAVIL (Les Plans)

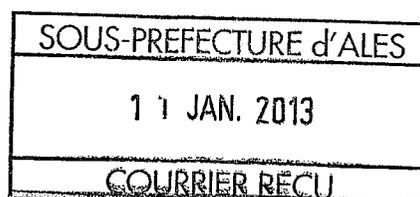
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE ALES  
AGGLOMERATION A LA MISSION LOCALE JEUNES ALES PAYS CEVENNES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze
  - Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Considérant** qu'il convient de désigner les représentants la Communauté d'Alès Agglomération à la MISSION LOCALE JEUNES ALES PAYS CEVENNES tels que proposés lors du Comité des Maires du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

Sont désignés :

	<b>Noms</b>
1	Jacques FOULQUIER
2	Christian CHAMBON
3	Pierre MARTIN
4	Valérie MEUNIER
5	Marie-Christine PEYRIC
6	Jean-Régis MASSON
7	Thérèse BAZALGETTE
8	Mireille GAL
9	André MONTIGNY
10	Marlène ROUVIERE
11	Philippe RIBOT
12	Brigitte MATHEVON
13	Jeanne PELISSIER
14	Alain CHEYREZY

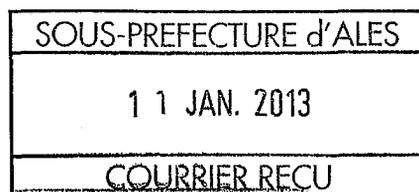
15	Renée TOSCHI
16	Chantal GUILLEMET
17	Danièle LACOMBE
18	Daniel MAURIN
19	Eric MAUBERNARD
20	Michèle RICARD
21	Hervé GRIMAL
22	Aurélie GENOLHER
23	Jocelyne PEYTEVIN-MALHAUTIER
24	Bonifacio IGLESIAS
25	Jean-Luc AIGOIN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

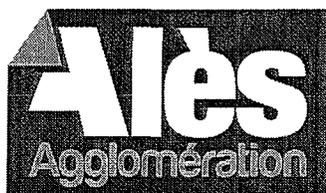
**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. :42 82

C 2013.01.09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE ALES  
AGGLOMERATION A LA SAEM' ALES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderlé, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 11 Décembre 2012,

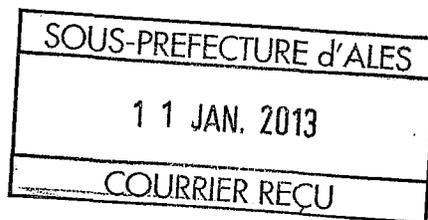
**Considérant** qu'il convient d'élire les représentants la Communauté d'Alès Agglomération à la SAEM' Alès,

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

Sont désignés :

- 1 Philippe RIBOT
- 2 Philippe ROUX
- 3 Guy MARROT
- 4 Jack BROUSSE
- 5 Max ROUSTAN
- 6 François GILLES
- 7 Claude RICCI
- 8 Michèle VEYRET
- 9 Jean-Claude ROUILLON
- 10 Aimé CAVAILLE
- 11 Marcel GERENTE
- 12 Bernard MIALHE
- 13 Jean-Pierre COLOMINA



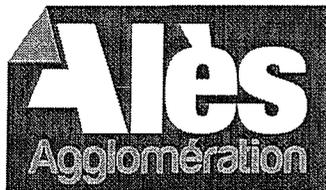
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN**





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE ALES  
AGGLOMERATION A L' ASSOCIATION AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT  
DES REGIONS NIMOISE ET ALESIEENNE**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,

- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

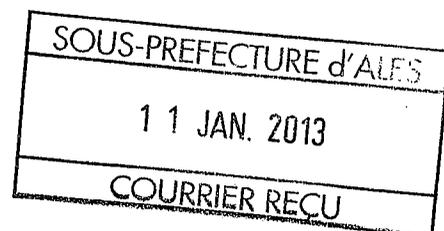
**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Considérant** qu'il convient de désigner, sous proposition du Comité des Maires du 13 décembre 2012, les représentants de la Communauté d'Alès Agglomération à l'Association agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne ,

**DECIDE**

Sont désignés :

1	Titulaire	Max ROUSTAN
2	Titulaire	Jack BROUSSE
3	Titulaire	Marcel GERENTE
4	Titulaire	Nathalie CHANTAGREL
5	Titulaire	Bonifacio IGLESIAS
6	Titulaire	Jean-Marc SERODES
1	Suppléant	Jacques BUENO
2	Suppléant	Philippe ROUX
3	Suppléant	Gilbert ROUANET
4	Suppléant	Guy MARROT
5	Suppléant	Lionel ANDRE
6	Suppléant	Charles TABONE



**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE PRESIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D' ALES AGGLOMERATION AU SITOM DE LA REGION D'ALES ET APPROBATION DES STATUTS**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-61 et L. 5216-7,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze
  - Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération n°2012.11.01 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Alès du 19 novembre 2012 portant sur la modification des statuts en vue de l'adhésion d'Alès Agglomération au SITOM de la Région d'Alès,

**Vu** la délibération N° C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Considérant** que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés d'Agglomérations, prévoient que « *I.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération,(...), par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération (...) et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.* » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1er janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entraînera le retrait automatique de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, du SITOM de la Région d'Alès;

**Considérant** que l'article L5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Établissement Publics de Coopération Intercommunale d'adhérer à plusieurs syndicats pour des parties distinctes de son territoire en ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets,

**Considérant** l'intérêt pour la communauté d' Alès Agglomération que l'exercice de la compétence relative à la réhabilitation des anciens sites de traitement des ordures ménagères reste exercée sur une partie du territoire communautaire par le SITOM de la Région d'Alès;

**Considérant** que dans ces conditions, il convient de se prononcer sur l'adhésion de la communauté d'Alès Agglomération au SITOM de la Région d'Alès pour l'organisation du traitement des ordures ménagères .

## DECIDE

**Article 1:** d'adhérer au SITOM de la Région d'Alès pour les communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Salindres, Soustelle, Thoiras, Vézénobres.

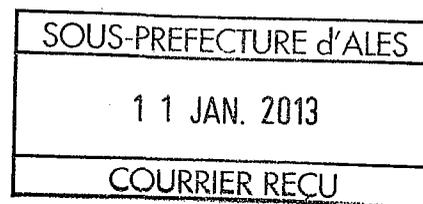
**Article 2:** d'approuver la modification des statuts du SITOM de la Région d'Alès, délibération jointe à la présente, portant sur l'extension du périmètre aux communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Salindres, Soustelle, Thoiras, Vézénobres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES  
S.I.T.O.M**

Réf. : AB/DL

N°2012.11.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2012**

**Objet : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération créée au 1er janvier 2013.**

COMMUNAUTES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ALES</b>	Danielle ALBERT MOYE Roger BERTRAND Dominique BILLARD Jean-Pierre BROQUIN Jack BROUSSE Jacques BUENO André CAPDUR Jean-Louis CARDOT Yves COMTE Jean-Pierre CORDIER Jean-Philippe DIRRENBERGER Guy MARROT Pierre MARTIN Jacques MASSAL Daniel MAURIN Philippe RIBOT Max ROUSTAN Stéphane SCHNEIDER Jean-Marc SERODES Daniel VERDELHAN	Lucien AFFORTIT Gérard BENOI Claude CHAPON Dominique DELEUZE Eric MAUBERNARD Daniel PASCAL Gilbert ROUANET Gérard ROUX Philippe ROUX Jean-Claude VEZELIER Jean VINCENT Maurice VIALA
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVRE EN CEVENNES</b>		Jean-Claude BERTRAND Henri LAZAREWICZ Pierre NUNEZ Eric PLANTIER

**Le Comité Syndical du SITOM,**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT ;

**Vu** les dispositions de la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2011 portant approbation du schéma départemental de la coopération intercommunale du Gard ;

Vu l'arrêté en date du 11 octobre 2012 portant sur la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, la Communauté de Communes Autour d'Anduze, la Communauté de Communes du Mont Bouquet, la Communauté de Communes de la Région de Vézénobres étendue aux communes de Massannes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres;

Considérant que la fusion entraîne le retrait automatique des communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion, du SITOM;

Considérant que les dispositions de l'article L. 5211-61 du CGCT permettent à la Communauté d'Agglomération issue de la fusion d'adhérer pour une partie de son territoire seulement au SITOM;

#### DECIDE

#### Article 1 :

Le Comité syndical du SITOM autorise l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération en ce qui concerne les communes de : Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Saint Christol les Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalmes, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Salindres, Soustelles, Thoiras, Vézénobres.

#### Article 2 :

La présente délibération sera notifiée aux membres du SITOM et à la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération qui disposent de trois mois pour délibérer sur l'adhésion en application des articles L. 5211-18 et L. 5211-20 du CGCT.

#### Article 3 :

Le Président est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée aux Présidents et aux maires des membres du SITOM ainsi qu'au Préfet du Gard.

Acte Administratif rendu exécutoire  
par transmission en Sous-Préfecture

Le :

20 NOV 2012

Publication et ou Notification

Le :

21 NOV 2012

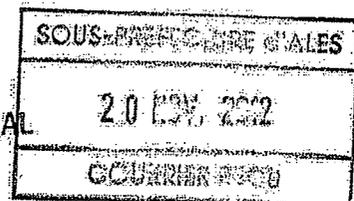
Le Président

Max ROUSTAN

Le Président,

Max ROUSTAN

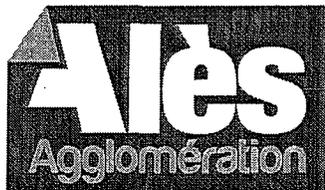
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES  
(S.I.T.O.M.)



ADOpte

POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D' ALES  
AGGLOMERATION AU SITOM DE LA REGION D' ALES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011, portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
  
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération n°2012.11.01 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Alès du 19 novembre 2012 portant sur la modification des statuts en vue de l'adhésion d'Alès Agglomération au SITOM de la Région d'Alès,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.11 du 07 janvier 2013 portant sur l'adhésion au SITOM de la Région d'ALES et approbation des statuts,

**Considérant** qu'il convient de désigner les 32 délégués communautaires représentants la Communauté d'Alès Agglomération au SITOM de la Région d'ALES;

**DECIDE**

Candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012 :

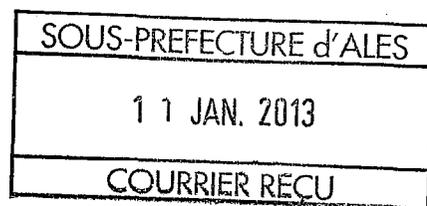
- 1 **Max ROUSTAN**
- 2 **Pierre MARTIN**
- 3 **Danielle ALBERT MOYE**
- 4 **Philippe ROUX**
- 5 **Jean-Claude VEZILIER**
- 6 **Guy MARROT**
- 7 **Dominique BILLARD**
- 8 **Jean VINCENT**

- 9 Philippe RIBOT
- 10 Gérard ROUX
- 11 Jacques BUENO
- 12 Daniel MAURIN
- 13 Maurice VIALA
- 14 Jack BROUSSE
- 15 Gérard BENOI
- 16 Eric MAUBERNARD
- 17 Jean-Marc SERODES
- 18 Claude CHAPON
- 19 Jean-Pierre CORDIER
- 20 Stéphane SCHNEIDER
- 21 Jean-Louis CARDOT
- 22 Gilbert ROUANET
- 23 Jacques MASSAL
- 24 Roger BERTRAND
- 25 Daniel PASCAL
- 26 Michel ANThERIEU
- 27 Alain BEAUD
- 28 Daniel VERDELHAN
- 29 Yves COMTE
- 30 André CAPDUR
- 31 Dominique DELEUZE
- 32 Jean-Philippe DIRRENBERGER

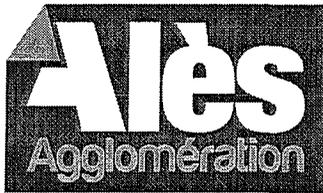
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTAVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D' ALES AGGLOMERATION AU SITOM SUD GARD**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-61 et L5216-7,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012 ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze
  - Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Considérant** que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés d'agglomérations, prévoient que « *1.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération, (...), par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération (...) et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.* » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entraînera le retrait automatique de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, du SITOM SUD GARD,

**Considérant** que l'article L5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'adhérer à plusieurs syndicats pour des parties distinctes de son territoire en ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets,

**Considérant** que la compétence de traitement des ordures ménagères pour les communes de Massanes et Saint Jean de Serres était exercée jusqu' alors par le SITOM SUD GARD, via l'adhésion à ce dernier de la communauté de communes Autour de Lédignan dont lesdites communes étaient membres,

**Considérant** l'intérêt pour la communauté d' Alès Agglomération que l'exercice de la compétence relative au traitement des ordures ménagères reste exercée sur une partie du territoire communautaire par le SITOM SUD GARD,

**Considérant** que dans ces conditions, il convient de se prononcer sur l'adhésion de la communauté d'Alès Agglomération au SITOM SUD GARD pour l'organisation du traitement des ordures ménagères sur le territoire des communes de la Communauté de Commune de la Région de Vézénobres, de Massanes et de Saint Jean de Serres ;

**DECIDE**

**Article 1:** d'adhérer au SITOM SUD GARD pour le territoire des communes de Boucoiran et Nozières, Brignon, Castelnau Valence, Cruviers Lascours, Deaux, Euzet les Bains, Méjannes les Alès, Martignargues, Monteils, Ners, Saint Cézaire de Gauzignan, Saint Etienne de l'Olm, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Maurice de Cazeville, Vézénobres, Massanes et Saint Jean de Serres.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*

SOUS-PREFECTURE d'ALES
11 JAN. 2013
COURRIER REÇU



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'ALES  
AGGLOMERATION SITOM SUD GARD**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-61,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,

- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012 ;

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.13 du 07 janvier 2013 portant sur l'adhésion au SITOM SUD GARD,

**Considérant** qu'il convient d'élire les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants communautaires représentants la Communauté d'Alès Agglomération au SITOM SUD GARD;

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012 .

**DECIDE**

Sont désignés :

Délégués titulaires représentant la Communauté d'Alès Agglomération :

- Christophe BOUGAREL
- Claude BONNAFOUX
- Jean-Luc AIGOIN

Délégués suppléants représentant la Communauté d'Alès Agglomération

-Marc BRULÉ

-Pierre SOULIER

-Josette CRUVELLIER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

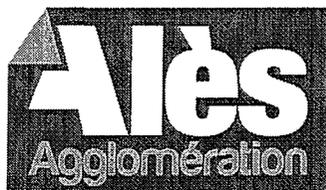
LE PRÉSIDENT,

Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D' ALES AGGLOMERATION AU SMIRITOM ET APPROBATION DES STATUTS**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-61 et L. 5216-7,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°03-03-07 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de réalisation des installations et du traitement des Ordures Ménagères de la zone Nord du plan départemental des déchets -SMIRITOM ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze
  - Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération n°2012.11.01 du Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation des Installations et du Traitement des Ordures Ménagères du 19 novembre 2012 portant sur la modification des statuts en vue de l'adhésion d'Alès Agglomération au SMIRITOM ;

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération ;

**Considérant** que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés d'agglomérations, prévoient que « *1.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération,(...), par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération (...) et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.* » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1er janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entraînera le retrait automatique de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, du SMIRITOM ;

**Considérant** que l'article L5211-61 du CGCT permet aux Établissement Publics de Coopération Intercommunale d'adhérer à plusieurs syndicats pour des parties distinctes de son territoire en ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets ;

**Considérant** l'intérêt pour la communauté d'Alès Agglomération que l'exercice de la compétence relative au traitement des déchets reste exercée sur le territoire communautaire par le SMIRITOM d'une part et par le SITOM SUD Gard d'autre part ;

**Considérant** que dans ces conditions, il convient de se prononcer sur l'adhésion d'Alès Agglomération au SMIRITOM pour l'organisation du traitement des déchets des communes proposées et d'approuver la modification statutaire proposée par le comité syndical du SMIRITOM le 19 novembre 2012.

### DECIDE

**Article 1:** D'adhérer au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation des installations et du traitement des Ordures Ménagères de la zone Nord du plan départemental des déchets :SMIRITOM, pour le territoire des communes d'Alès, Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac, Bouquet, Brouzet les Alès, Corbès, Générargues, les Plans, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Christol lez Alès, Sainte Croix de Caderle, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgagues, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Salindres, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres.

**Article 2:** D'approuver la modification des statuts du SMIRITOM, délibération jointe à la présente, portant sur l'extension du périmètre aux communes de d'Alès, Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac, Bouquet, Brouzet les Alès, Corbès, Générargues, les Plans, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Christol lez Alès, Sainte Croix de Caderle, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgagues, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Salindres, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

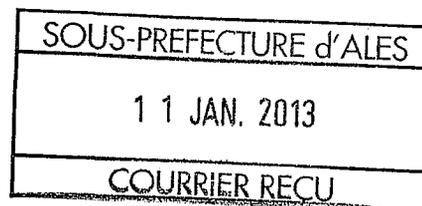
ADOpte

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DES INSTALLATIONS ET DU  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA ZONE NORD DU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES DECHETS  
S.M.I.R.I.T.O.M.**

N°2012.11.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2012**

COMMUNAUTES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ALES	Max Roustan Jean-Philippe DIRRENBERGER <i>suppléant de Lionel ANDRE</i> Michel ANTHERIEU Jean-Pierre BROQUIN Jack BROUSSE Jacques BUENO André CAPDUR Danielle Albert Moye <i>suppléante de Yasabelle CASTOR</i> Jean-Pierre CORDIER <i>suppléant de Claude CHAPON</i> Yves COMTE Soraya HAOUES Guy MARROT Jean-Marc SERODES <i>suppléant de Eric MAUBERNARD</i> Daniel MAURIN Pierette PAES Alain PIALAT Philippe RIBOT Jacques MASSAL <i>suppléant de Gilbert ROUANET</i> Stéphane SCHNEIDER Daniel VERDELHAN Michèle VEYRET	Thérèse BAZALGETTE Nadia EL OKKI Danièle GAUTHIER Daniel PASCAL Claude RICCI Gérard ROUX Phillipe ROUX Jean Claude VEZILIER Maurice VIALA Jean VINCENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVRE EN CEVENNES	<i>Serge BORD</i> Pascal MILESI	Jean-Claude BERTRAND Myriam BOYER Patrick DUMAS Jean-Jacques GROSSEIN Raymond REBOUL Elie ROUVIERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CEZE CEVENNES	Pierre BRUN Bernard REY Bernard RAOUX Laurette MERCIER  Pierre GINESTE Denise CESCO Daniel PIALET	Jean-Claude MANIVET Patrice ROUQUETTE Thierry DAUBLON Jean-Pierre CHARPENTIER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRAND- COMBIEN	Alain REY Yves BALDIT Jacques PEPIN	Yannick LOUCHE Patrick MALAVIEILLE Joseph PEREZ Christine DONNARD Georges BRIOUDES

**Article 2 :**

La présente délibération sera notifiée aux membres du SMIRITOM et à la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération qui disposent de trois mois pour délibérer sur l'adhésion en application des articles L. 5211-18 et L. 5211-20 du CGCT.

**Article 3 :**

Le Président est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée aux Présidents et aux maires des membres du SMIRITOM ainsi qu'au Préfet du Gard.

**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME**

Le Président  
**Max ROUSTAN**

SYNDICAT MIXTE DE REALISATION  
DES INSTALLATIONS ET  
DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES  
(S.M.I.R.I.T.O.M.)

Acte Administratif rendu exécutoire  
par transmission en Sous-Préfecture  
Le : 20 NOV. 2012

Publication et notification  
Le : 21 NOV. 2012

Le Président  
Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - 30000 Nîmes) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. :

C 2013.01.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'ALES  
AGGLOMERATION AU SMIRITOM**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012 ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
  
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération n°2012.11.01 du Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation des Installations et du Traitement des Ordures Ménagères du 19 novembre 2012 portant sur la modification des statuts en vue de l'adhésion d'Alès Agglomération au SMIRITOM ;

**Vu** la délibération N° C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération ;

**Vu** la délibération N°C 2013.01.15 du 07 janvier 2013 portant sur l'adhésion au SMIRITOM et approbation des statuts ;

**Considérant** qu'il convient de désigner les 34 délégués titulaires et les 34 délégués suppléants communautaires représentant la Communauté d'Alès Agglomération au SMIRITOM,

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

Sont désignés :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1	Max ROUSTAN	Valérie MEUNIER
2	Michèle VEYRET	Jean-Claude ROUILLON

3	Pierrette PAEZ	Marcel VEAU
4	Ysabelle CASTOR	Danielle ALBERT MOYE
5	Soraya HAOUES	Marie-Christine PEYRIC
6	Alain PIALAT	Martine MAGNE
7	Claude RICCI	Chantal SOUMADIEU
8	Danielle GAUTHIER	Pierre HERAIL
9	Thérèse BAZALGETTE	Jean-Régis MASSON
10	Philippe ROUX	William MALAVELLE
11	Jean-Claude VEZILIER	André MONTIGNY
12	Guy MARROT	Dominique BILLARD
13	Nadia EL OKKI	Didier BRUN
14	Jean VINCENT	Bernard ARNAL
15	Philippe RIBOT	Brigitte MATHEVON
16	Gérard ROUX	Jeanne PELISSIER
17	Jacques BUENO	Alain CHEYREZY
18	Daniel VERDELHAN	Véronique RIOS
19	Yves COMTE	Chantal GUILLEMET
20	Jean-Jacques LAFONT	Nathalie CHANTAGREL
21	Michel ANTHERIEU	Danièle LACOMBE
22	Daniel MAURIN	Jean-Marc FLOHR
23	Maurice VIALA	Jean-Bruno JOUANEN
24	Jack BROUSSE	Gérard BENOI
25	Daniel PASCAL	Roger BERTRAND

26	Eric MAUBERNARD	Jean-Marc SERODES
27	Jacques MASSAL	Gilbert ROUANET
28	Lionel ANDRE	Jean-Philippe DIRRENBARGER
29	Claude CHAPON	Jean-Pierre CORDIER
30	Stéphane SCHNEIDER	Jean-Louis CARDOT
31	André CAPDUR	Dominique DELEUZE
32	Peter KRAUSS	Bonifacio IGLESIAS
33	Jacques BOUDET	Hervé GRIMAL
34	Michel LELONG	Alain BEAUD

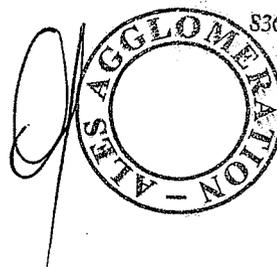
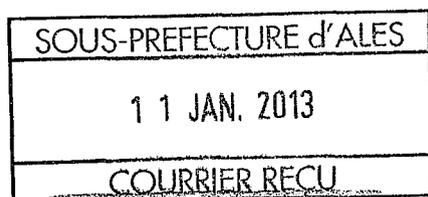
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOPTE**

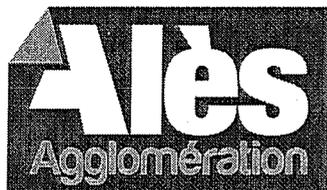
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,**

**Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service: AG  
Ref: LR  
Tél: 42 82

C 2013.01.17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet :** Autorisation donnée au Président pour signer une convention avec les communes de Massanes, Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Jean de Serres et Vabres en vue de confier la gestion du service de collecte des déchets à Alès Agglomération.

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-43-3 et L 5216-7-1

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 11 octobre 2012 et du 11 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération.

**Considérant** que la nouvelle communauté d'Agglomération est issue de la fusion de 4 établissements de coopération intercommunale et de l'adjonction de 5 communes isolées, il en ressort qu'en application de l'article L 5211-43-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et que conformément à cet article « *Sans préjudice des dispositions du II des articles L. 5214-16 et L. 5216-5, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les communes aux établissements publics de coopération intercommunale existant avant la fusion sont exercées par le nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci le décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles. La délibération de l'organe délibérant peut prévoir que ces compétences font l'objet d'une restitution partielle. Jusqu'à cette délibération ou, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai précité, le nouvel établissement public exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné, les compétences transférées à titre optionnel ou supplémentaire par les communes à chacun de ces établissements publics* ».

**Considérant** que cette disposition n'est applicable qu'aux établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionnés, pour les communes de Massanes, Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de la Salendrinque, Saint Jean de Serres et Vabres, la compétence optionnelle collecte des déchets ne pourra être exercée par Alès Agglomération qu'à compter de l'adoption de nouveaux statuts ou au plus tard après le délai de restitution de cette compétence optionnelle soit au 1<sup>er</sup> Mars 2013.

**Considérant** que ces communes étaient jusqu'au 31 décembre 2012 membres de communautés de communes auxquelles elles avaient transféré la compétence collecte des déchets, la dissolution de ces communautés de communes au 31 décembre 2012 entraîne la restitution de l'ensemble de cette compétence aux communes. Dans un souci de continuité du service public et de stabilité des prestations proposées à la population, il paraît cohérent de confier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'organisation et la gestion du service de collecte des déchets ménagers à Alès Agglomération.

**Considérant** qu'il ressort des dispositions combinées des articles L 5216-7-1 et L 5215-27 du CGCT que « *La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.*

*Dans les mêmes conditions, ces collectivités peuvent confier à la communauté urbaine la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions. »* et que ces dispositions sont applicables aux communautés d'agglomération.

**Considérant** que, les communes de Massanes, Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de la Salendrinque, Saint Jean de Serres et Vabres et Alès agglomération se sont mises d'accord pour confier la gestion du service de collecte des déchets à cette dernière convention à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 jusqu'à l'adoption de nouveaux statuts par Alès Agglomération ou au plus tard jusqu'au 31 mars 2013, fin du délai de restitution de cette compétence.

**Considérant** que cette convention est conclue au vu de la nécessité d'organiser la continuité du service public et des activités au 1<sup>er</sup> janvier prochain, que les éléments financiers dont disposent les différentes parties ne permettent pas de définir avec précision les montants qui seront réglés ou perçues par les communes et par Alès Agglomération au titre de cette compétence, aussi et à cet effet, les parties ont convenu de se rapprocher à l'issue de la convention afin de déterminer les montants financiers impactés par cette convention.

**Considérant** qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer avec ces 5 communes une convention permettant de confier à Alès Agglomération la gestion de la collecte des déchets dans les conditions exposées ci dessus.

### DECIDE

Article 1 : Une convention sera signée entre les communes de Massanes, Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Jean de Serres et Vabres en vue de confier à la Communauté Alès Agglomération la gestion du service de collecte des déchets de ces 5 communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 jusqu'à l'intervention de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts d' Alès Agglomération ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2013 date de fin du délai de restitution de cette compétence.

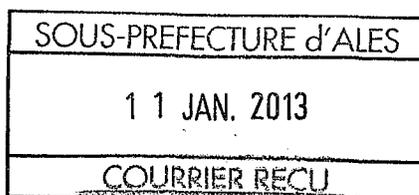
Article 2 : Les dispositions financières relatives à cette convention temporaire seront définies ultérieurement par les parties en fonction des sommes perçues ou dépensées dans le cadre de l'exécution des présentes.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer ces conventions avec les communes ci dessus mentionnées

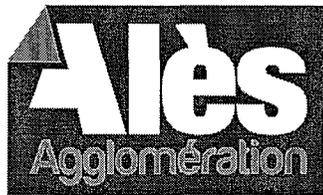
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. :

C 2013.01.18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D' ALES AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN D'ALES ET APPROBATION DES STATUTS**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-61 et L5216-7,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012 ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
  
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération n°2012.11.01 du Syndicat Mixte des Transport du Bassin d'Alès relative à la modification statutaire en vue de l'Adhésion d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin D'Alès ,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Considérant** que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés d'agglomérations, prévoient que « *1.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération,(...), par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération (...)* et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce. » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1er janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entrainera le retrait automatique de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, du SMTBA ;

**Considérant** l'intérêt pour la communauté d'Alès Agglomération que l'exercice de la compétence relative aux transports reste exercée sur le territoire communautaire par le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin D'Alès;

**Considérant** que dans ces conditions, il convient de se prononcer sur l'adhésion de la communauté d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin D'Alès pour l'organisation des transports de voyageurs et d'approuver la modification statutaire en substituant Alès Agglomération à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cevennes;

**DECIDE**

D'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin D'Alès.

**APPROUVE**

La modification statutaire du remplacement de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cevennes par la communauté Alès Agglomération, délibération jointe à la présente, en application de l'article L5216-7 du CGCT, le périmètre du Syndicat étant le suivant :

Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Salindres, Soustelle, St Christol lez Alès, St Hilaire de Brethmas, St Jean du Gard, St Jean du Pin, St Martin de Valgalgues, St Paul la Coste, St Privat des Vieux, Thoiras, Branoux les Taillades, Les Salles du Gardon, Meyrannes, Molières sur Cèze, St Ambroix, Cendras, Laval-Pradel, Monteils, Portes, St Florent sur Auzonnet, St Hippolyte de Caton, St Jean de Valériscle, Boucoiran Nozières, Bouquet, Brignon, Castelnau Valence, Cruviers Lascours, Euzet-les-Bains, Martignargues, Seynes, St Bonnet de Salendrinque, St Césaire de Gauzignan, St Jean de Ceyrargues, St Jean de Serres, St Maurice de Cazevielle, Ste Croix de Caderle, Vabres, Anduze, Brouzet les Alès, Cardet, Deaux, Générargues, Le Martinet, Lédignan, Les Mages, Les Plans, Lézan, Massanes, Massillargues Atuech, Méjannes les Alès, Navacelles, Ners, Ribaute les Tavernes, Rousson, Servas, St Etienne de l'Olm, St Julien les Rosiers, St Just et Vacquières, St Sébastien d'Aigrefeuille, Tornac, Vézénobres, Bessèges, Chamborigaud, Durfort, Gagnières, La Grand Combe, La Vernarède, Lamelouze, Lasalle, Robiac Rochessadoule, St Hippolyte du Fort.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ADOpte**

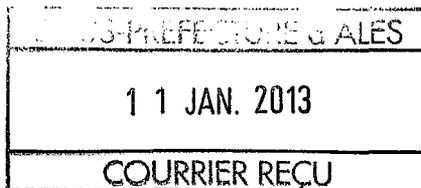
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,**

**Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D' ALES  
AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN D'  
ALÈS (SMTBA)**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-61,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012 ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
- Communauté de Communes Autour d'Anduze,
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres,
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
  
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération n°2012.11.01 du Syndicat Mixte des Transport du Bassin d'Alès ayant trait à la modification statutaire et à l'Adhésion d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin D'Alès ;

**Vu** la délibération n°2012.11.02 du Syndicat Mixte des Transport du Bassin d'Alès sur la signature d'une convention fixant pour une période transitoire, les conditions d'organisation des transports publics pour les communes adhérentes à la Communauté Alès Agglomération qui ne faisaient pas partie au 31/12/2012 du périmètre de responsabilité au Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin D'Alès ;

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.18 du 07 janvier 2013 portant sur l'adhésion au SMTBA,

**Considérant** qu'il convient de désigner les 8 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants communautaires représentants la Communauté d 'Alès Agglomération au SMTBA;

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

Sont désignés :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1	Max ROUSTAN	Hervé GRIMAL
2	Alain PIALAT	Martine MAGNE
3	Pierre HERAIL	Ysabelle CASTOR

4	Michèle VEYRET	Pierre MARTIN
5	Philippe RIBOT	Roger BERTRAND
6	Jack BROUSSE	Maurice VIALA
7	Bernard MIALHE	William MALAVELLE
8	Bonifacio IGLESIAS	Eric TORREILLES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE

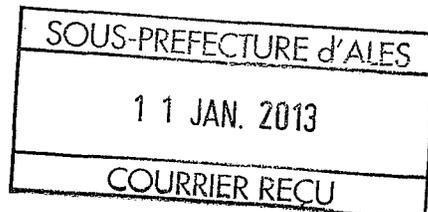
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

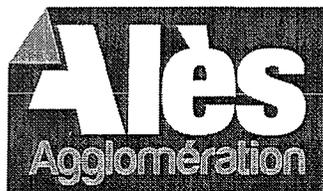
LE PRÉSIDENT,

Max ROUSTAN



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01/20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES ET APPROBATION DES STATUTS**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-61 et L5216-7 ;

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012 ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze,
  - Communauté de Commune de la Région de Vézénobres,
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération en date du 05 février 2004 relative à la constitution du Syndicat mixte Pays Cévennes ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical Pays Cévennes du 5 décembre 2012 modifiant les statuts du Syndicat Mixte Pays Cévennes,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Considérant** que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés d'agglomérations, prévoient que « *1.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération,(...), par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération (...) et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.* » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1er janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entraînera le retrait automatique de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, du Syndicat Mixte Pays Cévennes ;

**Considérant** l'intérêt pour la communauté d'Alès Agglomération que l'exercice des compétences dévolues au Syndicat Mixte Pays Cévennes demeurent exercées sur le territoire communautaire par le syndicat mixte Pays Cévennes,

**Considérant** que dans ces conditions, il convient de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté d'Alès Agglomération au syndicat mixte Pays Cévennes et d'approuver la modification statutaire;

**DECIDE**

**Article 1:** D'adhérer au Pays Cévennes.

**Article 2:** D'approuver la modification statutaire prévue par la délibération du syndicat mixte Pays Cévennes en date du 05 Décembre 2012 jointe à la présente.

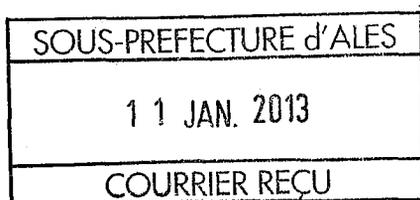
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,**

**Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2012**

**Objet : Pays Cévennes - Modifications statutaires**

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ALES	Max ROUSTAN Lionel ANDRE représenté par Jean-Philippe DIRRENBARGER Daniel MAURIN André CARBUR Guy MARROT Claude CHAPON Stéphane SCHNEIDER Gilbert ROUANET représenté par Jacques MASSAL Philippe RIBOT Jacques BUENO	Jack BROUSSE Philippe ROUX Lucien AFFORTIT Daniel VERDELHAN Roger BERTRAND Jean-Marc SERODES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MEZENOBRES	Charles TABONE Karine GRAS Michel DUC Jacky FERNANDEZ Cyril OZIL Marc BRULE Patrice PUPET Laurent HUGUES Michel ESCOFFIER Christian TEISSIER représenté par Daniel ROCHE	Emmanuel SCHOR Christian SAPEDE Christophe BOUGAREL Claude BONNAROUX Vincent PROST Simone VEDRINES
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVRE EN CEVENNES	Jany SANS Fabien CHARDON Henri LAZAREWICZ Bernard HILLAIRE	Patrick SACRE Gérard CATANESE Patrick DUMAS Ghislain CHASSARY

<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRAND-COMBIEN</b></p>	<p>Jacques PEPIN Christine DONNARD Henri CROS</p>	<p>Georges BRIOUDES Yannick LOUCHE Patrick MALAVIEILLE Yves BALDIT Alain REY René DOUSSIERE</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOUR D'ANDUZE</b></p>	<p>Bonifacio IGLESIAS représenté par Michel BENOIT Gatherine LEGRAND Francine RIEU Odile BURKHALTER Eric TORREILLES Alain BEAUD représenté par Bruno LAPIN</p>	<p>Patrick GAUJOUX</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOUR DE LEDIGNAN</b></p>	<p>Alain BOURRELY Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Claude CASTANET Annette GUIBAL Josette CRUVELLIER Jacques LAYRE</p>	<p>Luc CHAPON Caroline SAUMADE Grégoire DIAMANTIDIS Ereddy FELIX Jean-Luc AIGOIN</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CEZE CEVENNES</b></p>	<p>Bernard RAOUX Pierre BRUN Bruno CLEMENCON représenté par Alain LAUPIE Claude GAURET Ruben CHARMASSON Denise CESCO</p>	<p>Pierre CHANTE Jean-Paul BLISSON Patrice GOURRET Patrice ROUQUETTE Serge DONDINI Bernard GANNOZZI Chantal MINOT Thierry DAUBLON</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTES CEVENNES</b></p>	<p>Philippe DUMAS</p>	<p>Henri GALINIER Roger BACON André FABRE Serge MEURTIN René PRADEN André AGNIEL Gérard POLGE Roseline BOUSSAC</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT-BOUQUET</b></p>	<p>Jacques BOUDET Emile BLANCHER représenté par Roch VARIN D'AINVELLE Alain VIGOUROUX Françoise LECOMTE</p>	<p>Jean-Pierre SEGLE Hervé GRIMAL</p>

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT-LOZERE</b></p>	<p>Jacques HUGON</p>	<p>Sophie PANTEL Jean-Paul VELAY Daniel MATHIEU Jean-Pierre ALLIER</p>
<p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE LONGUE ET DU CALBERTOIS EN CEVENNES</b></p>	<p>Alain COUDERC Alain LOUCHE Marcel PODEVIGNE Eric BESSAC Philippe HUGON représenté par Danielle CHAPELLE André DELEUZE</p>	<p>David RAYDON Michel LARGUIER</p>
<p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CEVENNES ACTIVES</b></p>	<p>Jean-Pierre POULY</p>	<p>Jacqueline DUMAS Christiane CADILHAC Olivier MARTIN Michel PLANIOL Bernard NICOLAS</p>
<p><b>COMMUNE DE BARJAC</b></p>	<p>Edouard CHAULET</p>	
<p><b>COMMUNE DE VIALAS</b></p>	<p>Bernard VIGNES</p>	
<p><b>POUVOIR :</b> Vincent PROST à Karine GRAS</p>		

## Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et suivants,

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales portant notamment sur la refonte de la carte intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n°04.06.18 B du 8 juin 2004 portant création du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'arrêté préfectoral n°05.00.44 du 24 janvier 2005 instituant le périmètre du Pays Cévennes,

Vu l'arrêté inter préfectoral Gard - Lozère n°2005-84-10 du 25 mars 2005 instituant le périmètre du SCOT,

Vu l'arrêté préfectoral n°06.09.31 du 15 septembre 2006, portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'arrêté préfectoral n°06.10.35 du 16 octobre 2006 portant extension des compétences du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu les arrêtés préfectoraux n°07.01.14 du 12 janvier 2007, n°07.05.19 du 9 mai 2007, n°08.07.40 du 24 juillet 2008, n°09.15.18 du 12 mai 2009, n°10.03.27 du 5 mars 2010, n°11.03.39 du 31 mars 2011, n°11.07.14 du 8 juillet 2011, n°11.09.22 du 14 septembre 2011 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 relatif à la création de la Communauté Alès Agglomération en tant qu'il porte fusion d'une Communauté d'Agglomération, de trois Communautés de Communes et extension à cinq communes dans le bassin d'Alès ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2012.216.04 du 3 août 2012 relatif à la fusion de deux communautés de communes et extension à 3 communes dans la vallée de la Cèze;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2012.327.0002 relatif à l'extension de périmètre de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes à la commune de Vialas,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012.198.006 du 16 juillet 2012 à portant fusion des communautés de communes Coutach-Vidourle, Autour de Lédignan et Cévennes Garrigue et extension à une commune,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2012.303.0009 du 29 octobre 2012 à l'arrêté préfectoral n°2012.198.006 susvisé,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012.198.0003 du 16 juillet 2012 portant extension de la communauté de communes Leins Gardonnenque à la commune de Montagnac,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

**Considérant** la volonté de ses membres de maintenir l'existence du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour poursuivre les actions engagées en matière de développement territorial à travers une coopération respectueuse des enjeux de chacun et favorisant une solidarité urbain / rural,

**Considérant** que l'intervention des divers arrêtés préfectoraux susvisés dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales entraînent des conséquences tant en termes de périmètres que d'exercices de compétences ;

**Considérant** en premier lieu que des communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes vont intégrer des établissements Publics de Coopération Intercommunale, eux-mêmes membres du Syndicat ; qu'il y aura lieu de prendre acte de ces intégrations en adoptant les modifications statutaires telles que présentées ci-après ;

**Considérant** ensuite que les dispositions de l'article L. 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « (...) La communauté de communes est également substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat

*mixte. S'il s'agit d'un syndicat de communes, ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L. 5711-1. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés. » ; que ces dispositions sont complétées par le dernier alinéa de l'article L. 5211-61 de même code, qui précise que « Lorsque par application des alinéas précédents ou des articles L. 5214-21, L. 5215-22 ou L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'est membre que pour une partie de son territoire d'un syndicat mixte, la population prise en compte dans le cadre de la majorité prévue aux articles L. 5211-17 à L. 5211-20 et L. 5212-27 au titre de cet établissement est la population correspondant à la partie de son territoire incluse dans le syndicat mixte. » ; que l'application des textes précités trouve à s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2013 concernant les Communautés de Communes du Piémont Cévenol et de Leins Gardonnenque qui intègrent respectivement à cette date, pour la première, les communes d'Aigremont, Canaules-et-Argentières, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardons, Saint Bénézet, Savignargues et pour la seconde la Commune de Montagnac ; qu'il y aura lieu de prendre acte de ces substitutions en adoptant les modifications statutaires telles que présentées ci-après ;*

*Considérant par ailleurs, que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code précité, relatives aux Communautés d'agglomérations, prévoient que « I.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération, par création de cette communauté, par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération ou par transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération, et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce. » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entrainera le retrait automatique des communes incluses dans son périmètre issu de la fusion, du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ; qu'il existe un intérêt pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ainsi que pour ses membres et futurs membres de maintenir l'exercice des compétences dévolues au Pays à l'échelle de son territoire ; qu'ainsi il y a lieu d'opérer une modification statutaire permettant l'adhésion d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;*

*Considérant enfin que l'article L. 5216-7, alinéa 2 du même code dispose que « Pour l'exercice des compétences transférées qui ne sont pas visées par les I et II de l'article L. 5216-5, la communauté d'agglomération est substituée au sein du syndicat aux communes qui la composent. Cette disposition ne modifie pas les attributions du syndicat de communes, qui devient syndicat mixte au sens de l'article L. 5711-1, ou du syndicat mixte intéressé. Elle ne modifie pas non plus le périmètre dans lequel ce syndicat exerce ses compétences. » ; qu'il convient donc de constater que la Communauté d'Alès Agglomération aura vocation à se substituer à ses communes adhérentes pour l'exercice des compétences facultatives qui avaient été préalablement transférées au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ; qu'il y aura lieu de prendre acte de ces substitutions en adoptant les modifications statutaires telles que présentées ci-après ;*

*Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède qu'il existe une nécessité pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes de modifier ses statuts compte tenu, notamment, des évolutions de périmètres et de structure des EPCI et communes membres du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes afin de permettre une continuité dans l'exercice des dites compétences ;*

*Considérant qu'il convient de procéder aux modifications statutaires telles que présentées ci-après afin de poursuivre les orientations voire d'ouvrir des perspectives de développement ultérieur du Pays Cévennes ; que les dites modifications portent notamment sur les articles suivants :*

- « **L'article 1 : Périmètre et Dénomination** » est modifié comme suit :

*« Il est formé entre les EPCI à fiscalité propre suivants :*

- Communauté d'Agglomération Alès Agglomération,
- Communauté de Communes de Cèze Cévennes,
- Communauté de Communes des Hautes Cévennes,

- Communauté de Communes Vivre en Cévennes,
- Communauté de Communes du Pays Grand Combien,
- Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes,
- Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère,
- Communauté de Communes du Piémont Cévenol en lieu et place des communes membres au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Aigremont, Canaules et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols les Gardon, Saint Bénézet, Savignargues,
- Communauté de Communes Leins Gardonnienque en lieu et place de la commune membre au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Montagnac.

le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

- « L'article 2.2 : Compétences pouvant être transférées à la carte » est modifié comme suit :

« Les communautés membres du Syndicat peuvent par ailleurs décider de transférer au Syndicat les compétences suivantes :

- Assainissement non collectif dont : contrôle et diagnostics des systèmes d'assainissement non collectif prévus par la loi et les textes réglementaires, réhabilitation ou aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Liste des membres ayant transféré cette compétence au Syndicat : Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, Communautés de Communes de Cèze Cévennes, des Hautes Cévennes, Vivre en Cévennes, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, des Cévennes au Mont-Lozère, du Piémont Cévenol en lieu et place des communes membres au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Aigremont, Canaules et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols les Gardon, Saint Bénézet, Savignargues, Leins Gardonnienque en lieu et place de la commune membre au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Montagnac.

Gestion du Plan Local pour l'insertion et l'emploi.

Liste des membres ayant transféré cette compétence au Syndicat : Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, Communautés de Communes de Cèze Cévennes, des Hautes Cévennes, Vivre en Cévennes, du Pays Grand Combien.

- « L'article 6 : Comité Syndical - mode de représentation des EPCI, alinéa 2 » est modifié comme suit :

« Chaque EPCI à fiscalité propre membre est représenté par un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes que compte cet établissement ou égal au nombre de communes pour lesquelles ils se substituent. Chaque délégué titulaire a un suppléant. »

- « L'article 10 : transfert de compétence » est modifié comme suit :

« Tout nouveau transfert de compétence se fait par délibérations concordantes entre le Syndicat d'une part et les EPCI membres à la majorité qualifiée d'autre part, dans les conditions de l'article L 5211-17 du CGTC. »

- « L'article 13: répartition des charges entre membres, alinéa 1, 2 et 3 » est modifié comme suit :

« Les dépenses générales communes et courantes de fonctionnement du Syndicat et les dépenses d'études relatives à l'ensemble du territoire syndical sont réparties entre les EPCI membres au prorata de la population de ceux-ci ou au prorata de la population des communes pour lesquelles ils se substituent.

Les dépenses du Syndicat relatives à la réalisation de projets tant en fonctionnement qu'en investissement font l'objet d'une délibération du Comité Syndical, au cas par cas, qui fixe la répartition entre les EPCI membres.

Les Communautés membres ayant opté pour une des compétences à la carte prévues à l'article 2.2 supportent, en sus des dépenses générales, une partie des dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondant à la compétence transférées, cette part étant répartie entre les membres concernés selon les mêmes modalités que pour les dépenses générales (au prorata de la population du membre concerné pour les dépenses de fonctionnement et au cas par cas par délibération du Comité Syndical opérant la répartition entre membres concernés pour les dépenses d'investissement.)

- « L'article 14: prestation de service » est modifié comme suit :

Le Syndicat pourra conclure, avec les EPCI membres ou les communes d'un EPCI membre, des conventions de prestations de service nécessaires à l'accomplissement de son objet. Il peut aussi en conclure avec des structures non membres dans les strictes limites prévues en la matière par le droit en vigueur. »

- « L'article 15: mise à disposition des biens » est modifié comme suit :

« Conformément aux dispositions des articles du CGTC, les EPCI membres pourront mettre à disposition du Syndicat ».

## DECIDE

▪ Article 1 : d'approuver les modifications statutaires suivantes :

- « L'article 1 : Périmètre et Dénomination » est modifié comme suit :

« Il est formé entre les EPCI à fiscalité propre suivants :

- Communauté d'Agglomération Alès Agglomération,
- Communauté de Communes de Cèze Cévennes,
- Communauté de Communes des Hautes Cévennes,
- Communauté de Communes Vivre en Cévennes,
- Communauté de Communes du Pays Grand Combien,
- Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes,
- Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère,
- Communauté de Communes du Piémont Cévenol en lieu et place des communes membres au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à savoir Aigremont, Canaules et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols les Gardon, Saint Bénézet, Savignargues,
- Communauté de Communes Leins Gardonnenque en lieu et place de la commune membre au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Montagnac,

le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

- « L'article 2.2: Compétences pouvant être transférées à la carte » est modifié comme suit :

« Les communautés membres du Syndicat peuvent par ailleurs décider de transférer au Syndicat les compétences suivantes :

- Assainissement non collectif dont : contrôle et diagnostics des systèmes d'assainissement non collectif prévus par la loi et les textes réglementaires, réhabilitation ou aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Liste des membres ayant transféré cette compétence au Syndicat : Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, Communautés de Communes de Cèze Cévennes, des Hautes Cévennes, Vivre en Cévennes, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, des Cévennes au Mont-Lozère, du Piémont Cévenol en lieu et place des communes membres au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Aigremont, Canaules et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan,

*Maruéjols les Gardons, Saint Bénézet, Savignargues, Leins Gardonnenque en lieu et place de la commune membre au sein du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, à savoir Montagnac*

*Gestion du Plan Local pour l'insertion et l'emploi.*

*Liste des membres ayant transféré cette compétence au Syndicat : Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, Communautés de Communes de Céze Cévennes, des Hautes Cévennes, Vivre en Cévennes, du Pays Grand Combien.*

- **« L'article 6 : Comité Syndical - mode de représentation des EPCI, alinéa 2 » est modifié comme suit :**

*« Chaque EPCI à fiscalité propre membre est représenté par un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes que compte cet établissement ou égal au nombre de communes pour lesquelles ils se substituent. Chaque délégué titulaire a un suppléant. »*

- **« L'article 10 : transfert de compétence » est modifié comme suit :**

*« Tout nouveau transfert de compétence se fait par délibérations concordantes entre le Syndicat d'une part et les EPCI membres à la majorité qualifiée d'autre part, dans les conditions de l'article L 5211-17 du CGTC. »*

- **« L'article 13 : répartition des charges entre membres, alinéa 1, 2 et 3 » est modifié comme suit :**

*« Les dépenses générales communes et courantes de fonctionnement du Syndicat et les dépenses d'études relatives à l'ensemble du territoire syndical sont réparties entre les EPCI membres au prorata de la population de ceux-ci ou au prorata de la population des communes pour lesquelles ils se substituent.*

*Les dépenses du Syndicat relatives à la réalisation de projets tant en fonctionnement qu'en investissement font l'objet d'une délibération du Comité Syndical, au cas par cas, qui fixe la répartition entre les EPCI membres.*

*Les Communautés membres ayant opté pour une des compétences à la carte prévues à l'article 2.2 supportent, en sus des dépenses générales, une partie des dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondant à la compétence transférées, cette part étant répartie entre les membres concernés selon les mêmes modalités que pour les dépenses générales (au prorata de la population du membre concerné pour les dépenses de fonctionnement et au cas par cas par délibération du Comité Syndical opérant la répartition entre membres concernés pour les dépenses d'investissement.)*

- **« L'article 14 : prestation de service » est modifié comme suit :**

*Le Syndicat pourra conclure, avec les EPCI membres ou les communes d'un EPCI membre, des conventions de prestations de service nécessaires à l'accomplissement de son objet. Il peut aussi en conclure avec des structures non membres dans les strictes limites prévues en la matière par le droit en vigueur. »*

- **« L'article 15 : mise à disposition des biens » est modifié comme suit :**

*« Conformément aux dispositions des articles du CGTC, les EPCI membres pourront mettre à disposition du Syndicat ».*

- **Article 2 :** La présente délibération sera notifiée aux membres du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui disposent de trois mois pour délibérer sur l'adhésion et la modification des statuts.
- **Article 3 :** La présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol et à la Communauté de Communes Leins Gardonnenque.
- **Article 4 :** Le Président est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

-ADOpte-

Pour extrait certifié conforme.

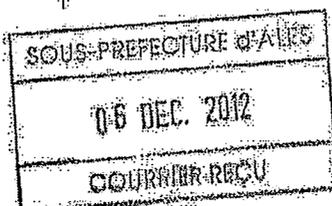
Le Président,  
Max ROUSTAN,



Acte Administratif rendu exécutoire  
par transmission en Sous-Préfecture  
Le : 06/12/12

Publication et ou Notification  
Le : 06/12/12

Le Président  
Max ROUSTAN



La présente délibération, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRÉ Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE ALES  
AGGLOMERATION AU PAYS CEVENNES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze
  - Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** la délibération en date du 05 février 2004 relative à la constitution du Syndicat Mixte Pays Cévennes ;

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.20 du 07 janvier 2013 portant sur l'adhésion au Pays Cévennes et portant approbation des statuts,

**Considérant** qu'il convient de désigner les délégués communautaires représentants la Communauté d'Alès Agglomération au Pays Cévennes,

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

Sont désignés :

	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
1	Max ROUSTAN (Alès)	Antonia CARILLO (Alès)
2	Philippe ROUX (St Christol lez Alès)	William MALAVELLE (St Christol lez Alès)
3	Nadia EL OKKI (St Martin de Valgagues)	Guy MARROT (St Martin de Valgagues)
4	Philippe RIBOT (St Privat des Vieux)	Jean VINCENT (St Privat des Vieux)
5	Jacques BUENO (St Hilaire de Brethmas)	Gérard ROUX (St Hilaire de Brethmas)

6	Daniel MAURIN (Bagard)	Maurice VIALA (Bagard)
7	Jack BROUSSE (Boisset et Gaujac)	Michèle RICARD (Boisset et Gaujac)
8	Jean-Marc SERODES (St Jean du Pin)	Eric MAUBERNARD (St Jean du Pin)
9	Claude CHAPON (St Paul Lacoste)	Jean-Pierre CORDIER (St Paul Lacoste)
10	Stéphane SCHNEIDER (Corbès)	Jean-Louis CARDOT (Corbès)
11	Jacques MASSAL (Mialet)	Gilbert ROUANET (Mialet)
12	Roger BERTRAND (Mons)	Daniel PASCAL (Mons)
13	Michel ANThERIEU (St Jean du Gard)	Jacqueline DUMAS (St Jean du Gard)
14	Daniel VERDELHAN (Salindres)	Yves COMTE (Salindres)
15	André CAPDUR (Soustelle)	Dominique DELEUZE (Soustelle)
16	Lionel ANDRE (Thoiras)	Jean-Philippe DIRRENBERGER (Thoiras)
17	Bonifacio IGLESIAS (Anduze)	Peter KRAUSS (Anduze)
18	Jacky FERNANDEZ (Boucoiran et Nozières)	Annie CHAREYRE (Boucoiran et Nozières)
19	Jean-Pierre SECLE (Bouquet)	Serge PERLES (Bouquet)
20	Renée TEXIER (Brignon)	Michel ESCOFFIER (Brignon)
21	Jacques BOUDET (Brouzet les Alès)	Sébastien BRUJAS (Brouzet les Alès)
22	Christophe BOUGAREL (Castelnau Valence)	Lionel BERNARD (Castelnau Valence)
23	Emmanuel SCHOR (Cruviers Lascours)	Fabien FIARD (Cruviers Lascours)
24	Charles TABONE (Deaux)	François FERRIER (Deaux)
25	Cyril OZIL (Euzet les Bains)	William DONZEL (Euzet les Bains)
26	Michel BENALET (Généralgues)	Thierry JACOT (Généralgues)
27	Alain VIGOUROUX (Les Plans)	Serge GRAVIL (Les Plans)
28	Eric TORREILLES (Lézan)	Christian TRILLON (Lézan)
29	Vincent PROST (Martignargues)	Bernard JEANOUTOT (Martignargues)
30	Josette CRUVELLIER (Massanes)	Laurent CHAPPELLIER (Massanes)
31	Catherine LEGRAND (Massillargues Atuech)	Jacky RODIERE (Massillargues Atuech)
32	Daniel ROCHE (Méjannes les Alès)	Christian TEISSIER (Méjannes les Alès)
33	Patrick FONTAINE (Monteils)	Michel DUC (Monteils)

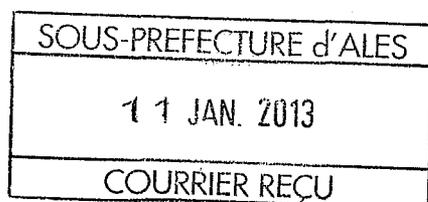
34	Patrice PUPET (Ners)	David FERDINAND (Ners)
35	Patric GAUJOUX (Ribaute les Tavernes)	Jean-Marie VEZON (Ribaute les Tavernes)
36	Myriam MASSON (St Bonnet de la Salendrinque)	Joël THEROND (St Bonnet de la Salendrinque)
37	Frédéric GRAS (St Césaire de Gauzignan)	Karine GRAS (St Césaire de Gauzignan)
38	Marc BRULE (St Etienne de l'Olm)	Jean-Pierre COLOMINA (St Etienne de l'Olm)
39	Véronique TISSOT (St Hippolyte de Caton)	Pierre SOULIER (St Hippolyte de Caton)
40	Laurent HUGUES (St Jean de Ceyrargues)	Patrick PELADAN (St Jean de Ceyrargues)
41	Jean-Luc AIGOIN (St Jean de Serres)	Claude SAVY (St Jean de Serres)
42	Jean-Michel BUREL (St Just et Vacquières)	Christian DEVISMES (St Just et Vacquières)
43	Claude BONNAFOUX (St Maurice de Cazevieille)	David GUIRAUD (St Maurice de Cazevieille)
44	Alain BEAUD (St Sébastien d'Aigrefeuille)	Bruno LAPIN (St Sébastien d'Aigrefeuille)
45	Edmond JULIEN (Ste Croix de Caderle)	Violette AURIOL (Ste Croix de Caderle)
46	Emile BLANCHER (Servas)	Roch VARIN D'AINVELLE (Servas)
47	Hervé GRIMAL (Seynes)	Raymond FOPPOLO (Seynes)
48	Francine RIEU (Tornac)	Isabelle ROUSSEL (Tornac)
49	Jean-Pierre MAURIN (Vabres)	Jean-Noël PUDDU (Vabres)
50	Jean-Marie ROUX (Vézénobres)	Elisabeth PERNETTE (Vézénobres)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration  
générale/service juridique  
Tél. : 42 82

C 2013.01.22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBERGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'ALES AGGLOMERATION AU POLE METROPOLITAIN NIMES ALES- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil de Communauté,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5216-7, et L5731-1 à L 5731-3,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
  - Communauté de Communes Autour d'Anduze
  - Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
  - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** l'arrêté du préfet du Gard n° 2012-356-0036 en date du 21 décembre 2012 portant création du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès composé des communautés d'agglomérations de Nîmes-Métropole et du Grand-Alès en Cévennes.

**Vu** la délibération du Pôle Métropolitain en date du 31 décembre 2012 portant modification des statuts du pôle Métropolitain Nîmes-Alès .

**Considérant** que Nîmes Métropole et le Grand-Alès en Cévennes avaient affirmé leur volonté commune de structurer leur partenariat par la création d'un Pôle Métropolitain.

**Considérant** que la création de ce Pôle Métropolitain Nîmes-Alès avait été initié par les deux communautés d'agglomération pour permettre :

- la mise en place et le développement de projet communs dans divers domaines, comme l'aménagement de l'espace, les déplacements, les équipements structurants..etc.
- l'intensification des échanges entre les deux entités,
- le renforcement de leur attractivité et leur représentativité tant au plan national qu'europpéen.

**Considérant** que les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés d'agglomérations, prévoient que « *1.- Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération,(...), par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération (...) et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.* » ; qu'ainsi il y a lieu de constater que la création au 1er janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération telle que prévue à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 susvisé entraînera le retrait automatique de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, du Pôle Métropolitain ; que dès lors qu'il existe un intérêt à

poursuivre les actions engagées dans le cadre du Pôle Métropolitain, il y a lieu pour Alès Agglomération d'adhérer au Pôle Métropolitain.

**Considérant** qu'à cet effet le comité syndical du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, lors de sa réunion constitutive en date du 31 décembre 2012 a, à la demande de son président, adopté une modification statutaire portant sur :

- l'adhésion de la nouvelle Communauté d'Agglomération Alès Agglomération en lieu et place du Grand-Alès en Cévennes par la modification des articles 1, 5, 9 et 12 des statuts, articles où il convient de lire Alès Agglomération en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Grand-Alès en Cévennes.
- La modification de l'adresse du siège du pôle métropolitain à Saint Hilaire de Brethmas, situé Hôtel de Ville, 1 chemin du stade, 30560 Saint Hilaire de Brethmas.

**Considérant** qu'au vu de l'intérêt pour Alès Agglomération de poursuivre la coopération et les projets de développement initiés avec Nîmes Métropole au travers de la création du pôle Métropolitain Nîmes-Alès et qu'il y a lieu à cet effet :

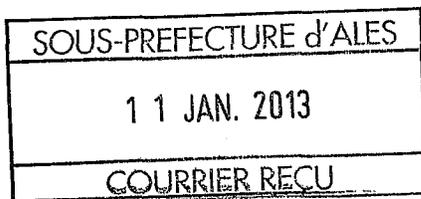
- D'adhérer au pôle Métropolitain Nîmes- Alès créé par l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 21 décembre 2012.
- D'approuver la modification de statutaire prévue par la délibération du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès en date du 31 Décembre 2012 portant sur l'adhésion de Alès Agglomération en lieu et place du Grand-Ales modifiant de fait les articles 1, 5, 9 et 12 des statut pour lesquels il convient de lire Alès Agglomération en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Grand-Alès en Cévennes et portant également sur la rectification d'une erreur matérielle relative à l'adresse du siège de l'établissement.

### DECIDE

D'adhérer au pôle Métropolitain Nîmes- Alès créé par l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 21 décembre 2012.

### APPROUVE

La modification statutaire prévue par la délibération du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès en date du 31 Décembre 2012, jointe à la présente portant sur l'adhésion de Alès Agglomération en lieu et place du Grand-Alès, modifiant de fait les articles 1, 5, 9 et 12 des statuts pour lesquels il convient de lire Alès Agglomération en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Grand-Alès en Cévennes. Cette modification porte également sur la correction d'une erreur matérielle relative au siège de l'établissement qui est situé 106, chemin des écoles 30560 Saint Hilaire de Brethmas.



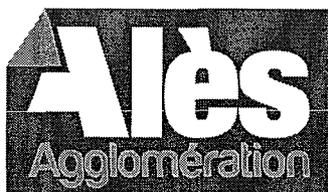
ADOPTE

POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME

*Le Président,*  
**Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Tél. : 42 82

C 2013.01.23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Joseette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D' ALES  
AGGLOMERATION AU POLE METROPOLITAIN NIMES ALES**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-61,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
  
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2012-356-0036 du 21 décembre 2012 portant sur la création du Pôle Métropolitain Nîmes Alès,

**Vu** les délibérations de la Communauté d'agglomération du Grand Alès C 2012.02.05 en date du et C 2012.08.29 en date du 27 septembre 2012 portant sur la création d'un Pôle Métropolitain Nîmes Alès,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.01 du 07 janvier 2013 approuvant les statuts d'Alès Agglomération,

**Vu** la délibération N°C 2013.01.22 du 07 janvier 2013 portant sur l'adhésion au Pôle Métropolitain Nîmes-Alès et portant approbation des statuts,

**Considérant** qu'il convient de désigner les 11 délégués communautaires représentants la Communauté d'Alès Agglomération au comité syndical du pôle métropolitain,

**Considérant** les candidats proposés par le Comité des Maires du 13 décembre 2012.

**DECIDE**

Sont désignés :

	<b>Noms</b>
1	Max ROUSTAN
2	Marcel GERENTE
3	Jacques FOULQUIER

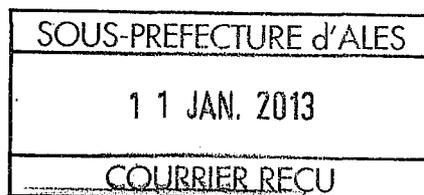
4	François GILLES
5	Philippe ROUX
6	Gérard ROUX
7	Stéphane SCHNEIDER
8	Sébastien BRUJAS
9	Philippe RIBOT
10	Eric TORREILLES
11	Michel ESCOFFIER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

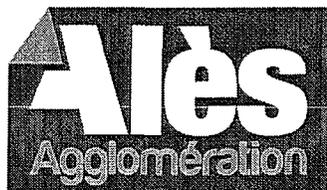
**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : administration.générale  
Tél. :42 82

C 2013.01.24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : TARIFS 2013**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L52.16-7,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès,

**Considérant** qu'il convient d'appliquer des tarifs suivants à compter du 1er janvier 2013,

**DECIDE**

**Article 1:** De fixer ainsi qu'il suit les tarifs 2013.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ADOPTE**

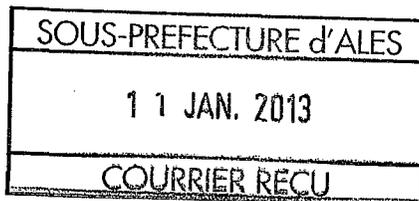
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

LE PRÉSIDENT,

Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



# Table des matières

<u>1 .SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</u>	<u>3</u>
<u>MYRIAPOLE – Location.....</u>	<u>3</u>
<u>Bâtiments - Tarifs location.....</u>	<u>4</u>
<u>MINE TEMOIN.....</u>	<u>5</u>
<u>POLE MECANIQUE.....</u>	<u>10</u>
<u>Office de tourisme.....</u>	<u>19</u>
<u>2 .ENFANCE JEUNESSE.....</u>	<u>21</u>
<u>multi accueil et jardins d'enfants.....</u>	<u>21</u>
<u>Accueils de Loisirs Sans Hébergement.....</u>	<u>21</u>
<u>Accueils PÉRISCOLAIRES.....</u>	<u>26</u>
<u>Écoles de musique.....</u>	<u>29</u>
<u>3 .TEMPS LIBRE /EQUIPEMENTS SPORTIFS.....</u>	<u>33</u>
<u>Centre nautique/Piscines.....</u>	<u>33</u>
<u>Gymnases.....</u>	<u>38</u>
<u>BIBLIOTHEQUES.....</u>	<u>40</u>
<u>ESPACES MULTIMEDIA/ CYBER BASES .....</u>	<u>43</u>

# 1. SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## MYRIAPOLE - LOCATION

### SALLES

	Tarif 2013
SALLE DE REUNION	155,00 € la journée
AUDITORIUM	300,00 € la 1/2 journée (4H00)
AUDITORIUM	500,00 € la journée (8H00)
AUDITORIUM	50,00 € l'heure supplémentaire

La location du Myriapôle est possible du lundi au vendredi de 8H00 à 22H00.

En cas de mise à disposition gratuite des salles ou de l'auditorium, un forfait de 60,00€TTC (50,17€HT) sera dû pour la prise en charge du nettoyage

### BUREAUX

	Tarif 2013
Alès Myriapolis	25 000,00 € annuel
SMTBA	3 500,00 € annuel
SITOM	900,00 € annuel
SMIRITOM	900,00 € annuel

### ANTENNE WIFI ET SES ACTIFS RESEAUX

	Tarif 2013
Antenne Wifi et de ses actifs réseaux: Frais forfaitaires énergie et d'occupation temporaire du domaine public.	Par An 500 €

## BÂTIMENTS - TARIFS LOCATION

### HABITATIONS SALINDRES

	Tarif 2013	Tarif 2013
Location M. HALOUIN	370,00 € remboursement TF	370,00 € remboursement TF

### IMMEUBLE DESTIVAL

Logements - prix exprimés TTC	Tarif 2013
Location Mme ROUMEJON	232,11€ / trimestre
Location M. CELLIER	250,00€ / trimestre
Location M. GARDIES	232,11€ / trimestre

## TARIFS 2013

**MINE TEMOIN**

**INTITULE**

**TARIFS  
2013**

### ***DROITS D'ENTREE***

#### **DROIT D'ENTREE INDIVIDUEL ADULTE**

Visite traditionnelle

8,00 €

#### **DROIT D'ENTREE INDIVIDUEL TARIF REDUIT N°1**

Enfant de 6 à 12 ans

Ancien mineur

Personne handicapée (physique et mentale)

Partenaires divers / opérations promotionnelles 1

5,00 €

#### **DROIT D'ENTREE INDIVIDUEL TARIF REDUIT 2**

Étudiant, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA

Ado de 13 à 18 ans

Partenaires divers / opérations promotionnelles 2

6,00 €

#### **DROIT D'ENTREE INDIVIDUEL TARIF REDUIT 3**

Opérations promotionnelles 3

3,00 €

#### **DROIT D'ENTREE INDIVIDUEL VISITES ANIMEES**

Adulte visite à la lampe

11,00 €

Ado de 13 à 18 ans visite à la lampe

6,00 €

Enfant de 6 à 12 ans visite à la lampe

5,00 €

Adulte visite théâtralisée ou visite gourmande « Le cabas du mineur »

13,00 €

Ado de 13 à 18 ans visite théâtralisée

6,00 €

Enfant de 6 à 12 ans visite théâtralisée	5,00 €
Ado de 13 à 18 ans visite gourmande « Le cabas du mineur »	9,00 €
Enfant de 6 à 12 ans visite gourmande « Le cabas du mineur »	7,00 €
<b>DROIT D'ENTREE GROUPE ENFANTS / GROUPE SCOLAIRES</b>	
FORFAIT PAR CLASSE pour les établissements et centres de loisirs de la Communauté d'Agglomération	30,00 €
Scolaire et enfant en groupe hors Communauté d'Agglomération	3,00 €
Accompagnateur scolaire	
<b>DROIT D'ENTREE GROUPE ADULTES (à partir de 20 personnes)</b>	
Visite traditionnelle	6,00 €
<b>DROIT D'ENTREE GROUPE ADULTES (à partir de 20 personnes) TARIF REDUIT 1 / PROFESSIONNELS DU TOURISME</b>	
Visite traditionnelle	5,50 €
<b>DROIT D'ENTREE GROUPE ADULTES VISITES THEMATIQUE (à partir de 10 personnes)</b>	
Visite à la lampe	8,00 €
Visite gourmande « Le cabas du mineur »	10,00 €
<b>DROIT D'ENTREE GROUPE VISITE VIRTUELLE</b>	
Visite virtuelle sur le site de la Mine Témoin	4,00 €
Visite virtuelle mobile / forfait par groupe	75,00 €
<b>VENTES PRODUITS ANNEXES</b>	
<b>DOCUMENTATION / LIVRES</b>	
Histoire de la mine et du Charbon FR	3,00 €
Histoire de la mine et du charbon GB	3,00 €
L'Elan des Cévennes	10,00 €
Les mines des Cévennes (de Michel Vincent)	

	49,00 €
Le charbon en Languedoc-Roussillon (de Jean-Pierre Rolley)	12,00 €
Gagnières au temps des mines par l'association Gagnières du temps des mines à aujourd'hui	22,00 €
Les enfants de la mine	13,00 €
<b>CARTES POSTALES</b>	
Carte postale	0,50 €
<b>MINERAUX</b>	
Charbon avec emballage	4,00 €
Agathe et son support présentoir	5,00 €
Améthyste	5,00 €
Améthyste en géode	4,00 €
Pointe de cristal de roche	4,00 €
Bismuth	5,00 €
Boîte quartz	5,00 €
Coffret améthystes	6,00 €
Boîte de minéraux	5,00 €
Boîte de pierres roulées	5,00 €
Boîte l'or des pirates	5,00 €
Bouteille pyrite	6,00 €
Pendentif sept humeurs	10,00 €
Boîte dents de requins	5,00 €
<b>DIVERS</b>	
Stylo recyclable	2,00 €
Stylo métal	3,50 €
Casquettes Mine Témoin	6,00 €
Tee Shirt Mine Témoin	8,00 €
Actions papier	

	2,00 €
Autocollants « Tête de mineur »	1,00 €
Autocollants « Mine Témoin »	0,50 €
Porte clés « Mine Témoin »	3,00 €
Porte clés lampe de mine	7,00 €
Affiches Pierre Couronne	3,00 €
Empreinte de Fougères fossilisées	1,00 €
Couteau tire-bouchon en bois	10,00 €
Bloc-note et stylo	6,00 €
Pot à crayons	5,00 €
Parapluie	18,00 €
Magnet « Mine Témoin »	3,00 €
Magnet lampe de mine	3,50 €
Lampe torche LED	8,00 €
Jeton mine	0,50 €
Boule de neige mineur	5,00 €
Savon	4,00 €
Monnaie de Paris	2,00 €
<b>FIGURINES ET SANTONS</b>	
Figurine dinosaure Tyrannosaure Rex	16,00 €
Santon Sainte-Barbe	15,00 €
Santon mineur	15,00 €
Santon cheval	30,00 €
<b>ALIMENTATION DIVERS</b>	
Boîte Bonbons La perle du Mineur	2,00 €
Bonbons « sac de charbon »	7,00 €
<b>LAMPES</b>	
Lampe à huile type Marsault	95,00 €

Il est proposé une gratuité pour les enfants de moins de 6 ans ;  
Il est proposé une gratuité aux partenaires de la Mine Témoin (professionnels locaux du tourisme, Ecole de la découverte...).

Il est également proposé une gratuité pour les accompagnateurs de groupes à raison de :

- ▶ une toutes les 20 entrées pour un groupe d'adultes ;
- ▶ une toutes les 10 entrées pour un groupe de personnes handicapées ;
- ▶ une toutes les 10 entrées pour un groupe de scolaires.

**LOCATION ATELIERS & BUREAUX**

<b>LOCATION ATELIERS</b>	<b>ANNEE 2013</b>
<b><u>Ateliers industriels</u></b>	
M <sup>2</sup> par mois	<b>4,96</b>
Provisions pour charges au m <sup>2</sup> par mois	<b>0,60</b>
<b><u>Ateliers rallye</u></b>	
M <sup>2</sup> par mois	<b>5,94</b>
Provisions pour charges au m <sup>2</sup> par mois	<b>0,60</b>
<b><u>Bureaux circuit vitesse</u></b>	
M <sup>2</sup> par mois	<b>7,88</b>
Provisions pour charges au m <sup>2</sup> par mois	<b>0,60</b>
<b><u>Forfait location chapiteau</u></b>	
Journée semaine	<b>250</b>
Journée week-end	<b>270</b>
Taxes Locales	(taxes locales actualisées / 9 600 * nombre de m <sup>2</sup> )

*(Révision de prix en fonction de l'indice du coût de la construction- 2<sup>ème</sup> trimestre 2012)*

## LOCATION BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

DETAIL PRESTATIONS	ANNEE 2013
Location Box à la journée	70,24
Salle de Briefing 114 m2	230
Salle de contrôle technique 166 m2	205
Terrasse : 400 m2	350
1 <sup>er</sup> étage de la tour de contrôle : 114m2	230
2 <sup>ème</sup> étage de la tour de contrôle : 132 m2	260
Location bureaux : 22 m2	100
Forfait électrique	30
Salle de briefing créneau 11 h – 15 h	120

## LOCATION BATIMENTS ET EQUIPEMENTS (SUITE)

DETAIL PRESTATIONS	ANNEE 2013
Location/journée ensemble de tables et de chaises (de 30 à 100 chaises)	35
Forfait journée remplissage eau camion citerne	50
Forfait journée mise à disposition d'un camion citerne avec chauffeur	350
Patente commerce ambulant/journée	25
Contrôle nocturne du <u>Lundi au samedi</u> (tarif horaire) (obligatoire de 20 h à 8 h) si des clients passent la nuit sur le site	24
Contrôle nocturne <u>Dimanche et Jour Férié</u> (Tarif horaire) (obligatoire de 20 h à 8 h) si des clients passent la nuit sur le site	28
Télécommunications - Forfait à la journée	11
Caution clé box (TVA non applicable)	50
Caution du matériel HI FI Forfait à la journée (TVA non applicable)	500
Caution au titre de l'ensemble des locations de matériel et équipement lors des manifestations sur le pôle mécanique forfait à la journée (TVA non applicable)	500
Trous effectués dans le bitume sur le paddock lors des manifestations sur le Pôle Mécanique Alès en Cévennes	20,9
Location du vidéo projecteur	79,43

## GARANTIE RC – Circulation sur Circuit

(Conformément aux tarifs - contrats 2012)

DETAILS	<u>ANNEE 2013</u>
<b><u>GARANTIE ASSURANCES RC - AUTOS</u></b> Circulation sur Circuit avec ou sans passager, par véhicule et par jour.	11,53 €
<b><u>GARANTIE ASSURANCES RC - MOTOS</u></b> Circulation sur Circuit sans passager, par véhicule et par jour.	5,77 €
<b><u>GARANTIE ASSURANCES RC - SIDE CARS</u></b> Circulation sur Circuit sans passager, par véhicule et par jour.	6,92 €

### GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (AUTOS) – LOISIRS ET STAGES

GARANTIES	CAPITAUX	OPTIONS	ANNEE 2013
			PRIME / PERSONNE / J
- DECES - Infirmités permanente (avec Franchise relative de 10 %)	15 000 € 31 000 €	OPTION 1	6 €
- DECES - Infirmités permanente (avec Franchise relative de 10 %)	38 000 € 38 000 €	OPTION 2	9,94 €
- DECES - Infirmités permanente (avec Franchise relative de 10 %)	38 000 € 76 000 €	OPTION 3	14,91 €
- DECES - Infirmités permanente (avec Franchise relative de 10 %)	76 000 € 76 000 €	OPTION 4	18,24 €

### GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (MOTOS)

GARANTIES	CAPITAUX	OPTIONS	ANNEE 2013
			PRIME / PERSONNE
- DECES - Infirmités permanente (avec Franchise relative de 15 %)	10 000 € 10 000 €	OPTION 1	5 € T.T.C
- DECES - Infirmités permanente (avec Franchise relative de 15 %)	20 000 € 20 000 €	OPTION 2	10 € T.T.C

## LOCATION DU CIRCUIT VITESSE

<b>LOCATION DU CIRCUIT VITESSE</b>	<b>Non résident</b> (du 16 Février au 14 Novembre)			<b>Tarif Général</b> (Non résident & Résident) du 1er janvier au 15 Février et du 15 Novembre au 31 Décembre
	2013	<u>Sur site</u>	<u>Hors site</u>	2013

### Semaine

Heure (2 heures maximum) hors plage 12h/14h	430	-	-	430
Demi journée Lundi & Vendredi	2145	1 823	1 931	1394
Demi journée Mardi, Mercredi, Jeudi	1 830	1 587	1 680	1212
Journée Lundi & Vendredi	3 172	2 750	2 912	1999
Journée Mardi, Mercredi, Jeudi	2 763	2 395	2 536	1765
<b>Journée :</b> <b>Mardi- Jeudi en + d'un vendredi - samedi ou Dimanche - Lundi</b>		1 916	2 029	1412
<b><u>Samedi</u></b>				
Demi journée	2666	2 266	2 399	1 733
journée	4070	3 460	3663	2 530
<b><u>Dimanche et Jour Férié</u></b>				
Demi journée	2 868	2 438	2 581	1 863
journée	4 376	3 720	3 938	2 682

Pour des raisons commerciales, à moins d'une semaine d'une date libre, il peut être appliqué une remise de 50% pour les commandes passées.

<b>FORFAIT LOCATION CIRCUIT VITESSE (RESIDENT UNIQUEMENT)</b>	<b>ANNEE 2013</b>
Forfait mensuel (accès sans exclusivité de 12h15 à 13 h 45 du lundi au vendredi, hors jour férié)	<b>400</b>
Forfait à l'heure (accès sans exclusivité de 12h15 à 13 h 45 du lundi au vendredi, hors jour férié)	<b>75</b>

### LOCATION DU CIRCUIT RALLYE

<u>ROUTE D'ESSAIS RALLYE</u>	<u>Non résident</u>	<u>Résident</u>	
	2013	2013	2013 A partir de 20 journées réservées
<b><u>TARIFS SEMAINE</u></b>			
Demi journée (en exclusivité)	<b>475</b>	<b>320</b>	<b>162</b>
Journée (en exclusivité)	<b>720</b>	<b>410</b>	<b>245</b>
Heure (non exclusivité pour 1 véhicule)	<b>41,81</b>	<b>35</b>	
Heure (en exclusivité pour 1 véhicule)	<b>62,71</b>	<b>41,81</b>	
Heure (en exclusivité pour 2 véhicules)	<b>83,61</b>	<b>62,71</b>	
Arrosage/jour	<b>100</b>	<b>100</b>	
1/2 journée (non exclusivité)	<b>360</b>	<b>250</b>	<b>125</b>
Journée (non exclusivité)	<b>590</b>	<b>340</b>	<b>195</b>
Baptême de piste (unité)	<b>----</b>	<b>10,03</b>	<b>----</b>
<b><u>TARIFS Week-end &amp; Jour FERIE</u></b>			
Demi journée	<b>570</b>	<b>370</b>	<b>220</b>
Journée	<b>895</b>	<b>470</b>	<b>320</b>
Heure (non exclusivité pour 1 véhicule)	<b>41,81</b>	<b>35</b>	
Heure (exclusivité pour 1 véhicule)	<b>62,71</b>	<b>41,81</b>	
Heure exclusivité pour 2 véhicules)	<b>83,61</b>	<b>62,71</b>	

Arrosage/jour	100	100	
Demi journée (en non exclusivité)	455	300	183
Journée (en non exclusivité)	765	400	270
Baptême de piste (unité)	----	10,03	----

### LOCATION AIRE PLANE ET PISTE KARTING

<u>AIRE PLANE</u>	<u>Non Résidant</u>	<u>Résidant</u>
	2013	2013
<u>Semaine</u>		
Journée	675	500
Demi journée	390	300
Arrosage/jour	120	115
Heure (2 heures maximum consécutives par jour hors créneau 12h 14h)	129,60	100,34
Arrosage/heure	15,05	15,05
Arrosage demi journée	60	50
<u>Week-end &amp; Jour férié</u>		
Journée	860	635
Demi journée	497	381
Arrosage/jour	120	115
Heure (2 heures maximum consécutives par jour hors créneau 12h 14h)	164,72	127,10
Arrosage/heure	15,05	15,05
Arrosage demi journée	60	50

<u>CIRCUIT KARTING</u>	<u>Non résidant</u>	<u>Résidant</u>
	2013	2013
<u>Semaine</u>		
Heure (2 heures maximum)	170	85
Demi journée	-	225
Journée	920	450

<b><u>Week-end &amp; Jour férié</u></b>		
Demi journée	-	265
Journée	1 150	530

**LOCATION PISTE ENDURO / ALL ROAD**

<b><u>FORFAIT LOCATION PISTE ENDURO</u></b>	<b><u>2013</u></b>
Forfait journalier et par personne (accès sans exclusivité du lundi au dimanche)	8,36
Forfait annuel et par personne (accès sans exclusivité du lundi au dimanche)	41,81

<b><u>ALL ROAD</u></b>	<b><u>Non résidant</u></b>	<b><u>Résidant</u></b>
	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2013</u></b>
<b><u>Semaine week-end &amp; jour férié</u></b>		
<b>Journée</b>	<b>695</b>	<b>630</b>

*\* Toute réservation d'un équipement devra donner lieu au versement d'arrhes de 30 %, qui restera acquis en cas d'annulation moins de 45 jours avant la date de réservation.*

**LOCATION – BANNIERE PUBLICITAIRE SUR SITE POLE MECANIQUE  
ALES EN CEVENNES**

<b><u>ESPACE PUBLICITAIRE</u></b> (banderole)	fabrication Sans	fichier fourni Avec fabrication	(Pour 2 affiches sans fabrication P.U. HT)	P.U. HT (Pour 2 affiches avec fabrication)

**INTERIEUR DU PADDOK ET GRILLAGE DE CLOTURE DU CIRCUIT VITESSE**

<b><u>Contrat de 1 an</u></b>				
1,5m x 1m	1538	1655	1076	1158
3m x 1m	1889	2123	1322	1486
4,5m x 1m	2241	2592	1549	1814
6m x 1m	2590	3058	1813	2140

**SUR RAIL HORS LIGNE DROITE DES STANDS DU CIRCUIT VITESSE**

<b><u>Contrat de 1 an</u></b>				
1,5m x 1m	1282	1399	897	979
3m x 1m	1575	1809	1102	1266
4,5m x 1m	1868	2219	1307	1553
6m x 1m	2159	2627	1511	1838

<b><u>ESPACE PUBLICITAIRE</u></b> <i>(lien commercial sur le site Internet du Pôle Mécanique)</i>	<b><u>ANNEE 2013</u></b>
<b><u>MONTANT</u></b> (en € H.T)	280
<b><u>ESPACE PUBLICITAIRE</u></b> <i>(Panneau rigide 7 x 3m avec fabrication &amp; fichier fourni)</i>	<b><u>ANNEE 2013</u></b>
<b><u>MONTANT</u></b> (en € H.T)	4830
<b><u>Location Bannière publicitaire sur site Internet du Pôle Mécanique Alès en Cévennes</u></b>	<b><u>ANNEE 2013</u></b>
Hors résident Pôle Mécanique Alès en Cévennes	62,71
Résident Pôle Mécanique Alès en Cévennes	41,81

**CONTRAT DOMICILIATION DE COURRIER SUR LE SITE POLE MECANIQUE  
ALES EN CEVENNES AUX ENTREPRISES RESIDENTES HORS SITE**

<b>TARIFS MENSUELS (€ H.T)</b>	<b>ANNEE 2013</b>
Contrat de domiciliation acheminement courrier -	<b>30</b>

**VENTES ARTICLES PUBLICITAIRES « GAMME 2010 »**

<b>ARTICLES PUBLICITAIRES</b>	<b>ANNEE 2013</b>
Tee-shirt (coton)	<b>14,22</b>
Polo (coton)	<b>19,24</b>
Sweat (coton)	<b>25,09</b>
Chemises (acrylique)	<b>18,4</b>
Porte clés (plastique)	<b>5,44</b>
Porte clés (métal)	<b>12,55</b>
Stylo (métal)	<b>6,69</b>
Casquette acrylique	<b>8,36</b>
Casquette coton	<b>10,03</b>

**VENTES ARTICLES PUBLICITAIRES « GAMME 2012 »**

<b>ARTICLES PUBLICITAIRES</b>	<b>ANNEE 2013</b>
Tee-shirt Homme	<b>14,22</b>
Tee-shirt Femme	<b>18,39</b>
Tee-shirt Enfant	<b>10,03</b>
Parapluie Haut Gamme	<b>41,8</b>
Parapluie Bas Gamme	<b>12,54</b>
Tour de cou – porte clefs	<b>3,34</b>
Poncho kway	<b>4,18</b>
Sac Vintage	<b>33,44</b>

*Une remise de 20 % sur tous les articles publicitaires mis en vente sur le Pôle Mécanique Alès est accordée à tous les agents de la collectivité d'Alès Agglomération, sur présentation de la carte COS ou d'une carte professionnelle.*

## OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ANDUZE

PRODUITS DES VENTES :

-Vente de livres, revues, publications, cartes: Tarif porté sur le document par l'éditeur

-Produit de vente de photocopies couleur et noir

-Produits des visites guidées (individuelles ou collectives)

Tarif individuel : 3€ par personne

Tarif Groupe (à partir de 15 personnes) : 2,5€ par personne

Majoration des tarifs les dimanches et jours fériés + 1€ par personne

PRODUITS DE REVENTE OU PREVENTE :

-Tickets ou billets d'entrées aux sites touristiques, aux animations, aux concerts et/ou spectacles (pour le compte d'associations de collectivités ou de producteurs) : selon convention ou contrat signé entre les parties.

Le principe général, sauf dérogation conventionnelle :

Pré-vente de billet d'accès aux sites touristiques et activités touristiques : 10% du prix de vente

Vente de billets d'entrée au spectacles et manifestations : 0,5€ par billet vendu

PRODUITS DES ACTIVITES D'INFORMATION, DE PROMOTION ET DE REPRESENTATION A DESTINATION DE :

-Professionnels du tourisme (meublés, gîtes, chambres d'hôte, hébergement de groupe, hôtels restaurant campings et hôtellerie de plein air, commerçants, sites touristiques et autres, professions libérales et autres activités, particulier..)

Il est institué une prime fixe, assortie d'une participation financière correspondant aux prestations fournies par l'Office de Tourisme.

La prime fixe d'accès au service est de 30€.

Référencement professionnel : A la prime fixe s'ajoute une prime professionnelle de référencement comme suit :

CATEGORIES	Prime fixe	Tarifs communauté	Tarifs hors communauté	Total Référencement
Individuels	30,00 €			30€
Commerçants	30,00 €			30€
Gîtes	30,00 €	20,00 €		50€
Gîtes	30,00 €		55,00 €	85€
Campings	30,00 €	20,00 €		50€
Campings	30,00 €		90,00 €	120€
Campings à la ferme	30,00 €	20,00 €		50€
Campings à la ferme	30,00 €		60,00 €	120€
Hébergement groupes	30,00 €	20,00 €		50€
Hébergement groupes	30,00 €		60,00 €	90€
Restaurants	30,00 €	20,00 €		50€
Restaurants	30,00 €		70,00 €	100€
Hôtel restaurants	30,00 €	20,00 €		50€
Hôtel restaurants	30,00 €		90,00 €	120€
Chambres	30,00 €	20,00 €		50€
Chambres	30,00 €		60€	90€
Sites Touristiques	30,00 €	55,00 €		85€
Sites Touristiques	30,00 €		90,00 €	120€

Membres Bridge		20,00 €		20€
----------------	--	---------	--	-----

PRODUITS DES PUBLICITES :

Pour l'éditions des plaquettes et livres d'information édités par l'Office de Tourisme Intercommunal, les tarifs proposés en fonction de l'espace publicitaire utilisé au sein des publications sont les suivants :

	Encarts Hébergements	Encarts autres catégories
-Format 125 mm x 185 mm (2eme de couverture et dernière de couverture)	1370€	1400€
-Format 125 mm x 185 mm	1070€	1100€
-Format 90mm x 125 mm (2eme de couverture et dernière de couverture)	770€	800€
-Format 60mm x 90mm	410€	440€
-Format 45mm x 60mm	145€	175€

PRODUITS DU SITE INTERNET :

Tous les services supplémentaires dits de liens ou autres services proposés par l'Office de Tourisme Intercommunal est proposé aux tarifs suivants :

Forfaits référencement et publicité : 50€

PRODUITS DES MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS (directes et indirectes)

Tous les produits de droit de place, d'occupation de lieu et autres services proposés par l'office de Tourisme Intercommunal est établi au tarif suivant au mètre linéaire : 20€/M1

PRODUITS DES TAXES DE SEJOURS ORDINAIRES ET/OU FORFAITAIRES :

En fonction des taux et mode de perception établis sur le territoire du ressort de l'office de tourisme.

TOUS LES PRODUITS FINANCIERS VENANT DES ACTIVITES GENEREES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, ETABLIS PAR CONVENTIONS APOUVEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

## 2. ENFANCE JEUNESSE

### **MULTI ACCUEIL ET JARDINS D'ENFANTS**

Les tarifs pour les multi accueils et jardin d'enfants sur le territoire d'Alès Agglomération sont fixés selon les modalités du Contrat Enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales :

<b>1<sup>ER</sup> enfant</b>	<b>12,50 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>7,00 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>4,50 €</b>

Enfants de 4 ans à 6 ans

<b>Heure de présence</b>	<b>Selon les revenus des familles selon le barème CAF</b>
<b>Repas</b>	<b>3,60€</b>

### **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

## **- ALES -**

### **- TARIFS CARTE ADHERENT**

<b>TARIFS ADHESION ALES AGGLOMERATION</b>		<b>TARIFS ADHESION EXTERIEURS ALES AGGLOMERATION</b>	
<b>Individuelle</b>	<b>Famille</b>	<b>Individuelle</b>	<b>Famille</b>
<b>3,00 €</b>	<b>5,00 €</b>	<b>4,00 €</b>	<b>7,00 €</b>

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

Cette carte adhérent est valable pour l'année scolaire 2012/2013 est ouvre la possibilité à l'ensemble de la famille de participer à toutes les activités et actions dispensées par le service, **hormis** pour s'inscrire aux accueils de loisirs (Mas SANIER / MALATAVERNE).

### **I TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS « MAS SANIER ET MALATAVERNE »**

Quotient familial compris		TARIFS ALES AGGLOMERATION				TARIFS EXTERIEUR ALES AGGLOMERATION			
Entre	et	DEMI-JOURNEE*	JOURNEE	Participation Famille Avec la déduction des bons ALSH de 3 ou 4 €	CODE TARIF	DEMI-JOURNEE*	JOURNEE	Participation Famille Avec la déduction des bons ALSH de 3 ou 4 €	CODE TARIF
0	360 €	3,25 €	6,00 €	<b>2,00 €</b> (soit 10€ la semaine de 5 Jours)	A	3,75 €	7,50 €	<b>3,50 ou 4,50€</b> (17.50€ ou 22€ la semaine de 5 Jours)	B
361 €	670 €	3,75 €	7,50 €	<b>3.50€ ou 4.50 €</b> (17.50 € ou 22€ la semaine de 5 J)	B	4,65 €	9,00 €	<b>5€ ou 6€</b> (25€ ou 30€ la semaine de 5 J)	C
671 € et plus		4,65 €	<b>9,00 €</b>	<b>9,00 €</b> (45€ la semaine de 5 Jours)	C	7,00 €	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b> (50€ la semaine de 5 Jours)	D

\*Le tarif demi-journée est applicable uniquement les mercredis en période scolaire

### **1 Accueil Garderie Mas Sanier du lundi au vendredi**

De 7 H 30 à 8 H 30 : 1 € par enfant

De 17 H 00 à 18 H 00 : 1 € par enfant

### **2 Tarifs de location des accueils de loisirs « Mas Sanier et Malataverne »**

INTITULE	TARIF
Accueil de groupes de jeunes (la nuit) uniquement pour Malataverne	150,00 €
Location à la journée pour manifestations diverses du Mas Sanier et de Malataverne Parc + Locaux + Vaisselle La piscine ne peut en aucun cas être mise à disposition	300,00 €
Location à la journée aux associations loi 1901 du Mas Sanier et de Malataverne Parc + Locaux + Vaisselle La piscine ne peut en aucun cas être mise à disposition	150,00 €
<b>Toute autre mise à disposition fera l'objet d'une facturation correspondant au frais d'entretien.</b>	<b>100,00 €</b>

**II TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS : ESPACES JEUNES : CEVENNES, PRES SAINT JEAN , PROMELLES ET RÉNOVATION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2012 AU 30 JUIN 2013**

Quotient familial compris		TARIFS ALES AGGLOMERATION			TARIFS EXTERIEUR ALES AGGLOMERATION		
Entre	et	Activités à la journée ou à la soirée par personne	Participation Famille Avec la déduction des bons ALSH de 3 ou 4 €	CODE TARIF	Activités à la journée ou à la soirée par personne	Participation Famille Avec la déduction des bons ALSH de 3 ou 4 €	CODE TARIF
0	360 €	6,00 €	2,00 € (soit 12€ la semaine de 6 Jours)	A	7,50 €	3,50 € ou 4,50 € (21 € ou 27€ la semaine de 6 Jours)	B
361 €	670 €	7,50 €	3,50 € ou 4,50 € (21 € ou 27€ la semaine de 6 Jours)	B	9,00 €	5,00 € ou 6,00 € (30€ ou 36€ la semaine de 5 Jours)	C
671 € et plus		9,00 €	9 € (54€ la semaine de 6 Jours)	C	10,00 €	10,00 € (50€ la semaine de 6 Jours)	D

\*sur présentation de la carte d'adhérent,

**Toutes les activités payantes, proposées les Samedis, bénéficieront d'un tarif unique de 4€ tous quotients familiaux confondus.**

Pour les jeunes, dans l'année de leur 16 ans, n'ayant plus droit au Bon ALSH et ayant un Quotient Familial compris entre 0 et 671€ un tarif unique de 4€ est prévu par activité à la journée.  
A partir du quotient familial « 671 € et Plus » les tarifs de 9€ et 10€ sont maintenus.

**2 Tarifs de location des Espaces Jeunes des CEVENNES – PRES SAINT JEAN – PROMELLES à destination des particuliers et Associations Loi 1901 :**

- Location à la journée pour manifestations diverses (fêtes, anniversaires) : 300 €
- Toute autre mise à disposition fera l'objet d'une facturation correspondant au frais d'entretien : 100 €

**III TARIFS DES « SEMAINES A THEME »**

Quotient familial compris		TARIFS ALES AGGLOMERATION			TARIFS EXTERIEURS ALES AGGLOMERATION		
Entre	et	Activités à la semaine	Participation Famille Avec la déduction des Tickets Loisirs 5 €	CODE TARIF	Activités à la semaine	Participation Famille Avec la déduction des Tickets Loisirs 5 €	CODE TARIF
0 €	360 €	18,00 €	13,00 €	A	19,00 €	14,00 €	B
361 €	670 €	19,00 €	14,00 €	B	21,00 €	16,00 €	C
671 € et plus		21,00 €	16,00 €	C	23,00 €	18,00 €	D

\*sur présentation de la carte d'adhérent, Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**- SAINT CHRISTOL LEZ ALES -**

## TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES FRIPOUILLES »

### Tarifs à la Journée année scolaire 2012/2013

Quotient Familial	Tarifs
<b>Communauté d'Agglomération</b>	
Tranche 1 Quotient inférieur à 501 €	7,60 €
Tranche 2 Quotient de 501 € à 656 €	9,45 €
Tranche 3 Quotient supérieur à 656 €	11,70 €
<b>Extérieurs Agglomération</b>	
Tranche 1 Quotient inférieur à 501 €	14,95 €
Tranche 2 Quotient de 501 € à 656 €	15,05 €
Tranche 3 Quotient supérieur à 656 €	15,15 €

### Tarifs à la demi-journée année scolaire 2012/2013:

Quotient familial	Tarif
<b>Communauté d'Agglomération</b>	
Tranche 1 Quotient inférieur à 501 €	2.85 €
Tranche 2 Quotient de 501 € à 656 €	3.50 €
Tranche 3 Quotient supérieur à 656 €	4.15 €
<b>Extérieurs Agglomération</b>	
Tranche 1 Quotient inférieur à 501 €	5.65 €
Tranche 2 Quotient de 501 € à 656 €	6.75 €
Tranche 3 Quotient supérieur à 656 €	8.10 €

## - SAINT MARTIN DE VALGALGUES -

### TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LE ROUCAN » TARIFS ALES AGGLOMERATION :

Quotient Familial	Prix Journée	Prix Demi Journée*	Repas
De 91,77 € à 140,71 €	6,90 €	1,94 €	3,03 €
De 140,72 € à 206,26 €	7,82 €	2,40 €	3,03 €
De 206,27 € à 270,29 €	8,58 €	2,78 €	3,03 €
De 270,30 € à 334,17 €	9,27 €	3,12 €	3,03 €
De 334,18 € à 396,82 €	9,95 €	3,46 €	3,03 €
De 396,83 € à 459,63 €	10,64 €	3,81 €	3,03 €
De 459,63 € et plus	13,46 €	5,22 €	3,03 €

\* Les tarifs demi journées sont applicables uniquement les mercredis et petites vacances.

### TARIFS EXTERIEURS ALES AGGLOMERATION :

Quotient Familial	Prix Journée	Prix Demi Journée*	Repas
De 9,77 € à 396,82 €	9,95 €	3,46 €	3,03 €
De 396,83 € à 459,63 €	10,64 €	3,81 €	3,03 €
De 459,63 € et plus	13,46 €	5,22 €	3,03 €

\* Les tarifs demi journées sont applicables uniquement les mercredis et petites vacances.

## - SAINT HILAIRE DE BRETHMAS -

### TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « LES COCCI' MALINS » + ESPACE JEUNES

INSCRIPTION ANNUELLE pour pouvoir fréquenter l'ALSH (6-17ans)		5,00 €				
Accueil des 6-12 ans	Habitants ALES AGGLOMERATION			Habitants hors ALES AGGLOMERATION		
	Quotient familial de 0€ à 360€	Quotient familial de 361€ à 670€	Quotient familial à partir de 671€	Quotient familial de 0€ à 360€	Quotient familial de 361€ à 670€	Quotient familial à partir de 671€
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Journée sur site ou avec sortie	7,00 €	7,50 €	10,00 €	11,50 €	12,50 €	14,50 €
Camp (jour)	11,00 €	12,00 €	15,00 €	13,50 €	16,50 €	19,50 €
Accueil des 13-17 ans	Habitants ALES AGGLOMERATION					
	Quotient familial de 0€ à 360€	Quotient familial de 361€ à 670€	Quotient familial à partir de 671€			
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3			
Priorité aux jeunes de la commune de St Hilaire	LIBRE ACCES SUR LE SITE					
Sorti ½ journée avec transport	6,00 €	6,50 €	7,50 €			
Sortie journée avec transport	13,00 €	14,00 €	15,00 €			
Camp (par jour)	18,00 €	22,00 €	25,00 €			

## - BOISSET ET GAUJAC -

### TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES DROULETS »

#### TARIFS ALES AGGLOMERATION :

Quotient Familial	Tarif Eté	Tarif Journée	Tarif demi journée
De 0 € à 600 €	13,30 €	8,85 €	5,95 €
De 600,01€ et plus	13,95 €	9,35 €	6,25 €

#### TARIFS EXTERIEURS ALES AGGLOMERATION :

Quotient Familial	Tarif Eté	Tarif Journée	Tarif demi journée
De 0 € à 600 €	13,30 €	11,90 €	7,25 €
De 600,01€ et plus	13,95 €	12,50 €	7,70 €

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

#### MINI SEJOURS :

Pour toute inscription à un mini séjour de 1 à 3 nuitées, organisé par l'accueil de loisirs « les Droulets », une participation financière supplémentaire de 10 euros par nuitée et par enfant sera

facturée.

**TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « NERS, SAINT JEAN DE CEYRARGUES, SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN, MEJANNES LES ALES »**

Revenus	Tarifs mercredis en période scolaire sans repas	Tarifs à la semaine en période vacances avec repas	Tarifs à la journée en période vacances avec repas	Tarifs mini camp à la semaine en période vacances avec repas et hébergement
<b>PARENT ISOLE</b>				
Revenu inférieur à 16238 € par an	10,00 €	64,00 €	13,00 €	107,00 €
Revenu entre 16238€ et 23382€ par an	10,50 €	66,00 €	13,50 €	108,00 €
Revenu inférieur entre 23382€ et 28578€ par an	11,50 €	68,00 €	14,00 €	109,00 €
Revenu supérieur à 28578€ par an	12,00 €	70,00 €	14,50 €	111,00 €
<b>COUPLE</b>				
Revenus inférieurs à 31176€ par an	10,00 €	64,00 €	13,00 €	107,00 €
Revenus entre 31176€ et 40269 € par an	10,50 €	66,00 €	13,50 €	108,00 €
Revenus entre 40269€ et 55857 € par an	11,50 €	68,00 €	14,00 €	109,00 €
Revenus supérieurs à 55857€ par an	12,00 €	70,00 €	14,50 €	111,00 €

Enfant extérieur à Alès Agglomération rajouter 7 €uros de plus la semaine, 1,50 €uro de plus la journée

Personne refusant de communiquer ses revenus : application du tarif le plus élevé

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

**- ALES -**

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS A L'ECOLE  
TARIFS POUR UN ACCUEIL PAR MOIS MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE  
MATIN, MIDI OU SOIR**

<b>Familles d'Alès Agglomération</b>	
Quotient familial inférieur à 228,67 €	<b>6€ /accueil</b>

Quotient familial supérieur à 228,67 €	8€/accueil
<b>Familles hors Aïès Agglomération</b>	
Quotient familial inférieur à 228,67 €	8€/accueil
Quotient familial supérieur à 228,67 €	10€/accueil

2<sup>ème</sup> enfant : -30 %

3<sup>ème</sup> enfant et suivant(s) : -50%

Carte 5 accueils : 5€, illimité sur l'année scolaire

## - BAGARD -

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour les familles de 1 ou 2 enfants scolarisés : Pour une vacation Pour deux vacations	 1,60 € 2,20 €
Pour les familles de 3 enfants ou plus scolarisés : Pour une vacation Pour deux vacations	 1,25 € 1,80 €

## - BOISSET ET GAUJAC -

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Catégorie 1 : quotient familial compris entre 0 et 600 €

Catégorie 2 : quotient familial de 600.01 € et plus

Tarif Plein Catégorie 2	Tarif Degréssif (-5 %) Catégorie 1
1,55 €	1,45 €
2,05 €	1,95 €

## - SAINT PRIVAT DES VIEUX -

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE et ÉTUDES SURVEILLÉES

Matin	0,93 €
Midi	0,93 €
Soir	1,34 €
Etudes surveillées par enfant (forfait trimestriel)	49,50 €
Etudes surveillées pour le deuxième enfant (forfait trimestriel)	37,12 €
Etudes surveillées pour le troisième enfant (forfait trimestriel)	24,75 €

**- SALINDRES -**

**GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Pour 1 heure	1,20 €
Pour 2 heures	2,40 €

**- SAINT JEAN DU PIN -**

**GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Tarif pour chaque fréquentation de l'enfant sans limite de durée (pas de quotient familial)	0,80 €
---	--------

**- SAINT MARTIN DE VALGALGUES -**

**GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

<b>ECOLE HENRI BARBUSSE ET LANGEVIN WALLON</b>	
De 7 h00 à 8 h15	0,50 €
Après les cours de la matinée jusqu'au 12 h 15	0,50 €
De 16 h30 à 18 h00	0,50 €

**- SAINT CHRISTOL LEZ ALES -**

**GARDERIE PÉRISCOLAIRE  
(Ecoles Joliot Curie et Marignac)**

1 enfant	1,80 €
2 enfants	2,25 €
3 enfants	2,65 €
4 enfants	3,05 €
5 enfants	3,40 €
Extérieurs Agglomération	3,05 €

**- SAINT JEAN DU GARD -**

**GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Prix du ticket d'une heure École Maternelle	1,40 €
---	--------

**- MONS -**

## GARDERIE PÉRISCOLAIRE

0,50 € par heure x 3 = 1,50 € la journée (gratuite de 11 h 30 à 13 h 30)

### ÉCOLES DE MUSIQUE

#### MAURICE ANDRE

<b>HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>		
	<b>Enfants, Scolaires, Etudiants</b>	<b>ADULTES</b>
<b>Éveil Musical</b>	110	
<b>Initiation Musicale</b>	160	
<b>Formation Musicale et Instrumentale Probatoire – 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Cycle</b>	268	285
<b>Formation Instrumentale 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Cycle et Cycle Adulte (Seulement pour les élèves ayant terminé la FM)</b> <b>Cycle de Perfectionnement</b>	206	223
<b>Formation Musicale (Pour les participants à cette seule discipline)</b>	120	120
<b>Formation Musicale et Instrumentale Classe CHAM Option Musique</b>	218	
<b>Formation Instrumentale Classe CHAM Option Musique (Seulement pour les élèves ayant terminé la FM)</b>	156	
<b>Maîtrise et Formation Musicale (pour les participants à cette seule discipline)</b>	160	
<b>Atelier Djembé</b>	120	120
<b>2<sup>ème</sup> Instrument</b>	120	120

<b>Location d'instrument (par trimestre)</b>	30	30
<b>Ensembles (Pour les participants à cette seule discipline)</b>	60	60

**HABITANTS HORS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

	<b>Enfants, Scolaires, Etudiants</b>	<b>ADULTES</b>
<b>Eveil Musical</b>	160	
<b>Initiation Musicale</b>	230	
<b>Formation Musicale et Instrumentale Probatoire – 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Cycle</b>	414	430
<b>Formation Instrumentale 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Cycle et Cycle Adulte (Seulement pour les élèves ayant terminé la FM)</b> <b>Cycle de Perfectionnement</b>	276	293
<b>Formation Musicale (pour les participants à cette seule discipline)</b>	190	190
<b>Formation Musicale et Instrumentale Classe CHAM Option Musique</b>	218	
<b>Formation Instrumentale Classe CHAM Option Musique (Seulement pour les élèves ayant terminé la FM)</b>	156	
<b>Maîtrise et Formation Musicale (pour les participants à cette seule discipline)</b>	230	
<b>Atelier Djembé</b>	190	190
<b>2<sup>ème</sup> Instrument</b>	170	170

<b>Location d'instrument (par trimestre)</b>	30	30
<b>Ensembles pour les participants à cette seule discipline</b>	60	60

Conditions de paiement :

Tarifs dégressifs à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription d'une famille :

- 20% à la deuxième inscription
- 30% à la troisième inscription et suivantes

Modalités de paiement :

- 32 € à la pré-inscription (obligatoire et non remboursable)
- 1/3 lors d'inscription définitive (en septembre)
- solde au plus tard le 31 décembre 2012

Pour les inscriptions en cours d'année scolaire, le droit d'inscription sera calculé au prorata des semaines d'enseignement.

Les chèques vacances sont acceptés (uniquement par le Trésor Public).

Conditions de remboursement :

- En cas d'absence d'un professeur pour maladie au-delà de 15 jours non consécutifs dans l'année scolaire, il sera procédé au remboursement des cours non effectués et non remplacés, au prorata du nombre de semaine d'absence pour maladie de l'enseignant.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement dès lors que le 2<sup>ème</sup> trimestre scolaire sera commencé.
- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le remboursement des cours sera accepté dans les seules conditions ci-après :
  - Déménagement à l'extérieur de la Communauté
  - Maladie ou accident
  - Problèmes sociaux importants

## ATELIERS MASTER CLASS

<b>Atelier de 2 heures minimum – 3 heures maximum</b>		
	<b>Enfants, Scolaires, Etudiants (€)</b>	<b>ADULTES (€)</b>
<b>Elève de l'Ecole de Musique Maurice André</b>	10	15
<b>Non inscrit à l'Ecole de Musique Maurice André</b>	15	20

Atelier de 4 heures minimum – 6 heures maximum		
	Enfants, Scolaires, Etudiants (€)	ADULTES (€)
Elève de l'Ecole de Musique Maurice André	15	20
Non inscrit à l'Ecole de Musique Maurice André	25	30

Conditions de paiement :

Tarifs dégressifs à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription d'une famille :

- 20% à la deuxième inscription
- 30% à la troisième inscription et suivantes

Modalités de paiement :

- Cotisation à payer avant l'atelier

Conditions de remboursement :

- *Il ne sera procédé à aucun remboursement sur l'inscription aux ateliers ou Master Class*

**ECOLE DE MUSIQUE ANDUZE – RIBAUTE LES TAVERNES – SAINT SEBASTIEN  
D'AIGREFEUILLE**

<b>INSCRIPTION ANNUELLE</b>	<b>15 EUROS</b>
-----------------------------	-----------------

#### TARIFS ENFANTS SCOLAIRES ETUDIANTS

ENSEIGNEMENTS	TRIMESTRIEL	ANNUEL
FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT	114,00 €	342,00 €
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	50,00 €	150,00 €
JARDIN MUSICAL	36,00 €	108,00 €
APPROCHE MUSICALE	42,00 €	126,00 €

#### TARIFS ADULTES

ENSEIGNEMENTS	TRIMESTRIEL	ANNUEL
FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT	142,00 €	426,00 €
INSTRUMENT SEUL	114,00 €	342,00 €
FORMATION MUSICALE	68,00 €	206,00 €
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	57,00 €	171,00 €

#### CLASSES D'ORCHESTRE

GRATUITS POUR LES ENFANTS INSCRITS		
POUR NON INSCRITS	MUSIQUE ACTUELLE	
MUSIQUE ACTUELLE	42€/TRIMESTRE	126€/PAR TRIMESTRE
MUSIQUE CLASSIQUE	42€/TRIMESTRE	126€/PAR TRIMESTRE

Il sera pratiquée les réductions suivantes :  
 Pour les familles nombreuses à savoir :

- a)-15% des droits de scolarité pour la deuxième inscription
- b)-20% des droits de scolarité pour les inscriptions suivantes
- c)Exonération des droits d'inscription à partir de la 3eme inscription.

### 3. TEMPS LIBRE /EQUIPEMENTS SPORTIFS

#### **CENTRE NAUTIQUE/PISCINES**

#### **Centre Nautique "Le Toboggan" :**

Tarifs individuels ou par cartes	Tarifs 2013
<b>Tarifs : 1 entrée</b>	
Entrée Enfants de 4 ans et moins	Gratuit
Entrée enfants / adolescents de 5 à 17 ans d'Alès Agglomération	2,40 €
Entrée enfants / adolescents de 5 à 17 ans hors Alès Agglomération	2,90 €
Entrées adultes d'Alès Agglomération	3,00 €
Entrées adultes hors Alès Agglomération	3,50 €
Entrées étudiants*	2,50 €
Entrée demandeurs d'emplois* et bénéficiaires du RSA* d'Alès Agglomération	1,20 €
Entrée handicapés enfants* / adolescents de 5 ans à 17 ans	2,10 €
Entrée handicapés adultes*	2,70 €
<b>Tarifs : 10 entrées</b>	
Cartes d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans d'Alès Agglomération 10 entrées	19,00 €
Cartes d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans hors Alès Agglomération 10 entrées	23,00 €
Cartes d'abonnement adultes d'Alès Agglomération 10 entrées	

	24,00 €
Cartes d'abonnement adultes hors Alès Agglomération 10 entrées	28,00 €
Cartes d'abonnement étudiants 10 entrées	18,00 €
Carte d'abonnements handicapés enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans 10 entrées	14,00 €
Carte d'abonnements handicapés adultes 10 entrées	20,00 €
Carte de 10 entrées (aide aux actions culturelles, sportives, éducatives)	Gratuit
<b>Tarifs : 30 entrées</b>	
Cartes d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans d'Alès Agglomération 30 entrées	48,00 €
Cartes d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans hors Alès Agglomération 30 entrées	63,00 €
Cartes d'abonnement adultes d'Alès Agglomération 30 entrées	66,00 €
Cartes d'abonnement adultes hors Alès Agglomération 30 entrées	81,00 €
Cartes d'abonnement étudiants 30 entrées	45,00 €

<b>Tarifs scolaires</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Écoles maternelles et primaires d'Alès Agglomération (entrée/enfant)	Gratuit
Écoles maternelles et primaires hors Alès Agglomération (entrée/enfant)	2,50 €
Collèges d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	8,20 €
Collèges hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €
Lycées d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	Gratuit
Lycées hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €

<b>Tarifs Associations et groupe non scolaire</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Groupes spécialisés (ARTES. IMP. Etc.)	1,20 €
Groupes d'Alès Agglomération	1,80 €

Groupes hors Alès Agglomération	2,50 €
Clubs ou associations d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	8,20 €
Clubs ou associations hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €
Location bassin ludique club ou association d'Alès Agglomération (l'heure)	24,60 €
Location bassin ludique club ou association hors Alès Agglomération (l'heure)	36,00 €
Association sportive scolaire affiliée à l'Union Nationales des Sports Scolaires	Gratuit
Clubs de natation affiliés à une Fédération Française Olympique agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Clubs de plongée affiliés à la FFESSM et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club d'handicapés affiliés à la Fédération Française Handisport et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club de triathlon affilié à la Fédération Française de triathlon et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit

<b>Leçons de natation</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Enfants d'Alès Agglomération (10 séances)	41,00 €
Enfants hors Alès Agglomération (10 séances)	65,00 €
Adultes et adolescents d'Alès Agglomération (10 séances)	54,00 €
Adultes et adolescents hors Alès Agglomération (10 séances)	75,00 €

<b>Aquagym</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Adultes d'Alès Agglomération (10 séances)	65,00 €
Adultes hors Alès Agglomération (10 séances)	80,00 €

\*Pour les demandeurs d'emplois d'Alès Agglomération, sur présentation de l'attestation de prise en charge par les CCAS de l'Agglomération de l'année en cours et applicable également à leurs ayants droits.

	<b>2013</b>
Stage enfants d'Alès Agglomération (5 séances)	27,00 €
Stage enfants hors Alès Agglomération (5 séances)	37,00 €

<b>Tarifs Groupes</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Écoles maternelles et primaires d'Alès Agglomération	Gratuit
Autres Établissements scolaires d'Alès Agglomération	Gratuit
Groupes d'Alès Agglomération spécialisés (ARTES, IMP, etc...)	1,00 €
Groupes non scolaires d'Alès Agglomération	1,00 €
Groupes hors Alès Agglomération	1,70 €
Clubs de retraités seniors d'Alès Agglomération	1,00 €
Association sportive scolaire affiliée à l'Union Nationale des sports scolaires	Gratuit
Clubs de natation affiliés à une Fédération Française Olympique et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club de plongée affilié à la FFESSM et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club d' Handicapés affilié à la Fédération Française Handisport et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club de Triathlon affilié à la Fédération Française de Triathlon et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit

\*Pour les demandeurs d'emplois d'Alès Agglomération, sur présentation de l'attestation de prise en charge par les CCAS de l'Agglomération de l'année en cours et applicable également à leurs ayants droits.

\*Pour les bénéficiaires du RSA d'Alès Agglomération, sur présentation de la notification en cours de validité de la CAF et applicable également à leurs ayants droits..

\*Pour les Handicapés d'Alès Agglomération, tarifs accordés sur présentation de l'original de la carte d'invalidité pour un handicap supérieur ou égal à 50%.

**Boulodrome de Bruèges situé sur la commune d'Alès:**

<b>Intitulé</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Droit d'entrée pour les usagers individuels (applicable du lundi au vendredi)	Gratuit
Droit de location du Boulodrome pour l'organisation des concours	
<u>Tarifs pour la location le week-end:</u>	
▶ Espace dédié à la Lyonnaise par une association d'Alès Agglomération	70,00 €
▶ Espace dédié à la Lyonnaise par une association hors Alès Agglomération	90,00 €

▶ Espace dédié à la pétanque par une association d'Alès Agglomération	170,00 €
▶ Espace dédié à la pétanque par une association hors Alès Agglomération	220,00 €
▶ Réserve de la totalité du boulodrome par une association d'Alès Agglomération	200,00 €
▶ Réserve de la totalité du boulodrome par une association hors Alès Agglomération	250,00 €

## GYMNASES

### Gymnases et salles couvertes situés sur la commune d'Alès:

Tarifs à l'heure	Tarifs 2013
Associations sportives référencées au service des sports	Gratuit
Comité des Œuvres Sociales	Gratuit
Centre Communal d'Action Sociale	Gratuit
Autres associations	20,00 €
Sociétés privées, entreprises, comités	30,00 €
Groupes spécialisés (ARTES, IMP, IME,.....)	Gratuit
Ecoles primaires	Gratuit
Collèges	Gratuit
Lycées (hors Lycée Jean Baptiste Dumas)	Gratuit
Lycée Jean Baptiste Dumas (pour les réservations exceptionnelles des gymnases B1, B2 et C non prises en compte dans la convention tripartite Alès Agglomération – Lycée Jean Baptiste Dumas – Région Languedoc Roussillon)	11,00 €

### Stades situés sur la commune d'Alès:

Tarifs à l'heure	Tarifs 2013	
	Sans Vestiaires	Avec Vestiaires
Associations sportives référencées au service des sports	Gratuit	Gratuit
Comité des Œuvres Sociales	Gratuit	Gratuit
Centre Communal d'Action Sociale	Gratuit	Gratuit
Autres associations	10,00 €	15,00 €
Sociétés privées, entreprises, comités	15,00 €	20,00 €
Groupes spécialisés (ARTES, IMP, IME,.....)	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires	Gratuit	Gratuit
Collèges	Gratuit	Gratuit
Lycées	Gratuit	Gratuit

**Terrains de tennis situés sur la commune de Saint Jean du Pin:**

	Tarifs 2013
Tennis	24€ /an

**Terrains de tennis situés sur la commune de Saint Privat des Vieux:**

Intitulé	Tarifs 2013
Jeton d'éclairage public	1,50 €

**Terrains de tennis situés sur la commune de Mialet :**

Intitulé	Tarifs 2013
Abonnement à l'année: - Carte familiale	42,00 €
Tarifs applicables à la location: - Location pour une heure	6.00 €
- Caution pour la clé	10.00 €
Tarif jeton électricité	2.00 €

**Carte d'accès aux équipements sportifs équipés du système de contrôle d'accès:**

		<b>Tarifs 2013 applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2013</b>
Fourniture carte d'accès. (Par demandeur identifié pour la structure bénéficiant de la mise à disposition de l'équipement)	Associations sportives référencées au service des sports	1ère Gratuite
	Sociétés privées, entreprises, comités	1ère Gratuite
	Groupes spécialisés (ARTES, IMP, IME,.....)	1ère Gratuite
	Services municipaux et intercommunaux	1ère Gratuite
	Écoles primaires	1ère Gratuite
	Collèges	1ère Gratuite
	Lycées	1ère Gratuite
Remplacement carte d'accès (suite à une perte, vol, dégradation,....) pour les services municipaux et intercommunaux		Gratuite
Remplacement carte d'accès hors services municipaux et intercommunaux (suite à une perte, vol, dégradation,....)		8€ / carte
Caution pour carte d'accès ponctuel (caution encaissée en cas de perte, vol, dégradation de la carte)		50 €

**BIBLIOTHEQUES**

**Médiathèque Alphonse Daudet Alès :**

<b>Intitulés tarifs par an</b>	<b>2013</b>
Tarif solidarité (1)	6,00 €
Tarif de base	12,00 €
Tarif scolaire (1)	6,00 €
Tarifs famille	24,00 €
Tarif de passage limité à un mois et non renouvelable	6,00 €

(1) demandeurs d'emploi, RSA, minimum vieillesse, allocation adulte handicapé, Enfants scolarisés, collégiens, lycéens et étudiants

Intitulés	2013
Acquisition cartes photocopies et impressions ( 5 photocopies)	2,00 €
Copies et impression noir et blanc	0,20€
Copies et impression couleur	0,40€
Renouvellement cartes d'abonné perdues volées ou abimées.	4,00 €
<b>Documents perdus ou abimés</b>	
* Livre	
* CD audio	25,00€
* DVD Vidéo	20,00€
* Revue	40,00€
* CD rom	5,00€
	50,00€
Sac en toile	0,50 €
<b>Cartes collectivité</b> pour les personnes travaillant dan une structure s'occupant d'enfants, sur présentation d'une attestation du responsable de la structure	0,00 €

**Bibliothèque de Boisset et Gaujac :**

Intitulés	2013
Abonnement famille	10,00 €
Internet la ½ heure	0,50 €
Carte Internet	5,00 €
Photocopies noir et blanc	0,20 €
Photocopies couleur	0,80 €
Photocopies pleine page couleur	1,50 €

**Bibliothèque Saint Martin de Valgalgues :**

Intitulés	2013
Adulte	8,00 €
Enfants de moins de 18 ans	3,50 €

**Bibliothèque Mialet :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
Carte famille	8,00 €

**Bibliothèque Saint Jean du Gard :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
Adhésion par an et par famille	10,00 €

**Bibliothèque Thoiras :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
Livre mise à disposition	Gratuit

**Bibliothèque Corbès :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
Livre mise à disposition	gratuit

**Bibliothèque Saint Christol lez Alès :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
Accès aux personnes résidant sur la Communauté d'Agglomération	11,00 €/famille
Accès aux personnes extérieures à la Communauté d'Agglomération	13,00 €/famille

**Médiathèques Salindres :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
<b>A) Communauté d'Agglomération</b>	
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit
Adulte	7,00 €
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, RSA, minimum vieillesse, allocation adulte handicapé	2,00 €

<b>B) Hors Communauté d'Agglomération</b>	
Enfant de moins de 18 ans	Gratuit
Adulte	10,00 €
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, Rsa, minimum, vieillesse, allocation adulte handicapé	2,00 €
<b>C) Perte ou détérioration</b>	
Remplacement ou remboursement du document	Livres 25 € CD Audio 20 € DVD 40 € Revue 5 €
<b>D) Carte perdue</b>	
Rachat de la carte	1,50 €

### **Bibliothèque Saint Jean du Pin :**

<b>Intitulés</b>	<b>2013</b>
Adhésion par an et par famille	10,00 €

## **ESPACES MULTIMEDIA/CYBER BASES**

### **Tarifs Cyber Base d'Anduze :**

#### **TARIFS DES ABONNEMENTS**

Abonnement semestriel :	10€ pour les habitants d'Alès Agglomération 20€ pour les habitants hors Alès Agglomération
Abonnement annuel :	20€ pour les habitants d'Alès Agglomération 40€ pour les habitants hors Alès Agglomération
Accès libre :	2€ pour les habitants d'Alès Agglomération 4€ pour les habitants hors Alès Agglomération

#### **TARIFS DES SUPPORTS**

CD-R :	2€pièce
Disquette	0,60€pièce

## TARIFS DES CONSOMMABLES

Impression noir et blanc : 0,20€ la page A4 simple

Impression couleur : 0,80€ la page A4 simple

### Tarifs cyber base de Brouzet-les-Alès

FORMULE	DUREE	HABITANTS ALES AGGLOMERATION	HABITANTS HORS ALES AGGLOMERATION
ABONNEMENT PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE 1 HEURE D'ACCÈS TOUS LES JOURS D'OUVERTURE ET DE PARTICIPER AUX ATELIERS	SEMESTRE	10 €	20 €
	ANNEE	20 €	40 €
ACCES LIBRE	1 HEURE	1 €	2 €

CARTE DE CONSOMMABLES  4,00 €	Impression N & B	0,20€
	Impression Couleur	0,80€
	Disquette	0,60€
	CD	2,00 €



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN 2013

Le Président

Max ROUSTAN

Service : administration générale  
Réf. :42 82

C 2013.01.25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRÉ Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : CREATION DE REGIES DE RECETTES ET D' AVANCES – NOMINATIONS DE REGISSEURS MANDATAIRES SUPPLEANTS**

***Le Conseil de Communauté,***

**Vu** le décret n°2012/1246 du 07/11/12 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** le décret n°2005/1601 du 19/12/2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux,

**Vu** les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
  
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 11 Décembre 2012,

**Considérant** que le fonctionnement des services du Grand Alès dès le 1er janvier 2013, avec notamment des activités soumises à encaissement, a nécessité l'établissement d'actes constitutifs de régies de recettes et d'avances et de ce fait a entraîné la nomination de régisseurs et mandataires suppléants,

**Considérant** la nécessité par l'assemblée délibérante de confirmer la création de régies de recettes et d'avances, la nomination de régisseurs et mandataires suppléants et mandataires,

**Considérant** qu' à titre expérimental, il paraît opportun d'autoriser le télé paiement pour les accueils périscolaires de la Communauté d'Alès Agglomération sur la Commune de Saint Privat des Vieux,

**Considérant** l'avis conforme du comptable public sur ces actes administratifs,

## **DECIDE**

**Article 1:** Sont confirmées, à compter du 1er janvier 2013, les créations de régies de recettes et d'avances suivantes :

### **REGIE DE RECETTES :**

#### **actes constitutifs:**

BIBLIOTHÈQUE MIALET  
COURTS DE TENNIS MIALET  
BÂTIMENTS ZA LA PYRAMIDE, ATELIERS RELAIS DESTIVAL 1 ET 2, CARREAU DE DESTIVAL, ATELIERS RELAIS PIST 4 A ALES  
DOTATION EN ÉCO-COMPOSTEURS  
ALSH – ST HILAIRE DE BRETHMAS  
« ACTIONS JEUNESSE » POUR ENCAISSEMENTS DES ACTIVITÉS ESPACES JEUNES, SEMAINES À THÈME, MAS SANIER, MALATAVERNE ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES – ALÈS  
*SOUS RÉGIE* – ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX ACTIONS / ACTIVITÉS DES ALSH LES PROMELLES  
*SOUS RÉGIE* ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX ACTIONS / ACTIVITÉS DES ALSH RÉNOVATION  
*SOUS RÉGIE* – ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX ACTIONS / ACTIVITÉS DES ALSH CÉVENNES  
MÉDIATHÈQUE SALINDRES  
PÔLE MÉCANIQUE  
BIBLIOTHÈQUE ST MARTIN DE VALGALGUES  
MÉDIATHÈQUE ALPHONSE DAUDET ALES  
LE TOBOGGAN ALES  
BIBLIOTHÈQUE ST JEAN DU PIN  
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ST JEAN DU PIN  
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ST MARTIN DE VALGALGUES  
MULTI ACCUEIL LES FRIMOUSSES VEZENOBRES  
STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES PETITES FRIMOUSSES » SUR LA COMMUNE DE VEZENOBRES  
CLSH LES FRIPOUILLES SAINT CHRISTOL LEZ ALES  
MÉDIATHÈQUE SAINT CHRISTOL LEZ ALES  
ACCUEIL PÉRISCOLAIRES SAINT CHRISTOL LEZ ALES  
ACCUEIL PÉRISCOLAIRES BAGARD  
ÉCOLE DE MUSIQUE MAURICE ANDRÉ ALES ET SAINT CHRISTOL LEZ ALES  
ALSH ST MARTIN DE VALGALGUES  
LE MYRIAPOLE  
MINE TEMOIN  
CYBER BASE BROUZET LES ALES  
MEDIATHEQUE ST JEAN DU GARD  
ACCUEILS PERISCOLAIRES ST JEAN DU GARD  
PERISCOLAIRE SAINT HILAIRE  
ALSH BOISSET ET GAUJAC  
BIBLIOTHÈQUE BOISSET ET GAUJAC  
PERISCOLAIRE BOISSET ET GAUJAC  
CALIFOURCHON  
CLE DES CHAMPS  
PEQUELETS THOIRAS  
QUINSOUS SAINT CHRISTOL LEZ ALES  
CANAILLOUS SAINT JEAN DU GARD  
LES LUTINS ALES  
PETITS PRINCES ALES  
LE ROUCAN SAINT MARTIN DE VALGALGUES  
PERISCOLAIRE SALINDRES

CRECHE RIBOULDINGUE SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE  
CRECHE A PETITS PAS MEJANNES LES ALES  
PETITS AVENTURIERS CRUVIERS LASCOURS  
CENTRE DE LOISIRS ST. JEAN DE CEYRARGUES NERS, MEJANNES LES ALES, ST CESAIRE  
DE GAUZIGNAN  
PERISCOLAIRES ET JETONS TENNIS SAINT PRIVAT DES VIEUX  
DECHETS  
LA PETITE ECOLE MASSILLARGUES ATUECH  
LA GRANILLE RIBAUTE LES TAVERNES  
LES LUCIOLES LEZAN  
ÉCOLE DE MUSIQUE ANDUZE  
CYBERBASES ANDUZE  
OFFICE DE TOURISME ANDUZE

## REGIES D'AVANCES

### actes constitutifs:

CLSH FRIPOUILLES SAINT CHRISTOL LEZ ALES  
LES QUINSOUS SAINT CHRISTOL LEZ ALÈS

**Article 2:** Sont confirmés, pour les régies créées, dûment énumérées à l'article 1 du présent arrêté :

- l'ensemble des nominations de régisseurs, mandataires et mandataires suppléants
- les cautionnements imposés au régisseurs
- Le versement d'indemnités de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Sont joints à la présente délibération , l'ensemble des actes de création des régies de recettes et des régies d'avances ainsi que l'ensemble des actes portant nomination de régisseurs , mandataires suppléants et mandataires.

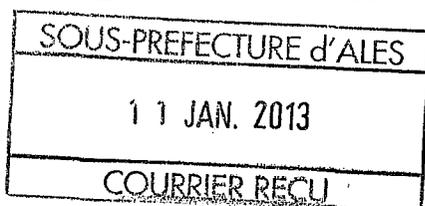
**Article 4 :** Autorise Monsieur. le Président à intervenir à la signature de la convention pour la mise en œuvre du télé paiement des accueils périscolaires de la Communauté d'Alès Agglomération sur la commune de Saint Privat des Vieux avec le prestataire Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon et la Commune de Saint Privat des Vieux.

**Article 5 :** La présente délibération sera transmise pour extrait à monsieur le receveur communautaire.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**



**LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : Pôle Enfance  
Tel : 04 66 56.11.80  
Réf. : FJ/SA/

C 2013.01.26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Mise en place du paiement par CESU (chèque emploi service universel) pour l'ensemble des services d' Alès Agglomération.**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale

**Vu** l'avis favorable de la Commission des affaires Sociales du 19 avril 2007 relative notamment au paiement des frais de garde par chèque Chèque Emploi Service Universel (CESU) ;

**Considérant** qu'il convient de permettre aux usagers des structures intercommunales qui reçoivent de leurs employeurs des aides sous la forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU) d'utiliser ce moyen de paiement ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

De s'affilier au Centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CESU)  
Le Chèque Emploi Service pourra être utilisé sur l'ensemble des services et structures intercommunales pour les prestations autorisant ce type de paiement..

**Article 2 :**

Le choix du délai de remboursement est de 21 jours.

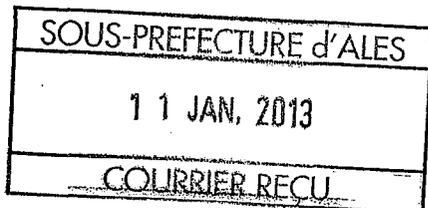
**Article 3 :**

Il sera procédé, si nécessaire, à la modification des actes de création des régies de recettes des services concernés pour accepter ce mode de paiement.

**ADOpte**

**POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME**

**le Président,  
Max ROUSTAN**



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : Finances  
Ref : AB/EE  
Tél. : 04 66 78 89 00

C 2013.01.27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HÉRAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Indemnités de Conseil au Comptable, M. Hugues LACREU –  
Budgets principal et annexes.**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les dispositions de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor,

**Vu** l'installation du Conseil de Communauté d'Agglomération Alès Agglomération,

**DECIDE**

D'accorder à Monsieur Hugues LACREU, Trésorier Principal une indemnité de conseil sur la base du taux maximum à partir du 01 janvier 2013, dont le montant est calculé en fonction de l'arrêté susvisé, au titre du budget principal et des budgets annexes.

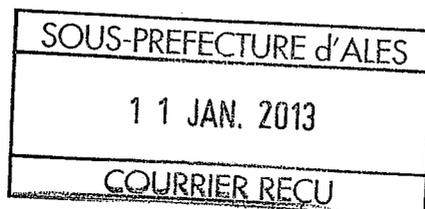
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOPTE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**LE PRESIDENT,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Service : DRH  
Tél. : 10 36

C 2013.01.28

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BÉNAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUX Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-Luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

## **Objet : Tableau des effectifs au 1er janvier 2013**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-4-1 et L5211-41-3,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 décembre 2011 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le département du Gard,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard N°2012-179-003 en date du 27 Juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération dans le bassin d'Alès,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Communes de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,

- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de l'Établissement Public, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

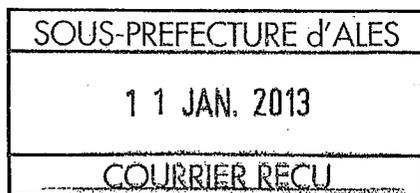
### **DECIDE**

De fixer le tableau des effectifs joint en annexe au 1er janvier 2013.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**



LE PRÉSIDENT,  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*

**ALES AGGLOMERATION**  
**Effectifs au 1er Janvier 2013**

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Effectif pourvu</b>	<b>Dont tps non complet</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Directeur Général des Services de 40 000 à 80 000 hab.	A	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services de 40 000 à 150 000 hab.	A	2	2	2
Administrateur hors classe	A	1	0	1
Directeur Territorial	A	4	2	2
Attaché Principal	A	3	0	1
Attaché	A	3	3	1
Secrétaire de Mairie	A	1	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3	3	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	
Rédacteur	B	8	7	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	4	3	
Adjoint Administratif Principal. 2° classe	C	4	4	
Adjoint Administratif 1ère classe	C	11	11	1
Adjoint Administratif 2ème classe	C	44	43	2
<b>TOTAL</b>		<b>90</b>	<b>81</b>	<b>12</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Directeur Général Services Techniques	A	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services de 40 000 à 150 000 hab.	A	1	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	A	3	1	2
Ingénieur	A	2	2	
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4	
Technicien Principal 2ème classe	B	4	4	
Technicien	B	2	2	
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1	
Agent de Maîtrise	C	8	7	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	6	6	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	12	12	
Adjoint Technique 1ère classe	C	19	19	1
Adjoint Technique 2ème classe	C	197	196	43
<b>TOTAL</b>		<b>261</b>	<b>256</b>	<b>48</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Agent Social de 2ème classe	C	2	2	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Ppal 2e CL	C	11	11	1
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère CL	C	15	15	6
Educateur Chef de Jeunes Enfants	B	3	3	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	B	6	6	
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>39</b>	<b>7</b>

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Catégorie</b>		<b>Effectif pourvu</b>	<b>Dont tps non complet</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Médecin Hors Classe	A	1	1	
Cadre de Santé	A	1	1	
Puéricultrice de Classe Supérieure	A	1	1	
Puéricultrice de Classe Normale	A	2	2	
Infirmière de Classe Supérieure	B	2	2	
Infirmière de Classe Normale	B	6	5	1
Auxiliaire de Puériculture Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	
Auxiliaire de Puériculture Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	
Auxiliaire de Puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C	19	19	
Auxiliaire de Soins 1CL	C	3	3	
<b>TOTAL</b>		<b>38</b>	<b>34</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	5	4	
Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	
Educateur des APS	B	5	5	
Opérateur qualifié des APS	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Conservateur du patrimoine	A	1	1	
Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine	A	1	1	
Bibliothécaire	A	1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	2	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	19	18	3
Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	
Assistant de conservation principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>e</sup> classe	C	4	4	
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	C	12	11	3
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>43</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	B	2	2	
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	3	
Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	46	46	4
<b>TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>51</b>	<b>4</b>
<b>FILIERE POLICE</b>				
Chef de service de police Municipale	B	1	0	
Garde Champêtre Principal	C	2	2	
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>539</b>	<b>516</b>	<b>79</b>

<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Secteur</b>	<b>I.M.</b>	<b>Contrat</b>
Chargé de Politique publique de développement du territoire	1	A	Adm	HA2	3-3 al 2
Chargé de Mission Développement durable	1	A	Adm.	349	3-3 al 2
Responsable Unité Gestion	1	A	Adm.	431	3-3 al 2
Chargé de mission tourisme	1	B	Cult	491	3-2
Chargé d'opération service habitat	1	A	Adm.	349	3-3 al 2
Chargé de mission Développement du Territoire (1 TNC 50%)	2	A	Tech	349/619	3-3 al 2
Chargé de mission Politiques publiques de développement territorial	1	A	Adm	545	3-3 al 2
Chargé de mission «Projet Urbain Intégré » (TNC 50%)	1	A	Adm	376	3-3 al 2
Chargé de mission	1	A	Adm	389	3-3 al 2
Ingenieur	1	A	Tech	379	3-1
Educateur des APS	6	B	Sport	310/486	3-2
Directeur de cabinet (TNC 50%)	1	A	Adm	90% Adm	110
Médecin 1e classe	2	A	Medic.	680	3-3 al 2
Assistant Ens. Artistique Principal 1e CL (dont 2TNC)	11	B	Cult	307/534	3-1
Assistant Ens. Artistique TNC	1	B	Cult	342	3-1
Assistant conservation du patrimoine principal 2e CL	1	B	Cult	361	3-1
Assistant conservation du patrimoine	1	B	Cult	327	3-1
Rédacteur	1	B	Adm	305/463	3-1
Technicien Principal 1e classe	1	B	Tech	562	3-1
Technicien	7	B	Tech	322/472/558	3-1
Assistant socio-éducatif	1	B	Soc	375	3-1
Educateur de jeunes enfants (dont 1 TNC)	7	B	Social	308	3-1
Adjoint technique 2CL (dont 10 TNC)	46	C	Tech	302/355	3-1
Adjoint du patrimoine de 2e classe	1	C	Cult	308	3-1
ATSEM 1e classe	1	C	Social	309	3-1
Auxiliaire de puériculture 1 CL(dont 1TNC)	14	C	Social	303/369	3-1
Adjoint Administratif 2 CL	10	C	Adm	302/355	3-1
Adjoint d'Animation 2CL	26	C	Anim.	302/355	3-1
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>				

<b>Agents en CDI</b>	<b>Nombre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Secteur</b>	<b>I.M.</b>	<b>Contrat</b>	
Chargé de mission Journaliste	1	A	Adm	719	Article 20 loi 26/07/2005	
Chargé de mission OPAH	1	A	Tech	687	Article 20 loi 26/07/2005	
Chargé de mission communication	1	A	Com	719	Article 20 loi 26/07/2005	
Médecin TNC 8,5%	1	A	Medic.		Article 21 et 22 loi 13 mars 2012	
Infirmière classe normale	1	B	Social	308		
Assistant Ens. Artistique Principal 1e CL (dont 1 TNC)	2	B	Cult	307/534		
Assistant Ens. Artistique (dont 2 TNC)	5	B	Cult	307/534		
Rédacteur	1	B	Adm	384		
Educateur des APS TNC	1	B	Sport	493		
Auxiliaire de puériculture 1 CL	1	C	Social	303/369		
Adjoint Administratif 2 CL TNC	1	C	Adm	297		
Adjoint Administratif 1 CL	1	C	Adm	325		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	Adm	304/392		Article 20 loi 26/07/2005
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe -CDI	1	C	Tech	302/355		
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>					



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Direction des Ressources Humaines  
Tel. : 04.66.56.10.36  
Réf. : CB

C 2013.01.29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

<b>Objet : Création d'un Comité Technique (CT) compétent pour la nouvelle communauté d'agglomération : « ALES AGGLOMERATION »</b>
---

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** le Code du Travail;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée (et notamment ses nouveaux articles 33-1, 32, 108-1, 108-2);

**Vu** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale;

**Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

**Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements (Journal Officiel 23 Novembre 1985).

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifié par le décret n°2000-542 du 16 juin 2000;

**Vu** le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le décret n°85-565 du 30 mai 1985;

**Vu** le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 portant fusion d'une communauté d'agglomération, trois communautés de communes et extension à cinq communes dans le bassin d'Alès;

**Vu** les statuts prévus au sein de l'arrêté préfectoral susmentionné;

**Considérant** que ALES AGGLOMERATION dispose d'un effectif supérieur à 50 agents;

**Considérant** que certaines modifications des règles relatives à la composition et au fonctionnement des comités introduites par les nouveaux textes n'entreront en vigueur qu'à compter du premier renouvellement général desdits comités, à savoir fin 2014,

**Considérant** la nécessité de créer une instance où s'exerce le droit à participation des agents de la communauté d'agglomération sur toutes les questions d'ordre général,

**Considérant** que, dans ces conditions, « ALES AGGLOMERATION » a l'obligation de créer un Comité Technique.

## **DECIDE**

### **Article 1 : Création**

Un Comité Technique (CT) est créé auprès de « ALES AGGLOMERATION ».

## **Article 2 : Composition**

L'effectif d'Alès Agglomération au 1er janvier 2013 est au moins égal à 350 agents et inférieur à 1000 agents .

Il sera composé de la façon suivante :

- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants représentant l'établissement et désignés par le Président,
- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants représentant le personnel de l'établissement, élus dans les conditions fixées par les textes,

## **Article 3 : Missions**

Il est, en application de l'article 33, 6° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, consulté pour avis sur les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Le comité technique est consulté pour avis sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques.

L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

L'autorité territoriale arrête un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale, qui est soumis au comité technique.

Compte tenu de la coexistence entre le CT et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), et en vertu de l'article 36 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, le comité technique bénéficie du concours du CHSCT dans les matières relevant de sa compétence.

Le CT examine les questions dont il est saisi par le CHSCT créé auprès de lui.

Le comité technique reçoit communication du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et du programme annuel de prévention des risques professionnels, accompagnés de l'avis formulé par le CHSCT

sur ces documents.

**Article 4 : Exécution**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

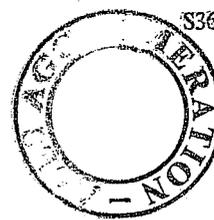
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DÉCIDE AINSI.**

**ADOPTE**

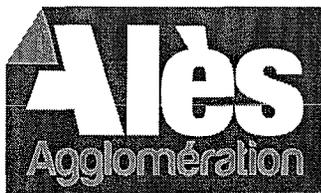
**POUR EXTRAIT**  
**CERTIFIE CONFORME**

  
Le Président  
Max ROUSTAN

SOUS-PREFECTURE d'ALES
11 JAN. 2013
COURRIER REÇU



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Direction Assistance Juridique et  
Prévention  
Tel. : 04.66.56.43. 74  
Refs : ME/2013

C 2013.01.30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Mariène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) compétent pour la nouvelle communauté d'agglomération : « ALES AGGLOMERATION »**

*Le Conseil de Communauté,*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** le Code du Travail;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée (et notamment ses nouveaux articles 33-1, 32, 108-1, 108-2);

**Vu** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale;

**Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifié par le décret n°2000-542 du 16 juin 2000;

**Vu** le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

**Vu** la Circulaire n° NOR MFPP1122325C du 8 août 2011 relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** la Circulaire n° NOR MFPP1130836C du 9 novembre 2011 portant modification de la circulaire d'application n° MFPP1122325C des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** la Circulaire n°NOR :INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012 portant fusion d'une communauté d'agglomération, trois communautés de communes et extension à cinq communes dans le bassin d'Alès;

**Vu** les statuts prévus au sein de l'arrêté préfectoral susmentionné;

**Considérant** que ALES AGGLOMERATION dispose actuellement d'un effectif supérieur à

200 agents et que cet effectif sera supérieur à 50 agents en 2014;

**Considérant** que la nature des risques professionnels justifie de la création d'un CHSCT;

**Considérant** que, dans ces conditions, « ALES AGGLOMERATION » a l'obligation de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

**Considérant** que certaines modifications des règles relatives à la composition et au fonctionnement des comités introduites par les nouveaux textes n'entreront en vigueur qu'à compter du premier renouvellement général desdits comités, à savoir fin 2014;

## **DECIDE**

### **Article 1 - Création**

Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est créé auprès de « ALES AGGLOMERATION ».

### **Article 2 - Composition**

Il sera composé de la façon suivante :

-3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant l'établissement et désignés par le Président.

-3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant le personnel de l'établissement, élus dans les conditions fixées par les textes.

### **Article 3 – Missions**

**3-1/ D'une façon générale, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sera compétent pour l'ensemble des missions visant à :**

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et des salariés mis à disposition par une entreprise extérieure ;

- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;

- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

**3-2/ Le CHSCT aura un rôle de consultation, il sera consulté sur :**

- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de

l'organisation du travail ;

- les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents ;
  - les mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et accidentés de service, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail ;
  - les mesures générales destinées à permettre le reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
  - la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et des actions menées au cours de l'année écoulée ;
- un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail qui fixe la liste détaillée des réalisations ou actions qu'il lui paraît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. En annexe, sont exposés les motifs de l'absence de mise en œuvre. Le comité peut proposer des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention et proposer un ordre de priorité des mesures.

### **3-3/ Le comité prendra, par ailleurs, connaissance :**

- des documents établis à l'intention des autorités publiques chargées de la protection de l'environnement lorsque l'établissement comprend une ou plusieurs installations classées ;
- des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre de santé et sécurité au travail.

En outre, il examine le rapport annuel d'activité établi par le service de médecine préventive.

Il est consulté dans le cadre de l'établissement des fiches où sont consignés les risques professionnels.

Le comité est informé de toutes les visites et observations faites par les agents chargés des fonctions d'inspection (ACFI).

**3-4/ Le CHSCT aura un rôle de suggestion :** de toutes mesures destinées à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans ce domaine. À ce titre, il coopère à la préparation des actions de formation et veille à leur mise en œuvre.

Le comité peut demander à l'autorité territoriale de solliciter une audition ou des observations de l'employeur d'un établissement dont l'activité expose les agents de son ressort à des nuisances particulières. Il est informé des suites réservées à sa demande.

Le comité contribue, en outre, à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

**3-5/ Le CHSCT aura un rôle d'analyse :** Le comité procède à l'analyse des risques professionnels auxquels les agents peuvent être exposés, à l'analyse des conditions de travail, à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposées les femmes enceintes. Enfin, il procède à l'analyse de l'exposition des agents à des facteurs de pénibilité.

**3-6/ Le CHSCT aura un rôle d'investigation :** À ce titre, il est tenu de procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Cette enquête est menée par un représentant du personnel et un représentant de la collectivité. Ils peuvent être assistés d'un médecin de prévention, l'ACFI, l'assistant ou le conseiller de prévention.

Le comité est informé des conclusions de chaque enquête et des suites qui leur sont données.

**3-7/ Les membres du comité devront procéder à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence.**

Le comité définit la composition et l'étendue de la compétence de chaque délégation chargée de la visite des locaux.

Cette délégation est composée de représentants de la collectivité territoriale et de représentants du personnel. Elle peut, le cas échéant, être assistée d'un médecin de prévention, de l'ACFI, de l'assistant ou du conseiller de prévention.

La mission de cette délégation doit être facilitée.

Cette mission doit donner lieu à l'établissement d'un rapport.

**3-8/ Droit de retrait :** Il intervient dans le cadre de la procédure du droit de retrait.

**3-9/ Droit d'accès aux locaux :** Pour remplir leurs missions, les membres du comité bénéficient d'un droit d'accès aux locaux. Ce droit d'accès s'exerce sous réserve du bon fonctionnement du service.

**3-10/ Le CHSCT peut demander à l'autorité territoriale de faire appel à un expert agréé dans les conditions fixées à l'article R. 4614-6 du Code du Travail :**

- en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service, un accident du travail ou en cas de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (projet d'aménagement important, projet important d'introduction des nouvelles technologies).

**Article 4 - Exécution**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

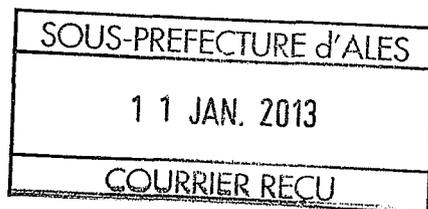
**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*





RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN. 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : DRH  
Tél. : 10 36

C 2013.01.31

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BÉNAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

## **Objet : Désaffiliation du Centre de Gestion du Gard**

Le Conseil de Communauté,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 15;

**Vu** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 en son article 147;

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et son article 6 alinéa. 2;

**Vu** les arrêtés du préfet du Gard du 11 octobre 2012 et du 11 décembre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès dénommée Alès Agglomération, avec date d'effet au 1er janvier 2013, issue de la fusion conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès -en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet ;

Et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**Vu** l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 Décembre 2012,

**Vu** le tableau des effectifs du nouvel EPCI « Alès Agglomération »;

**Considérant** que sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion les communes et leurs établissements publics qui emploient **moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet**. Pour les communes, sont pris en compte les effectifs cumulés des fonctionnaires de la commune, du centre communal d'action sociale et, le cas échéant, de la caisse des écoles qui lui sont rattachés;

**Considérant** que lorsque les effectifs d'une commune ou d'un établissement public administratif affilié à titre obligatoire atteignent ou dépassent 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, cette commune ou cet établissement public reste affilié, sauf si, dans un délai de trois mois à compter du dépassement du seuil, la commune ou l'établissement public a notifié au centre de gestion sa décision de retrait;

**Considérant** que l'affiliation prend fin de plein droit le 1er janvier de l'année qui suit la date de notification de la décision;

**Considérant** que l'effectif de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale « Alès Agglomération » est de 702 agents dont 18 sous contrat de droit privé et 684 titulaires et non titulaires dont **437 agents fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet**;

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

L'effectif des fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet du nouvel EPCI « Alès Agglomération » issus de la fusion des EPCI:

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès -en-Cévennes
- Communauté de Communes Autour d'Anduze
- Communauté de Commune de la Région de Vézénobres
- Communauté de Communes du Mont Bouquet

Et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

**s'élève au 1er janvier 2013 à quatre cent trente sept agents.**

#### **Article 2 :**

Le nouvel EPCI « Alès Agglomération » est désormais en mesure d'assumer la plénitude de gestion de ses agents.

**Article 3 :**

Le nouvel EPCI « Alès Agglomération » ne sera pas affilié au Centre de Gestion du Gard.

**Article 4 :**

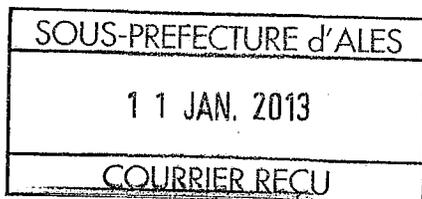
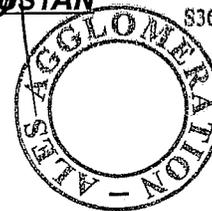
L'affiliation prendra fin de plein droit le 1er janvier 2014.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DÉCIDE AINSI.**

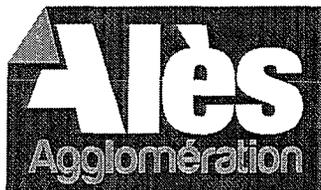
**ADOpte**

**POUR EXTRAIT  
CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Président,  
Max ROUSTAN**



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN. 2013

Le Président  
Max ROUSTAN

Direction des Ressources Humaines  
Tel. : 04.66.56.10.36  
Refs : CB/NP

C 2013.01.32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Indemnités de fonctions du Président, des Vice-Présidents et membres du Bureau ainsi que des délégués des Communes au conseil de Communauté d'Agglomération**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrête préfectoral n°2012-179-003 du 27 juin 2012 relatif au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération dans le bassin d'Alès,

**VU** l'arrête préfectoral n°2012-285-0011 portant fusion d'une communauté d'agglomération et trois communes et extension à cinq communes dans le bassin d'Alès,

**VU** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**VU** le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

**VU** les articles L. 5211-12, L. 5215-16, L. 5216-4 et R. 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandants électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

**VU** la délibération du 9 novembre 2012 portant élection du Président,

**VU** la délibération du 9 novembre 2012 portant fixation du nombre de vice-Présidents et membres du Bureau de Communauté,

**VU** la délibération du 9 novembre 2012 portant élection des vice-présidents,

**Considérant** la population de la Communauté d'agglomération fixée par le dernier recensement, la tranche de population prise en compte dans le calcul des indemnités est la tranche de 100 000 habitants,

Après en avoir délibéré

**RAPPEL**

Les montants maximum pouvant être attribués selon la loi :

Indemnités maximales au 1er janvier 2013					
Président		Vice-Président		Conseiller communautaire	
% de l'IB 1015 maximum	Montant mensuel	% de l'IB 1015 maximum	Montant mensuel	% de l'IB 1015 maximum	Montant mensuel
145,00%	5 512,13 €	66,00%	2 508,97 €	6,00%	228,09 €

**DECIDE**

Sur proposition du Président, d'attribuer les indemnités suivantes aux élus de la communauté d'agglomération « Alès Agglomération » en pourcentage de l'indice brut mensuel 1015 :

Fonction	Taux retenu	Montant retenu
Président	101,50%	3 858,49 €
Vice-Présidents et membres du bureau	46,20%	1 756,28 €
Conseillers communautaires	6,00%	228,09 €

Les indemnités du président et des Vice-présidents proposées sont de 30% inférieur du taux maximum.

Les indemnités seront versées à l'ensemble des élus à compter du 7 janvier 2013 et seront revalorisées automatiquement suivant les augmentations de la fonction publique.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DÉCIDE AINSI.**

**A D O P T E**



Le Président  
Max ROUSTAN



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

**Annexe 1** : Indemnités des élus (indice 100 au 01/07/2010 : 5 556,35 Euros)

FONCTION	NOM	PRENOM	% de l'IB 1015
1er Vice-Président	GILLES	François	46,20%
2ème Vice-Président	GERENTE	Marcel	46,20%
3ème Vice-Président	MEUNIER	Valérie	46,20%
4ème Vice-Président	VEAU	Marcel	46,20%
5ème Vice-Président	ROUX	Philippe	46,20%
6ème Vice-Président	ABITAN	Grégoire	46,20%
7ème Vice-Président	RIBOT	Philippe	46,20%
8ème Vice-Président	EVESQUE	Jean-Luc	46,20%
9ème Vice-Président	ROUX	Gérard	46,20%
10ème Vice-Président	BUENO	Jacques	46,20%
11ème Vice-Président	MARROT	Guy	46,20%
12ème Vice-Président	EL-OKKI	Nadia	46,20%
13ème Vice-Président	IGLESIAS	Bonifacio	46,20%
14ème Vice-Président	VERDHELHAN	Daniel	46,20%
15ème Vice-Président	COMTE	Yves	46,20%
16ème Vice-Président	ANTHÉRIEU	Michel	46,20%
17ème Vice-Président	MAURIN	Daniel	46,20%
18ème Vice-Président	BROUSSE	Jack	46,20%
19ème Vice-Président	MIALHE	Bernard	46,20%
20ème Vice-Président	GAUJOUX	Patrick	46,20%
21ème Vice-Président	BERTRAND	Roger	46,20%
22ème Vice-Président	TORREILLES	Eric	46,20%
23ème Vice-Président	SERODES	Jean-Marc	46,20%
24ème Vice-Président	TEISSIER	Christian	46,20%
25ème Vice-Président	RIEU	Francine	46,20%
26ème Vice-Président	ESCOFFIER	Michel	46,20%
27ème Vice-Président	FERNANDEZ	Jacky	46,20%
28ème Vice-Président	BENAZET	Michel	46,20%
29ème Vice-Président	GENOLHER	Aurélie	46,20%
30ème Vice-Président	PUPET	Patrice	46,20%
31ème Vice-Président	BONNAFOUX	Claude	46,20%

32ème Vice-Président	SCHOR	Emmanuel	46,20%
33ème Vice-Président	FONTAINE	Patrick	46,20%
34ème Vice-Président	BOUDET	Jacques	46,20%
35ème Vice-Président	FERRIER	François	46,20%
36ème Vice-Président	ROUANET	Gilbert	46,20%
37ème Vice-Président	BEAUD	Alain	46,20%
38ème Vice-Président	ANDRE	Lionel	46,20%
39ème Vice-Président	REYNAUD	Alain	46,20%
40ème Vice-Président	OZIL	Cyril	46,20%
41ème Vice-Président	BOUGAREL	Christophe	46,20%
42ème Vice-Président	BRULÉ	Marc	46,20%
43ème Vice-Président	CORDIER	Jean-Pierre	46,20%
44ème Vice-Président	GRAS	Frédéric	46,20%
45ème Vice-Président	BUREL	Jean-Michel	46,20%
46ème Vice-Président	VIGOUROUX	Alain	46,20%
47ème Vice-Président	SOULIER	Pierre	46,20%
48ème Vice-Président	VARIN D'AINVELLE	Roch	46,20%
49ème Vice-Président	SECLE	Jean-Pierre	46,20%
50ème Vice-Président	HUGUES	Laurent	46,20%
51ème Vice-Président	CAPDUR	André	46,20%
52ème Vice-Président	SCHNEIDER	Stéphane	46,20%
53ème Vice-Président	GRIMAL	Hervé	46,20%
54ème Vice-Président	JULIEN	Edmond	46,20%
55ème Vice-Président	CRUVELLIER	Josette	46,20%
Président	ROUSTAN	Max	101,50%
Membres du bureau	AIGOUIN	Jean-Luc	46,20%
Membres du bureau	MAURIN	Jean-Pierre	46,20%
Membres du bureau	MASSON	Myriam	46,20%
Conseiller communautaire	ALBERT-MOYE	Danièle	6,00%
Conseiller communautaire	ANTEZAK	Christian	6,00%
Conseiller communautaire	ARNAL	Bernard	6,00%
Conseiller communautaire	ARNAUD	Bernard	6,00%
Conseiller communautaire	AURIOL	Violette	6,00%
Conseiller communautaire	BAZALGETTE	Thérèse	6,00%
Conseiller communautaire	BENOI	Gérard	6,00%
Conseiller communautaire	BERNARD	Lionel	6,00%

Conseiller communautaire	BILLARD	Dominique	6,00%
Conseiller communautaire	BLANCHER	Emile	6,00%
Conseiller communautaire	BONNAFOUS	Michel	6,00%
Conseiller communautaire	BRUJAS	Sébastien	6,00%
Conseiller communautaire	BRUN	Didier	6,00%
Conseiller communautaire	CARDOT	Jean-Louis	6,00%
Conseiller communautaire	CARILLO	Antonia	6,00%
Conseiller communautaire	CARRASCO	Sylvie	6,00%
Conseiller communautaire	CASTOR	Ysabelle	6,00%
Conseiller communautaire	CAVILLE	Aimé	6,00%
Conseiller communautaire	CHAMBON	Christian	6,00%
Conseiller communautaire	CHANTAGREL	Nathalie	6,00%
Conseiller communautaire	CHANTAGREL	Laurent	6,00%
Conseiller communautaire	CHAPELLIER	Laurent	6,00%
Conseiller communautaire	CHAPON	Claude	6,00%
Conseiller communautaire	CHAREYRE	Annie	6,00%
Conseiller communautaire	CHAUZAL	Robert	6,00%
Conseiller communautaire	CHEYREZY	Alain	6,00%
Conseiller communautaire	COLOMINA	Jean-Pierre	6,00%
Conseiller communautaire	COURET	Marie-Claude	6,00%
Conseiller communautaire	DELENNE	Michel	6,00%
Conseiller communautaire	DELEUZE	Dominique	6,00%
Conseiller communautaire	DEVISMES	Christian	6,00%
Conseiller communautaire	DIESLER	Dominique	6,00%
Conseiller communautaire	DIRREBERGER	Jean-Philippe	6,00%
Conseiller communautaire	DONZEL	William	6,00%
Conseiller communautaire	DREVON	Yves	6,00%
Conseiller communautaire	DREYFUS	Nicette	6,00%
Conseiller communautaire	DUC	Michel	6,00%
Conseiller communautaire	DUMAS	Jacqueline	6,00%
Conseiller communautaire	FERDINAND	David	6,00%
Conseiller communautaire	FERNANDEZ	Martine	6,00%
Conseiller communautaire	FIARD	Fabien	6,00%
Conseiller communautaire	FLOHR	Jean-Marc	6,00%
Conseiller communautaire	FOPPOLO	Raymond	6,00%
Conseiller communautaire	FOULQUIER	Jacques	6,00%

Conseiller communautaire	GAL	Mireille	6,00%
Conseiller communautaire	GAUSSENT	Philippe	6,00%
Conseiller communautaire	GAUTHIER	Danielle	6,00%
Conseiller communautaire	GRAS	Karine	6,00%
Conseiller communautaire	GRAVIL	Serge	6,00%
Conseiller communautaire	GUILLEMET	Chantal	6,00%
Conseiller communautaire	GUIRAUD	David	6,00%
Conseiller communautaire	HAOUES	Soraya	6,00%
Conseiller communautaire	HERAIL	Pierre	6,00%
Conseiller communautaire	JACOT	Thierry	6,00%
Conseiller communautaire	JAUSSERAN	Sylvie	6,00%
Conseiller communautaire	JOUANEN	Jean-Bruno	6,00%
Conseiller communautaire	KRAUSS	Peter	6,00%
Conseiller communautaire	LACOMBE	Danièle	6,00%
Conseiller communautaire	LAFONT	Jean-Jacques	6,00%
Conseiller communautaire	LAPIN	Bruno	6,00%
Conseiller communautaire	LARGUIER	Catherine	6,00%
Conseiller communautaire	LECOUVREUR	Thierry	6,00%
Conseiller communautaire	LEGRAND	Pierre	6,00%
Conseiller communautaire	LELONG	Michel	6,00%
Conseiller communautaire	MAGNE	Martine	6,00%
Conseiller communautaire	MALAVELLE	William	6,00%
Conseiller communautaire	MARINO	Nadège	6,00%
Conseiller communautaire	MARTIN	Pierre	6,00%
Conseiller communautaire	MASSAL	Jacques	6,00%
Conseiller communautaire	MASSON	Jean-Régis	6,00%
Conseiller communautaire	MATHEVON	Brigitte	6,00%
Conseiller communautaire	MAUBERNARD	Eric	6,00%
Conseiller communautaire	MAZY	Annie	6,00%
Conseiller communautaire	MENEU	Gilbert	6,00%
Conseiller communautaire	MERLE	Claude	6,00%
Conseiller communautaire	MONTIGNY	André	6,00%
Conseiller communautaire	NIEL-CHARVAT	Florence	6,00%
Conseiller communautaire	PAEZ	Pierrette	6,00%
Conseiller communautaire	PALMIER	Gérard	6,00%
Conseiller communautaire	PASCAL	Daniel	6,00%

Conseiller communautaire	PASCAL-SOUBIELLE	Frédéric	6,00%
Conseiller communautaire	PAULSEN	Freddy	6,00%
Conseiller communautaire	PELADAN	Patrick	6,00%
Conseiller communautaire	PELISSIER	Jeanne	6,00%
Conseiller communautaire	PERLES	Serge	6,00%
Conseiller communautaire	PERNETTE	Elisabeth	6,00%
Conseiller communautaire	PEYRIC	Marie-Christine	6,00%
Conseiller communautaire	PEYTAVIN MALHAUTIER	Jocelyne	6,00%
Conseiller communautaire	PIALAT	Alain	6,00%
Conseiller communautaire	PIZZINATO	Jacques	6,00%
Conseiller communautaire	POMMIER	Jean-luc	6,00%
Conseiller communautaire	PONS	Christine	6,00%
Conseiller communautaire	PUDDU	Jean-Noël	6,00%
Conseiller communautaire	RAVAUD	Corinne	6,00%
Conseiller communautaire	RICARD	Michèle	6,00%
Conseiller communautaire	RICCI	Claude	6,00%
Conseiller communautaire	RIOS	Véronique	6,00%
Conseiller communautaire	ROCHE	Daniel	6,00%
Conseiller communautaire	RODIERE	Jacky	6,00%
Conseiller communautaire	ROUCAUTE	Bernard	6,00%
Conseiller communautaire	ROUILLON	Jean-Claude	6,00%
Conseiller communautaire	ROUSSEL	Isabelle	6,00%
Conseiller communautaire	ROUVIERE	Marlène	6,00%
Conseiller communautaire	ROUX	Jean-Marie	6,00%
Conseiller communautaire	SAINT-PIERRE	Eric	6,00%
Conseiller communautaire	SALEIX	Bernard	6,00%
Conseiller communautaire	SAPEDE	Christian	6,00%
Conseiller communautaire	SAVY	Claude	6,00%
Conseiller communautaire	SEURAT	Francis	6,00%
Conseiller communautaire	SIKORSKI	Marlène	6,00%
Conseiller communautaire	SOULIER	Yvon	6,00%
Conseiller communautaire	SOUMADIEU	Chantal	6,00%
Conseiller communautaire	TABONE	Charles	6,00%
Conseiller communautaire	TEXIER	Renée	6,00%
Conseiller communautaire	THEROND	Joël	6,00%
Conseiller communautaire	TISSOT	Véronique	6,00%

Conseiller communautaire	TOSCHI	Renée	6,00%
Conseiller communautaire	TRILLON	Christian	6,00%
Conseiller communautaire	VALGALIER	Bernard	6,00%
Conseiller communautaire	VEYRET	Michèle	6,00%
Conseiller communautaire	VEZILIER	Jean-Claude	6,00%
Conseiller communautaire	VEZON	Jean-Marie	6,00%
Conseiller communautaire	VIALA	Maurice	6,00%
Conseiller communautaire	VINCENT	Jean	6,00%
Conseiller communautaire	WIDEHEM	Emmanuel	6,00%



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC

LE : 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Direction des Ressources Humaines  
Tel. : 04.66.56.10.36  
Réf. : CB

C 2013.01.33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDEHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Création de 5 emplois fonctionnels à temps non complet, 1 D.G.S., 1 D.G.S.T. et 3 D.G.A. sur la Communauté d'Alès Agglomération**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 53 ;

**VU** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**VU** le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

**VU** le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié ;

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 ;

**VU** le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique ;

**VU** la circulaire FP du 20 août 2012 relative à l'application du décret n°2012-601 du 30 avril 2012 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer des emplois fonctionnels de direction pour coordonner l'organisation et conseiller sous l'autorité du Président ;

**CONSIDERANT** que ses missions s'effectueront pour:

- le Directeur Général des Services, dans le cadre d'un cumul d'emplois publics n'excédant pas la règle des 115 %, conformément à l'article 8 du décret du 20 mars 1991.

En l'espèce, le cumul d'emploi s'effectuera sur la base de 115% se répartissant de la manière suivante:

- 60 % pour le compte de la Ville d'Alès
- 55 % pour le compte de la communauté d'Alès Agglomération

- Le Directeur Général des Services techniques chargé du pilotage de dossiers complexes, notamment la Zone d'Aménagement Différé «Les hauts de Saint Hilaire» et de l'expertise technique sur certains dossiers qui lui seront confiés par le Président ou le D.G.S., dans le cadre d'un cumul d'emplois publics n'excédant pas la règle des 115 % conformément à l'article 8 du décret du 20 mars 1991.

En l'espèce, le cumul d'emploi s'effectuera sur la base de 115% se répartissant de la manière suivante:

- 50 % pour le compte de la Ville d'Alès
- 65 % pour le compte de la communauté d'Alès Agglomération

- Le Directeur général adjoint responsable du pôle Éducation – Enfance-jeunesse vie des quartiers, dans le cadre d'un cumul d'emplois publics n'excédant pas la règle des 115 % conformément à l'article 8 du décret du 20 mars 1991.

En l'espèce, le cumul d'emploi s'effectuera sur la base de 115% se répartissant de la manière suivante:

- 50 % pour le compte de la Ville d'Alès
- 65 % pour le compte de la communauté d'Alès Agglomération

- Le Directeur Général Adjoint chargé de la prospective et de l'analyse financière et fiscale de la Communauté d'agglomération ainsi que de la gestion de la dette et du pilotage des dossiers complexes, notamment la Zone d'Aménagement Différé «Les hauts de Saint Hilaire», dans le cadre d'un cumul d'emplois publics n'excédant pas la règle des 115 % conformément à l'article 8 du décret du 20 mars 1991.

En l'espèce, le cumul d'emploi s'effectuera sur la base de 115% se répartissant de la manière suivante :

- 65 % pour le compte de la Ville d'Alès
  - 50 % pour le compte de la communauté d'Alès Agglomération
- le Directeur général adjoint responsable du pôle Environnement Urbain, dans le cadre d'un cumul d'emplois publics n'excédant pas la règle des 100 % conformément à l'article 8 du décret du 20 mars 1991.

En l'espèce, le cumul d'emploi s'effectuera sur la base de:

- 50 % pour le compte de la communauté d'Alès Agglomération
- 50 % pour le compte de la Ville d'Alès

**CONSIDERANT** la nécessité de respecter une proportion minimale d'emplois de direction de chaque sexe ;

### DECIDE

**Article 1:** Sont créés les emplois fonctionnels suivants à la Communauté d'Agglomération « Alès Agglomération » à compter du 1er janvier 2013 :

- 1 emploi de directeur général des services à temps non complet à 55%
- 1 emploi de directeur général des services techniques à temps non complet à 65%
- 1 emploi de directeur général adjoint à temps non complet à 65%
- 2 emplois de directeur général adjoint à temps non complet à 50%

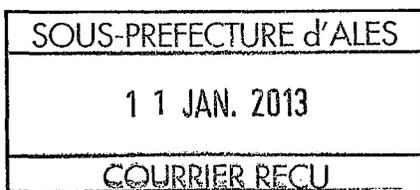
**Article 2:** Ces postes seront pourvus par arrêté dans les conditions statutaires.

**Article 3:** Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, les agents détachés sur emplois fonctionnels de direction de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié et de la N.B.I. prévue par le décret n° 2006-951. Ils pourront également bénéficier du régime indemnitaire de la collectivité.

**Article 4:** La Communauté Alès Agglomération assurera le coût financier de ces activités et missions dans le respect des limites financières résultant de la législation et de la jurisprudence.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉCIDE AINSI.**

**ADOPTE**



Le Président  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE : 15 JAN. 2013

Direction des Ressources Humaines  
Tel. : 04.66.56.10.36  
Réf. : CB

Le Président  
Max ROUSTAN

C 2013.01.34

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Joseette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Création de deux postes de collaborateurs de cabinet**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 110 ;

**VU** le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié par le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, et notamment ses articles 3, 7 et 9 ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

**Considérant** que le Président peut, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, recruter 5 collaborateurs pour former son cabinet ;

**Considérant** que les emplois correspondants sont créés par le Conseil d'agglomération, qui en détermine le nombre et prévoit l'inscription des crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales y afférentes ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération « Alès Agglomération » compte 702 agents rémunérés au 1er janvier 2013 ;

**Considérant** que la durée d'existence des emplois de cabinet est liée à la durée des fonctions de l'exécutif territorial, ils doivent par conséquent être créés à nouveau à chaque renouvellement du mandat du Président ;

**Considérant** que dans le cadre de la mutualisation des services établie entre la Commune d'Alès et la Communauté Alès Agglomération, il convient de préciser que le Directeur de Cabinet est également affecté à temps partiel auprès du Maire d'Alès.

**DECIDE**

**Article 1 :** Il convient de créer pour le Cabinet du Président :

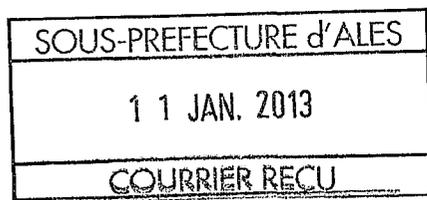
- 1 emploi de directeur de cabinet
- 1 emploi de chargé de mission

**Article 2 :** Les rémunérations (salaires et charges) se feront dans les conditions prévues par le décret n° 87-1004.

**Article 3 :** Ces emplois sont budgétisés au chapitre 012, comptes 64131 et 64138.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DÉCIDE AINSI.**

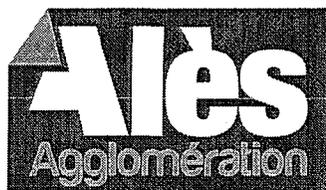
**ADOPTÉ**



Le Président  
Max ROUSTAN



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.*



RENDU (E) EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION  
EN SOUS-PREFECTURE  
ET AFFICHAGE PUBLIC  
LE: 15 JAN 2013  
Le Président  
Max ROUSTAN

Service : DGST  
Tél. : 04.66.56.10.75  
Réf. : AM/SS

C 2013.01.35

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2013

### ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patrick, BERTRAND Roger, TORREILLES Eric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOUIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BILLARD Dominique, BLANCHER Emile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CAVAILLE Aimé, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DELEUZE Dominique, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERDINAND David, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GRAVIL Serge, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, KRAUSS Peter, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MAGNE Martine, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Eric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERLES Serge, PERNETTE Elisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICARD Michèle, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Eric, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

### POUVOIRS :

MAURIN Daniel, SECLE Jean-Pierre, BRUN Didier, FOULQUIER Jacques, MONTIGNY André, PASCAL Daniel, SOUMADIEU Chantal, WIDHEM Emmanuel.

### ABSENTS EXCUSES :

FONTAINE Patrick, ARNAUD Bernard, GUILLEMET Chantal, SEURAT Francis.

**Objet : Approbation du dossier de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du POS sur la Commune de Méjannes les Alès.**

**Le Conseil de Communauté,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas du 18 octobre 2004 validant le principe de la création d'une zone d'aménagement différé dénommée « les Hauts de Saint Hilaire »,

VU la délimitation d'un périmètre provisoire de ZAD sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas par arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 et désignant la commune de Saint Hilaire de Brethmas comme titulaire du droit de préemption à l'intérieur de ce périmètre,

VU la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2005 décidant de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès la réalisation du projet d'aménagement de la ZAD provisoire ainsi que le bénéfice du droit de préemption à l'intérieur dudit périmètre provisoire,

VU la délibération concordante du conseil communautaire de l'Agglomération du Grand Alès en date du 6 octobre 2005,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas en date du 3 juillet 2006 demandant au préfet du Gard d'instituer une ZAD sur l'ensemble d'un périmètre précis décliné en 4 secteurs d'aménagement comme suit :

- touristique (golf) : 100 à 110 hectares
- économique (technologies nouvelles) et à la recherche (activité tertiaire) : 40 hectares environ
- d'habitat (extension de Saint Hilaire de Brethmas) : 25 hectares
- d'hébergement touristique et permanents en accompagnement du golf : 40 hectares

VU l'Arrêté Préfectoral du 6 septembre 2006 créant le périmètre définitif de la ZAD « les Hauts de Saint Hilaire » et retenant les quatre secteurs prospectifs d'aménagement visés dans la délibération du conseil Municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas du 3 juillet 2006

**Considérant** que la commune de Saint Hilaire de Brethmas et La Communauté d'Agglomération du Grand Alès se sont conjointement engagés depuis plus de cinq années dans la poursuite et la formalisation d'un grand projet d'aménagement global à vocation multiples, de compétence communautaire, et déclinant comme suit quatre grands pôles d'aménagement à partir du périmètre de la ZAD :

- 1/ un premier grand pôle à vocation golfique avec les équipements associés au golf
- 2/ un second pôle à vocation de développement économique avec un secteur dédié aux technologies nouvelles et à la recherche
- 3/ un troisième pôle à vocation d'extension urbaine, dédié à l'habitat permanent lié au développement de la commune de Saint Hilaire de Brethmas,
- 4/ un quatrième pôle à vocation touristique « périphérique » au golf (hébergement et loisirs),

**Considérant** qu'un travail conséquent d'acquisition du foncier situé à l'intérieur et autour du périmètre de la ZAD a été diligenté ces dernières années par l'Agglomération du Grand Alès, titulaire du droit de préemption, ce aux fins de permettre la réalisation de ce projet d'aménagement communautaire à vocation d'intérêt général,

**Considérant** qu'il convient désormais d'acter que ce projet d'aménagement communautaire à vocation multiples a débordé sur la Commune voisine de Méjannes les Alès sur des parcelles propriété principalement de la Communauté d'Agglomération.

**Considérant** toutefois que la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de la Commune de Méjannes les Alès apparait en l'état incompatible avec un tel projet puisque l'essentiel du périmètre est classé en zone agricole du document d'urbanisme opposable (le plan d'occupation des sols),

**Considérant** qu'il convient maintenant pour la Communauté d'Agglomération, Maître d'Ouvrage de ce projet communautaire par suite des délibérations concordantes de la commune et de l'Agglomération, de solliciter Monsieur le Préfet du Gard aux fins de voir mise en œuvre la procédure prévue par le code de l'urbanisme, et à cette fin, de voir la déclaration de projet communautaire emporter également mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Méjannes les Alès.

En conséquence, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

D'approuver le dossier d'enquête lié à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Méjannes les Alès conformément au code de l'urbanisme, et comprenant :

- Une notice explicative avec un rapport de présentation
- L'étude d'impact dans son contenu modifié par décret du 29 Décembre 2011.
- Un règlement du POS actuel et au règlement du POS mis en compatibilité.
- Un plan du zonage du POS actuel et du zonage du POS mis en compatibilité

De solliciter de Monsieur le Préfet du Gard, l'ouverture des enquêtes préalables à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune Méjannes les Alès.

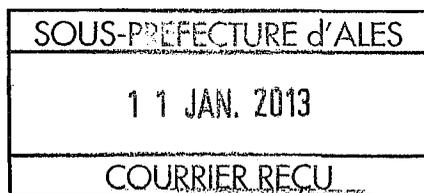
De requérir de Monsieur le Préfet du Gard, à l'issue des enquêtes, le prononcé des arrêtés correspondants.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOPTE**

**POUR EXTRAIT  
CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Président,  
Max ROUSTAN**



*La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 Nîmes.*